

h. 1,574.

h. M. I, 309

1.300.



M. 1, 574.

L. M. 1, 309.

11

11



3

1737



AMBASSADE
DU
MARESCHAL
DE
BASSOMPIERRE
EN
ESPAGNE

l'an 1621.



*Paris chez
aux Gri-*

A COLOGNE,
Chez PIERRE DU MARTEAU.

MDC LXVIII.

3

ALLASADE
DU
MARESCHAL
DE
BASSOMPIERRE
AN
ESPAGNE



Handwritten scribbles or faint text.

VII

y
m
ne
ve
fer
tis
qu
n'
pr
est
ce
po
tic
leu
ce
eu
fo
R
fr
R
po



MOTIF ET SUJET

DE CETTE

AMBASSADE.

Il est tres-difficile d'establir si bien le gouvernement d'une Republique, qu'elle ne soit en peu de temps divisée en deux differentes factions, lesquelles, apres y avoir causé beaucoup de desordres & de malheurs, la portent a la fin a une entiere rüine, & ce n'est pas sans estonnement que l'on a veu, depuis tant de siecles, les Grisons conserver leur liberté, bien qu'agitée par les partis des Maisons nobles de Planta, & de Salis, qui par leurs anciennes & inveterées inimitiés n'ont pas moins procuré la rüine de leur propre patrie, que la leur particuliere, qui eust esté infaillible en l'année 1604, si la prudence du feu Roy Henry le Grand n'y eust apporté les remedes necessaires, & si l'execution de Beulé & de Basalga n'eust contenu en leur devoir les autres seditieux. La mort de ces deux hommes, puissants dans cet Estat, eust conservé longuement la paix aux Grisons, si les Venitiens, marris de ce que le Roy, a present regnant, n'avoit voulu souffrir qu'ils prolongeassent la Ligue, que le feu Roy, son Pere, avoit permis qu'ils fissent pour 6 ans avec lesdits Grisons, ne se fussent

A sent

sent portés a des moyens extraordinaires, pour
 la faire renouveler, ayans refveillé ces deux
 factions, endormies par une paix de quinze
 années, & pratiqué de relever le party abba-
 tu des Salis, qu'ils croyoient devoir estre favo-
 rable a leur dessein, lequel, assisté de l'argent
 & des brigues de la Republique de Venise,
 eut le pouvoir de faire lever la baniere des
 Grisons, & establir un *strasgericht* ou Tri-
 bunal de justice a Tavos, ou ils bannirent &
 condamnerent a mort les plus apparents des
 Planta, & de leurs amis, les accusant d'estre
 factionnaires d'Espagne, bien que la plus part
 d'iceux fussent partisans & affectionnés a la
 France, ou ledit party de Planta opprimé en-
 voya demander secours, pour se pouvoir resta-
 blir en leur pays; mais les divisions Civiles,
 qui en l'année 1620 affligerent ce Royaume,
 n'ayant permis de pouvoir donner a ces pau-
 vres opprimés l'ayde & assistance, qui leur
 estoit nécessaire, & que l'on eust desiré, ils
 s'adresserent, pour dernier refuge, au Duc
 de Feria, Gouverneur pour le Roy Catholi-
 que du Duché de Milan.

Ce fut lors que les Espagnols virent quel-
 que jour au dessein, que depuis quelques
 années ils avoient projeté, de s'approprier
 la Valteline, qui leur est utile & nécessaire,
 tant pour la conservation de leurs Estats, qu'
 au project de leurs futures conquestes, pour
 parvenir a la Monarchie univcrselle; & ce fut
 lors aussy, que les bannis des Grisons furent
 assureés

assurés d'une bonne assistance de forces & d'argent, pour leur retablissement en leur pays; de sorte qu'au mois de Juillet de l'année 1620 lesdits bannis parurent a Mozayrio avec quelques troupes du Duché de Milan, & le 19 dudit mois Rodolphe Planta tenta d'entrer en la basse Enguedine, ce qui ne luy réussit pas, comme au Chevallier Robustelly, son beaufrere, qui le mesme jour surprit dans la Valteline Tirano & Viglio, & le lendemain prit Sondrio & Morbergno, puis Bormio, & enfin toute la Valée, tuant tout ce qu'il trouva de Grifons Huguenots par tout ou il entra.

Surquoy les Grifons opprimés envoyèrent demander secours aux Cantons de Zurich & de Berne, comme a leurs plus prochains voisins & alliés, qui leur envoyèrent deux Regiments sous la charge des Colonels Steiner & de Melune, lesquels s'estans presentés a Melingue, le passage leur fut refusé par les Cantons Catholiques, & furent contraints d'en chercher d'autres, pour aller au pays desdits Grifons, qui encouragés par ce renfort entrèrent dans la Valteline, reprirent sans resistance Uby & Sondrio, & le dixiesme Aoust attaquèrent la Ville de Morbeigno, ou le Cavallier Robustelly s'estoit jetté, pour la defendre, & l'eussent prise, si le Duc de Feria n'eust envoyé, le 14 dudit mois, Hieronimo Pimentel, General de la Cavallerie de Milan, & le Marquis de Zerbelonne, qui entrèrent

par le fort de Fuentes en la Valteline, secoururent Morbeigno, & reconquirent toute la Valée, en laquelle en mesme temps le Duc de Feria envoya Dom Juan de Medicis, pour y faire construire quatre forts, a sçavoir a Sondrio, Morbeigno, Tirano, & Riva de Chiavenne, & a depuis fait faire encore quelques retranchemens en d'autres lieux, qui ont esté garnis d'Artillerie & Munitions suffisantes, pour les defendre.

Ce qui a donné juste sujet de defiance & jalousie aux Princes d'Italie, de terreur aux Grisons, & de plainte au Roy Tres-Chrestien, à qui lesdits Princes & Grisons s'estans adressés, pour avec son ayde, en vertu de l'alliance qu'il a avec lesdits Grisons, qui l'oblige a les assister, lors qu'ils seront opprimés, les restablir avec ses armes en leursdits pays; mais les Ambassadeurs du Roy Catholique ayans tousjours protesté au Roy & a ses Ministres, qu'il ne pretendoit rien en ladite Valteline, qu'il n'avoit esté porté a cette invasion, que pour la manutention de la Religion Catholique, sa Majesté, qui a tousjours procuré de conserver une bonne intelligence & amitié entre le Roy, son beaupere, & luy, autant qu'il luy seroit possible, desira, avant toute autre action, envoyer son Ambassadeur extraordinaire vers ledit Roy Catholique le Sieur de Bassompierre, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & privé, Chevalier de ses Ordres, & Colonel General des Suisses

Suiffes entretenus a son fervice, pour demander la restitution de la Valteline pour les Grifons, leurs legitimes Seigneurs, lequel partit de Paris le Mecedre dixième jour de Fevrier 1621, avec l'instruction, Lettres & Memoires fuivans.

I N S T R U C T I O N.

Le Roy, qui a tousjours eu grand soin de la cause generale, du bien & de la feureté de ses amis & alliez, comme de maintenir avec les interests de sa Couronne, sa reputation & creance en leur endroit, que Dieu luy a fait la grace de porter au point qu'elle est aujourd'huy, par une égalité d'actions & de conduite, aydant par bons moyens a conserver un chacun en ce qui luy appartient, & empescher toutes usurpations & nouveautés, qui peuvent alterer la paix publique, a entendu, avec desplaisir, la derniere entreprise qui a esté faite par le Duc de Feria, Gouverneur de Milan, dans la Valteline, aussy soudainement que cét attentat inopiné a justement surpris & allarmé, non seulement une partie des peuples Grifons, principaux intereffés en l'affaire; mais tous les autres voisins & confederés, & sa Majesté mesme, tant pour ce qui la concerne audit pays, que pour avoir conneu l'esprit du Roy d'Espagne esloigné des choses nouvelles, & desseins qui pouvoient donner quelque atteinte, autant a la bonne foy & equanimité qu'il professe,

A 3

qu'au

e, secou-
t toute la
le Duc de
s, pour y
oir a Son-
de Chiav-
quelques
i ont esté
ffiantes,
efiance &
rreur aux
Chrestien,
ans adres-
de l'allian-
l'oblige a
imés, les
its pays;
Catholique
& a ses Mi-
ladite Val-
cette inva-
a Religion
jours pro-
lligence &
e, & luy,
ira, avant
Ambassa-
oy Catholi-
nfeiller du
vé, Cheval-
General des
Suiffes

qu'au repos general de la Chrestienté, & ja-
 çoit que sur ce qu'elle en fit a l'instant re-
 monstrier audit Gouverneur, comme a mes-
 me temps en Espagne, il fut déclaré aux
 siens, que ce n'estoit que pour defendre &
 proteger la Religion Catholique, qu'ils di-
 soient estre en danger, pour les multitudes
 des Protestans, sans rien pretendre d'autrui
 audit pays, ny ailleurs, avec offre de restituer
 le tout fitost que lesdits Catholiques seroi-
 ent en assurance, mesme sans en estre re-
 quis, & de faire sa Majesté depositaire des
 forts qu'ils avoient occupés, toutesfois n'ay-
 ant paru jusques a present aucun effect des
 declarations susdites, ains plustost par la for-
 tification desdites places, apparence & om-
 brage aux voisins d'un establissement plus
 ferme & durable, aussy peu juste comme il
 est dommageable a leurs Estats, que tous,
 par la prevoyance & apprehension d'une
 fuite plus dangereuse a eux, au public, & aux
 affaires propres de sa Majesté, ont eu recours
 a icelle, & a son autorité, pour luy en repre-
 senter, avec les inconveniens divers, leur
 sentiment veritable, & la requerir d'embras-
 ser le soin, & la protection de cett' affaire, avec
 la chaleur & vigueur que merite la conse-
 quence d'icelle, la confiance qu'ils ont en la
 sincerité de sa Majesté, & au poids de ses of-
 fices envers le Roy d'Espagne, tant pour leur
 alliance & mutuelle amitié, que pour le
 rang que tient le Roy entre les Princes
 Chres-

Chrestiens, qui l'oblige à prevenir par douceur les effects perilleux, que traissent apres soy semblables entreprises.

C'est le sujet pour lequel le Roy à commandé au Sieur de Bassompierre, Chevallier de ses Ordres, & Colonel General des Suisses, de s'acheminer en diligence vers le Roy d'Espagne, afin de consoler ses amis & alliés, par ce prompt envoy, & l'esperoir d'un bon succez, l'induire a la restitution de la Valteline, par toutes raisons & considerations publiques & privées, & de pouvoir estre esclaircy de ses intentions finales, pour prendre apres a temps avec eux les Conseils & mesures, qui seront trouvés convenir au besoin commun des interessés en la cause, au moyen de quoy ledit Sieur de Bassompierre s'adressera a son arrivée au Sieur du Fargis, Ambassadeur ordinaire de sa Majesté, ja adverty de sa venue, sçaura deluy quels offices il a employés & quels fruits ils ont produits, & luy communiquant le charge qui luy est donnée, concertera de la forme & des termes, dont il devra user, & s'estendre envers ledit Roy, en conformité du present Memoire.

Auquel, apres avoir fait les amiables & affectionnées salutations, au nom de sa Majesté, luy dira la cause de son envoy, en suite de ce que ledit Sieur du Fargis luy a desja representé par commandement de sa Majesté, & luy fera entendre combien cette invasion de la Valteline a esmeu les voisins & amis

d'icelle, auxquels elle est tres suspecte & sensible, pour le present & pour l'advenir, & que la durée de cette occupation, de quelque pretexte qu'elle soit colorée, peut apporter de tres grands accidents, par le nombre & la qualité des intereffés: Que sa Majesté, qui connoist l'ingenuité & candeur dudit Roy, n'en prend autre creance par la suggestion d'autruy, que celle de sa prudence & pieté, que ses desportemens passés luy ont fait concevoir. Que la consideration generale, l'intercst de ses alliés & le sien propre, avec l'amitié qu'elle porte audit Roy, son beaupere, l'obligent a desirer, que cette opinion soit confirmée sans remise en l'occasion qui s'offre, & que la conduite de ses Ministres responde a leurs paroles & a ses intentions, par une reintegrande entiere & prompte de ladite Val-teline, des forts pris en icelle, & remis le tout au premier estat qu'il à esté cy devant, afin que chacun ressenté & connoisse, avec honneur & loüange pour ledit Roy, qu'il n'a esté poussé à l'effect susdit d'autre motif, que celuy que luy & les siens ont publié, de la conservation de la Religion Catholique, pour l'asseurance de laquelle le Roy a tesmoigné jusques icy, tant audit pays des Grifons, a l'avantage de l'Evesque de Coire & de son Evesché, comme du voisinage envers le peuple de Valais, en quel soin & recommandation luy à esté la Religion Catholique, outre les signalées preuves, que sa Ma-
jesté

jesté en à rendües en diverses occurences, de dans & dehors son Royaume, ce qu'elle continüe encore avec soin, & se promet, s'agissant de la cause de Dieu, d'en avoir bonne issue.

Mais comme ce qui est allegué par les Officiers dudit Roy, pour ce regard, peut causer ombrage & Jalousie aux voisins, iceluy n'ayant aucune part & confederation avec lesdits Grisons, ce qui n'est semblable en sa Majesté, pour son ancienne Alliance avec cette Nation, sa creance audit pays, & l'interest notable qu'elle a de le tenir en union & concorde, ledit Roy fera prié & requis de luy laisser le soin a elle seule, & a son zele & credit, faisant estat d'y envoyer un Ambassadeur extraordinaire, tant pour faciliter l'accord entre les Ligues Grises, y estant si avant interessé, & a qui partant il appartient de s'en mesler, que pour le bien de la Religion Catholique, la consolation & seureté de ceux qui la professent, & ce que le Roy Catholique y veut operer par les siens, donnant tel soupçon aux protestans, & telle defiance aux interessés, que plus il insistera & fera montre de vouloir embrasser & soustenir ladite Religion, plus il esmouvera les uns contre les autres, ralliera les voisins & amis pour la defense de la cause, & fera enfin un effect contraire au dessein qu'il à publié, joint que par un tel procedé il laisseroit grande occasion de croire, que c'est plus l'ambition que la foy

A 5

qui

e & fen-
enir, &
quelque
apporter
bre & la
té, qui
it Roy,
uggestion
& pieté,
ait con-
le, l'in-
vec l'a-
eupere,
oit con-
s'offre,
ponde a
une re-
ite Val-
emis le
devant,
isse, a-
c Roy,
d'autre
ont pu-
Catho-
e Roy a
pays des
le Coire
age en-
n & re-
Catho-
e sa Ma-
jesté

qui l'incite , & par consequent redoublant les ombrages aux amis , ils seroient plus portés a rechercher les autres moyens , pour se garentir des effets qu'ils monstrent apprehender , & en ce cas , sa Majesté , tant pour le respect de la chose commune & ce qui la regarde , ne pourroit defaillir aux Offices & devoirs d'amitié & d'assistance en leur endroit , par les voyes & moyens ordinaires en semblables occasions , ce qu'elle fera toujours a regret , pour les accidents fascheux qu'elle en prevoit , & desire estre evités , ainisy qu'elle tesmoigne bien evidemment , ayant voulu tenter toute voye amiable , pour parvenir a son but , devant que s'engager plus avant a la requisition desdits interessés & en allarme de ladite invasion , mais a quoy l'honneur & son service , l'interest general & le sien l'astreignent , si les Ministres dudit Roy apportent longueurs ou difficultés espineuses aux commandemens , que sa Majesté s'attend de sa bonté & sagesse , qu'il leur fera touchant ladite restitution , comme il sera prié de faire , sans autres remises & tergiuersions , pour ne tomber aux inconveniens sagement preveus & predits par sa Majesté , ce que ledit Sieur de Bassompierre declarera audit Roy , & a ses Principaux Conseillers , en termes qui ne puissent estre imputés a menace , & neantmoins a une signification bien claire (qui est fondée en justice) & precise de l'intention de sa Majesté en cet endroit , afin
que

que sur cette connoissance ils bastissent leurs deliberations, & soient prompts & sinceres a l'execution des choses requises, le procedé & les Conseils du Roy, pour l'advenir, plus justifiés, & ses amis confortés au besoin a bien esperer de l'ayde & protection des sadite Majesté.

Et d'autant que ledit Roy a tousjours rejeté en partie sur les Venitiens, & les pratiques & menées parmy ces peuples, & leurs adherans auxdits protestans, le mal qui est advenu aux Catholiques (ce qui n'est esloigné de verité, pour ce qui est venu de temps a autre a la connoissance de sa Majesté) ledit Sieur de Bassompierre n'obmettra a representer les devoirs continüels, que les Ministres du Roy ont fait, pour empescher & aneantir lesdites Cabales Venitiennes, conserver la Religion Catholique, les choses & le gouvernement de la Republique Grisonne en sa premiere forme, commandement qu'elle a reiteré depuis encore plus exprés, sur la rencontre, qui s'offre, de s'opposer aux efforts que ladite Seigneurie de Venise voudroit faire, pour y introduire & faire recevoir son alliance, desirant & entendant sa Majesté, que pour ce regard nulle autre nouveauté soit admise par les peuples, & qu'ils vivent & jouissent de leur premier repos dans les mesmes amitiés & considerations de leurs loüables Ancestres.

Mais comme sa Majesté, par son & credit & soin, espere venir about de ce dessein,

aussy se promet elle, comme il est bien raisonnable, pour maintenir l'égalité, que ledit Roy, en ce qui dependra de luy, pourvoira au restablissement entier de ladite Valtelline, par des ordres si absolus, que les Officiers n'ayent plus sujet de reculer & amuser ces peuples, & les voisins, de paroles, pretextes, est artifices, capables de faire naistre des maux & accidens irreparables, & dont apres les remedes, qu'on y voudra appliquer, feront hors de saison: sans doute contre legré & volonté dudit Roy, & peut estre contre le bien de ses affaires, en la constitution generale, ou se trouvent a present celles de la Chrestienté.

Sa Majesté est bien informée de ce qui se passe desja sur ce sujet au Pays des Grisons, ou l'on essaye de separer & diviser lesdits Ligues, sous l'appast de la Religion, de bien faits, & de la crainte des protestans, ce qui nourrit la haine & la discorde entre eux, rend par consequent l'accord qui est desiré plus difficile, & oblige d'ailleurs les interessés, par un accroissement de mefiance, non seulement a se tenir sur leurs gardes, mais a rechercher tous autres moyens de forces & d'amis, pour obvier a un plus grand malheur.

De plus sa Majesté est bien advertie, que ledit Gouverneur de Milan fait rechercher d'alliance ladite Ligue Grise, sous esperance de luy laisser la Valteline, qu'il fait la mesme

me

me pratique dans aucunes communes des autres Ligues, ce qui descouvre clairement le dessein dudit Gouverneur, non seulement contre les assurances, qu'il en a données aux Ambassadeurs de sa Majesté, mais aussy contre ce que ledit Roy en a fait dire au Sieur du Fargis.

Partant il seroit de la prudence & prevoyance dudit Roy, en ce qui le concerne, de laisser les choses en leur premier estat, pour diminuer la jaloufie, donner plein esclarcissement de ses intentions, & faciliter la reconciliation entre les Grisons, que sa Majesté embrasse & poursuit vivement, & a quoy elle rencontre plus de peine & de resistance, par l'appuy & confort, que ladite Ligue Grise, avec ceux de la Valteline, reçoivent dudit Roy d'Espagne, que les malins, pour accroistre & profiter du trouble, fomentent volontiers, & si le soin estoit delaisié seul au zele de sa Majesté, & a sa creance parmy ces peuples, bien tost ils feroient de livrés de cette inquietude & dissension, & la Religion Catholique en plus d'assurance.

C'est un poinct principal, avec celuy de la restitution, qui doit estre agité par ledit Sieur de Bassompierre, car tant que ladite Ligue Grise, sous des conditions plausibles, se verra recherchée & chérie du costé de Milan, les offices du Roy y feront de peu d'efficace, les affaires demeureront en cette confusion, & chacun recourera aux expediens & moyens, qu'il

qu'il estimera plus propres & puissants, pour se delivrer du mal present. C'est donc surquoy il insistera plus vivvement, conjointement avec la reintegrande, afin que sous ce pretexte specieux les choses ne tirent en longueur plus dommageable, & que les commandemens d'Espagne en soyent envoyés si precis au Gouverneur de Milan, qu'il n'ait aucune occasion, ou couleur, d'en prolonger l'execution, & que l'on puisse, par un procedé si candide, estre esclaircy de l'intention veritable & juste dudit Roy en cette occurrence.

Cette precaution est d'autant plus desirée & necessaire, que sa Majesté a bonne souvenance des troubles & malheurs, qu'a causé semblable retardement aux affaires de Vercel & traité d'Ast, en quel peril a esté la paix d'Italie, par la lenteur ou artifice des Ministres dudit Roy, qui ont apporté de leur sens par trop a l'interpretation & execution des ordres, qui leur estoient envoyés.

Sadite Majesté se veut promettre de l'amitié & equité du Roy, son beaupere, non seulement pour le benefice general, mais pour ce qui concerne l'interest propre de sa Couronne, qu'il fera telle consideration aux raisons & remonstrances susdites, comme aux inconveniens divers, qui naistront de la durée de l'occupation desdits passages, qu'elle & ses amis interessés auront occasion d'estre confirmés en
la

la creance & jugement de sa pieté & justice, & elle de continuer aussy tous bons offices en sa faveur, & de sa Maison, aux affaires qui se presentent en Allemagne, & ailleurs, auxquelles ledit Roy à un si notable interest, estant assez conneu, que le dernier traitté fait à Ulme, par l'entremise du Roy, a donné la cause & la suite a tant d'exploits heureux, dequoy sadite Majesté a receu beaucoup de consolation, & pour en faciliter la continuation, a commandé a ses Ambassadeurs, nonobstant qu'il y eust des raisons assez fortes, pour s'en revenir, de moyenner une conference avec le Prince de Transilvanie, afin que par la separation d'iceluy d'avec l'Electeur Palatin, celuy cy en fût d'autant plus affoibly, & l'Empereur en meilleure condition d'avoir raison de ses affaires.

Le Roy, pour donner plus de poids a cette Ambassade, n'a pas jugé la devoir remplir d'autres affaires publiques ny particulieres, ores qu'il s'en presente en bon nombre, dont ledit Sieur du Fargis est bien informé, ce qu'il vaut mieux laisser a son soin ordinaire, que pensant beaucoup embrasser, leur donner sujet d'eluder le fruiet principal de cette legation.

De laquelle il essayera de retirer les responses & resolutions dudit Roy si claires, & s'il peut, favorables, que sa Majesté & ses amis puissent mieux juger & fonder ce qu'ils auront à faire, & pour ne donner lieu à diverses
ses

ses interpretations & voyages, fera expedient qu'il fasse en sorte de les remporter par escrit, estant la coustume desdits Espagnols de tourner apres leurs paroles en un sens different, selon que le comporte l'estat de leurs affaires, sur tout pressera le point final de la restitution, & ensuitte celuy qui regarde les Catholiques dudit Pays, avec les autres interests & differents desdites Lignes Grises, afin que ses Offices & cette sollicitude soient remis a l'affection, creance & autorité de sa Majesté, qui y fera tous devoirs de Roy Chrestien, amateur de la concorde. Il mettra peine aussy d'abreger son sejour par de là, d'autant que le temps est nuisible a l'affaire, qu'il assure leur possession en ladite Valteline, atiedit la chaleur & les affections du peuple Grison, & rend les accidents, qui sont apprehendés, plus dangereux encore pour la cause commune.

Si l'occasion du voyage dudit Sieur de Bassompierre ne se fût présentée, sa Majesté avoit deliberé d'envoyer personnage exprés en Espagne, pour se conjoüir avec Madame sa Soeur, & ledit Prince, de la consommation de leur Mariage, qu'elle a tousjours désiré, pour le contentement des parties, & le bien du public, office qu'il accomplira envers l'un & l'autre, de la part de sa Majesté, mesmes avec ledit Roy d'Espagne, leur en souhaitant volontiers toute prosperité & consolation.

Le-

Ledit Sieur de Bassompierre fera soigneusement assisté du Sieur du Fargis en cette commission, tant pour sa devotion & fidelité au service du Roy, que pour la connoissance & creance, qu'il a acquise par delà, dequoy il luy dira que sa Majesté à toute satisfaction, & aura plaisir qu'il continue, tant pour ce qui concerne les affaires generales, que pour celles qui regardent le bien & soulagement de ses sujets.

Cette charge, que ledit Sieur de Bassompierre va presentement accomplir, est tellement importante à la paix Publique, par la liaison de tant de Princes & Estats interessés, au service & à la reputation de sa Majesté, qu'elle se promet volontiers de son affection, qu'il redoublera les effortz de son industrie, & sollicitude, pour en voir sortir les effects, au contentement de sa Majesté, à la seureté & consolation de ses amis & alliés, & au benefice de la Republique Chrestienne.

Fait à Paris le vingtuniesme jour de Janvier 1621 signé Louïs & plus bas Bruflart.

M E

Le-

M E M O I R E

D U

S I E U R D E B O R S T E L,

*Agent de Monsieur l'Electeur Pala-
tin, pour joindre a la prece-
dente instruction.*

Le Marquis Spinola estant entré a main ar-
mée dans le Palatinat, il y a quelques
mois, sous le pretexte du different de Bohe-
me, ne s'est pas contenté de se faisir de plu-
sieurs Villes & Places, qui en dependent,
mais aussy s'est emparé de la principauté de
Simern, & du baillage de Crouznag, ap-
partenant au Duc Louïs, Prince Mineur, &
qui n'est en façon quelconque participant du
fait de Boheme, non plus que plusieurs des
Unis, & autres Seigneuries particulieres, qui
se sont tousjours tenus neutres, les Villes,
Terres & Chasteaux desquels ont esté neant-
moins attaqués & pris par ledit Marquis,
comme entre autres plusieurs appartenans au
Duc des deux Pontz, Marquis de Bade,
Comte Delmange de Falquenstein, Derbarch,
Solms, Ringraves, & mesmes quelques Vil-
les Imperiales, comme Fribourg & Mulhau-
se, la plus part desquels sont compris dans le
Traitté de Vervins, & ne peuvent estre mo-
lestés, sans que sa Majesté tres-Chrestienne ne
s'en trouve grandement offensée, outre que
sans cela, par raison d'Estat, & à cause des
an-

anciennes alliances, elle est obligée à leur conservation,

C'est pourquoy elle à esté requise de vouloir faire inferer quelque office favorable aux instructions de Monsieur de Bassompierre, s'en allant en Espagne de sa part, tendant à ce qu'il soit ordonné audit Sieur Spinola de retirer ses forces de dessus les terres, non seulement des Unis & autres susdits, mais aussy du Palatinat, & de tout l'Empire, attendu que si la Boheme à failly, que c'est a elle d'en patir, & non audit Palatinat.

A cela l'on opposera sans doute en Espagne cet eschapatoire, que l'armée dudit Spinola est autorisée du nom de l'Empereur, & que le Roy d'Espagne n'y a aucun pouvoir.

Et partant sadite Majesté tres-Chrestienne est aussy suppliée de faire le mesme office pres dudit Empereur, bien que la collusion soit toute manifeste, en ce que ledit Spinola est Ministre & officier dudit Roy d'Espagne, & que ses gens ont esté levés des moyens & deniers d'Espagne, & sont encore a present entretenus & payés des mesmes deniers.

De toutes lesquelles choses ayant esté parlé a Monsieur le Duc de Luynes, il a desiré qu'on luy en dressast & baillast le present Memoire, afin de faire donner a Monsieur de Puizieux le commandement de charger les dites instructions de ce que dessus, suivant ce quil a pleu a sa Majesté octroyer aux demandes

E L,
-
ain ar-
quelques
e Bohe-
de plu-
ndent,
auté de
ag, ap-
eur, &
pant du
urs des
res, qui
Villes,
neant-
rquis,
mans au
Bade,
rbarch,
es Vil-
ulhau-
dans le
re mo-
enne ne
tre que
use des
an-

mandes & prieres des Princes unis en commun, & de Monsieur le Duc des deux Pontz en particulier.

L E T T R E

D U R O Y

Au Roy d'Espagne.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher, & tres-ame bon Frere, & beaupere. Nous envoyons exprés nostre Ambassadeur extraordinaire par de là le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos Ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Estat, & Colonel General des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme à nostre interest, & à celuy de nos anciens amis & alliés, & comme nous estimons de l'amitié & equité de vostre Majesté, qu'elle voudra rendre en cette occasion des tesmoignages ordinaires de son affection a la manutention de la concorde generale de la Chrestienté, nous la prions aussy de mettre en consideration ce que ledit Sieur de Bassompierre exposera plus particulièrement a vostre Majesté de nostre part sur ce sujet, que nous avons a cœur, & luy adjouster toute foy & creance, comme a nous mesmes, qui prions Dieu, tres-hault &c.

Memoire

Memoire de la Reyne.

Aprez les compliments ordinaires, que Monsieur de Bassompierre fera au Roy d'Espagne, de la part de la Reyne, il luy dira en sa premiere audience, ou lors qu'il jugera en avoir plus de commodité.

Que sa Majesté luy a commandé particulièrement de l'asseurer, comme elle a desja fait par les Ambassadeurs retournans de delà, & par les autres personnes d'Espagne, qui ont esté devers luy, de la bonne intelligence qu'elle a avec Monsieur le Duc de Luynes, & du sujet qu'il luy a donné de la conserver par le soin continuel, que luy & tous ceux, qui en dependent, apportent a luy rendre aupres du Roy, & en toute autre occasion, tous les services & bons offices que l'on peut desirer.

Que le commandement, que le Roy Catholique a fait par plusieurs fois a la Reyne, sa Fille, & nommement par ses dernieres Lettres, de conserver cette bonne intelligence, luy est d'autant plus agreable, qu'elle sçait ne pouvoir davantage obliger le Roy son mary qu'en y satisfaisant, & comme sa Majesté Catholique peut estre assuree, qu'elle ne manquera point d'avoir cette bonne volonté de la faire paroistre en toutes occasions, elle supplie aussy sa Majesté d'en faire autant de la sienne.

Outre ces termes generaux, la Reyne encharge tres-expressement Monsieur de Bassom-

fom-

fompierre de rechercher toutes les occasions qu'il pourra, de tesmoigner au Roy, son Pere, la satisfaction, qu'elle a de Monsieur le Duc de Luynes, & les sujets qu'il luy en a donnés, en quoy elle remet a sa prudence le choix des choses particulieres, qu'il jugera devoir dire sur ce sujet, selon les occasions, tant audit Roy, son Pere, qu'a Monsieur le Duc d'Ufede, & aux autres du gouvernement d'Espagne, & d'employer le nom de sa Majesté par tout ou il estimera convenir aux susdites intentions.

Si Monsieur de Bassompierre prend son chemin par Vailladolid, il visitera le Cardinal Duc de Lerme, l'asseurera de la continuation de la bienveillance de sa Majesté, & luy offrira de sa part toutes les assistances, qu'il desirera en ses affaires, & s'il ne passe a Vailladolid, il luy fera tenir la Lettre, que sa Majesté luy escrit, assistera aussy de son intervention & offices le Duc de Monteleon, en ses Pretensions, selon qu'il en sera requis par ledit Duc.

L E T T R E

D E

M O N S I E U R D U F A R G I S,

*Ambassadeur ordinaire du Roy en Espagne,**a Monsieur de Bassompierre, escrite de**Madrid le 15. Fevrier 1621.*

M O N S I E U R.

Ce porteur vous dira les termes ou nous sommes avec ces gens icy, & les occasions

sions

sions qui ont fait naistre nos difficultés, par le recit desquelles vous jugerez ce qui sera plus convenable au service du Roy, selon vostre prudence, ou d'attendre quelque temps ce qu'il plaira au Roy commander, ou de vous avancer & faire selon vos premiers ordres: ce qui me fasche est d'avoir les mains liées pour vostre service par deça comme pour toute autre chose, & si vous prenez resolution de venir, il fera bon que vous envoyés quelqu'un en diligence, pour donner part a ces gens icy de vostre arrivée, les miens luy serviront de conduite & d'adresse pendant que je garderay cette prison jusques a ce que je sçache la resolution qu'on aura prise. Je suis Monsieur &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur de Puizieux, escrite de
Castelz le 20. Fevrier.*

MONSIEUR.

La premiere pierre, que j'ay rencontrée en mon chemin, me donne le sujet de vous escrire ma premiere Lettre; vous sçauvez par le Secretaire de Monsieur du Fargis ce qui est arrivé a son Maistre, & ce qu'il craint qu'il ne luy arrive a l'advenir. C'est un accident qu'il pouvoit esviter a mon advis, & le devoit aussy, car il ne
faut

faut jamais mettre nos Maistres en peine pour nos interests particuliers, mais comme il est bien plus aisé d'improver une affaire faite, que d'y remedier, ce sera a la prudence du Roy & de son Conseil de faire le dernier, & laisser a nous autres de blasmer une action, que peut estre nous eussions plus mal faite, si nous eussions esté en sa place. Je n'ay voulu approuver ny suivre le conseil, qu'il me donne, de retarder a Bayonne jusques a ce que j'aye eu nouvel ordre du Roy, ou autre depesche dudit Ambassadeur, car ma negociation n'a rien de commun avec cet affaire, mon retardement pourroit faire tirer a la longue la satisfaction des affaires, que je vay traiter, qui est peut estre le dessein des Espagnols, & mon arrivée a Madrid fera changer la face de ces affaires, ou au pis aller, je joindray mes Conseils aux siens, & mon assistance a tout ce qu'il desirera de moy. Enfin, Monsieur, j'arresteray trois jours a Bayonne, pour assembler 200. muletz, pour porter ceux qui viennent avec moy, & me faudra dix jours pour aller a la Cour, si le Roy desire que je differe d'entrer a Madrid, un Courrier, que vous me depescherez, me trouvera encor par les chemins, sinon je suivray ma pointe, & l'ordre, que le Roy me prescrit. J'ay sejourné un jour a Bourdeaux, ou j'ay veu Monsieur d'Espernon, qui est tres disposé, si le Roy se veut servir de luy, de raccommoder par des signalés services ce que ces
deux

deux années dernières ont gasté, & vous puis dire, que si les Huguenots remüent en Bearn, comme il y a de l'apparence, l'on ne scauroit donner la commission de les chasser a personne, qui le pût si bien faire que luy, sa qualité eminente, son experience & son pouvoir, qui est apres celuy du Roy, sans comparaison plus grand que d'aucun autre en cette Province, merite bien que l'on y fasse quelque consideration. J'ajouste a cela l'inimitié inveterée, qu'il a avec les Huguenots. Je scay, Monsieur, que vous estes de ses amis, & que vous luy rendrez des offices [quand il s'en presentera occasion. Je desire qu'il s'en offre quelque'une, ou je vous puisse tesmoigner combien je suis &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur du Fargis du 22 Fevrier

1621, a Bayonne.

M O N S I E U R.

Dés que j'ay eu le commandement de venir en Espagne, de la part du Roy, j'en ay pris a tout ce qui vous touche une si particuliere, qu'il ne vous scauroit arriver aucun accident, que je ne ressenté a pareil degré que vous: de sorte que devez estre asseuré, que l'action qui s'est passée a Madrid, dont le Sieur de Lingendes va porter la nou-
B
vel

velle au Roy , luy causera de la cholere & du
 ressentiment, avous de la peine , & a moy un
 semblable desplaisir, qui s'augmente d'au-
 tant plus , que j'ay opinion d'en estre la cau-
 se , & qu'ils ont voulu faire ce desordre , pen-
 sant que cela pourroit retarder ma venüe , &
 l'effect d'icelle ; C'est pourquoy j'ay jugé ,
 qu'au lieu de m'arrester a Bayonne , comme
 vous me mandez , il me falloit haster , ou
 pour avancer la satisfaction que l'on nous
 propose, ou pour participer a tout ce qui nous
 arrivera , & y porter , non seulement mes
 conseil & entremises , mais aussy ma propre
 vie pour vostre service , & que si vous per-
 sistez a ne trouver pas a propos que j'entre a
 Madrid jusques a ce que vous ayez un en-
 tier contentement , je l'attendray a Burgos
 ou a Alcanda tant que vous le jugerez ne-
 cessaire , ou mesmes a Burgos si vous me
 renvoyez promptement ce gentil-homme ,
 que je vous envoie , pour vous offrir , avec
 ma vie , tout ce qui est de ma puissance. J'es-
 pere , Monsieur , qu'il vous trouvera desja
 satisfait & content. Je le seray parfaitement ,
 si vous me croyez.

Monsieur

Vostre &c.

L E T -

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*au Duc Monteleon, du Lundy 22**Fevrier 1621, de Bayonne.*

M O N S I E U R.

Une des choses qui m'amenent en Espagne avec tant de contentement est le desir de vous voir, & vous renouveler les assurances de mon service tres-humble, & les desordres advenus a Monsieur l'Ambassadeur ordinaire ces jours passés, qui m'ont apporté tres-grand desplaisir, n'ont pas esté capables de bannir de mon cœur cette joye, me persuadant, que la ou sera Monsieur le Duc de Monteleon, la dignité du Roy, mon Maistre, sera réparée ou conservée, comme je vous supplie tres-humblement apporter tout ce qui sera du vostre en cett' affaire, si vous voulez contenter le Roy, mon Maistre, servir la Reyne, & voir bien tost prés de vous. Monsieur &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

*a Monsieur de Bassompierre de Paris**le 13 Fevrier 1621.*

M O N S I E U R.

J'escris a Monsieur du Fargis pour l'affaire

B 2

faire

faire de Mantouë, de quoy je vous parlay en partant, qui est de consequence au public. Si avec l'ayde & l'advis de Monsieur du Fargis vous en pouvez parler, j'estime que cela pourroit servir, puis que l'offre d'un Ambassadeur extraordinaire a toujours plus de force que celuy de l'ordinaire, comme pareillement de ce qui est du Tabouret octroyé pas deça a l'Ambassadeur d'Espagne; mais avec esperance & a charge, que de là ils feroient le semblable. Peut estre que Monsieur du Fargis vous proposera quelque expedient, afin du moins qu'ils croient, que nous y pensons, & obtenions quelque chose, si faire se peut, bien qu'ils soient de dure desferre. Il n'y a rien de nouveau de puis vostre de part. Le Roy est en bonne fanté, qui continue gayement son balet. Je suis &c.

L E T T R E

D E

M O N S I E U R D U F A R G I S

*a Monsieur de Bassompierre du 20**de Fevrier 1621, a Madrid.*

M O N S I E U R.

Dans la joye, que j'ay, d'avoir veu terminer glorieusement pour le Roy toutes les broüilleries, qui ces jours passés m'ont donné tant de peine en cette Cour, j'en reçois une particuliere a esperer la liberté
de

de vous servir, & accompagner. Je vous envoie, pour commencer, un passeport assez ample, auquel nous avons eu une plaisante difficulté, qui estoit, que le Roy Catholique ne vous y vouloit point appeller Señor, & vous vouloit donner un tiltre qui ne me plaisoit pas, comme vous verrez par la reformation, & si j'osois vous conseiller, il me sembleroit a propos, que vous vous en laissassiez donner un de tant que vous devez avoir, car cette nation, laquelle ne sçait que ses formes, & non celles de leurs voisins, aura de la peine a digerer, que vous ne soyez ny Comte, ne Marquis de nom, puis que vous l'estes en effect, & en des terres telles que nous sçavons, & quoy qu'il en soit vous ferez, je m'asseure, receu de maniere, qui vous donnera contentement, & dont je vous porteray l'ordre a six lieües de cette Ville, ou plus loing si vous le trouvez bon, & ne me reste que de vous envoyer des bulles, lesquelles ne vous sont necessaires, pouvant en user par les chemins, en intention de les prendre icy, comme si en effect vous les aviez, surtout je vous defends de faire trop bonne chere, de peur de voir quelques uns de ces Messieurs de vostre compagnie malades de repletion a vostre abord en cette Cour, ou vous estes attendu de tout le monde, & de moy avec particuliere intention de vous y tesmoigner que je suis, & desire meriter que me croyez &c.

parlay en
au pu-
Monfieur
, j'esti-
que l'of-
e a tous-
rdinaire,
Tabouret
Espagne;
ue de là
ne Mon-
ne expe-
t, que
que cho-
t de du-
de puis
e fanté,
is &c.

G I S

o

oir veu
oy tou-
passés
e Cour,
a liberté
de

M O N S I E U R D E P U I Z I E U X

*a Monsieur de Bassompierre du 5**Mars 1621, de Paris res-**pondue le 18.*

M O N S I E U R.

J'accuseray par celle cy la reception de la vostre du 20 du passé, ou je voy la continuation de vostre voyage, nonobstant ce qui s'estoit passé a Madrid avec Monsieur du Fargis, dont nous avons parlé icy, comme il convient, a l'Ambassadeur d'Espagne, pour le representer par de là, afin qu'ils luy donnent satisfaction, comme j'espere qu'ils feront, & nous faisons estat de despescher bien tost son Secretaire, avec la resolution, que nous avons prise en ce fait, sur lequel nous estimons, que si vous avez jugé a propos de faire quelque office a vostre arrivée par de là, vous n'y aurez manqué. Nous croyons, que vous y aurez esté bien receu, quoy que l'on ait voulu dire, qu'ils eussent fait naistre cette occasion a dessein sur le temps de vostre venue, pour avoir sujet de ne vous donner pas tout contentement en l'affaire qui vous mene. Ils y auroient mauvaise grace, & nous promettons bien de vostre dexterité, & bonne conduite, que vous les sçaurez bien faire venir a raison, comme particulierement
nous

nous vous dirons encore par ledit Secretaire de Monsieur du Fargis. Ce mot est seulement, pour vous asseurer tousjours, par ce Courrier, de la bonne fanté du Roy, & qu'il n'y a rien de changé en ses intentions pour ce qui regarde vostre commission, de laquelle nous attendons tout bon succez, comme de chose qui est en vostre main, & vous devez aussy attendre de mon affection en ce qui est de vostre service des preuves tres certaines que je suis.

Monsieur. Je vous supplie de croire que j'auray grand soin de ce qui regarde vostre service & advantage, si nous venons a faire un Estat pour la guerre, & vous en reposez sur moy durant vostre absence.

A U T R E L E T T R E

D E

M O N S I E U R D E P U I Z I E U X

*a Monsieur de Bassompierre du 8 Mars**1621, de Paris Respondue le 28.*

M O N S I E U R.

Je vous crois maintenant arrivé a Madrid; ou vous aurez trouvé Monsieur du Fargis en meilleure assiette, pour vous assister en vostre negociation, par la satisfaction, que luy est allé faire Dom Baltazar de Zuniga, sur ce qui s'estoit n'agueres passé, & a quoy s'il restoit encore quelque chose a faire, pour la dignité du Roy, nous ne doutons point, que

B 4

V O U S

vous n'y ayez fait tous les offices convenables. Le Partement du Roy, pour s'en aller a S^t. Germain, est cause que nous n'avons p^u encore luy depefcher fon Secretaire, & cependant le Marquis de Mirabel envoyant ce Courrier par de là, j'ay bien voulu dire par avance, que l'alliance que le Gouverneur de Milan a faite avec la Ligue Grife tesmoigne bien, que ce n'est point le fait de la Religion qui les mene en ce fait de la Valteline, mais le desir de s'accroistre & de s'advantager, au prejudice du public, & de la parole qu'ils nous avoient donnée, ce que vous leur pouvez reprocher, en poursuivant de longue vostre commission, sur laquelle nous ferons plus particulierement sçavoir les intentions de sa Majesté par ledit Secretaire de Monsieur du Fargis, en vous envoyant copie des capitulations faites a Milan par lesdits de la Ligue Grife, & cependant je vous baise bien humblement les mains. J'escriis a Monsieur du Fargis de vous faire part de ce que je luy mande s'estre passé par deça avec l'Ambassadeur d'Espagne sur son sujet. Je suis tousjours, *Monsieur &c.*

Monsieur s'il vous restoit quelque chose a obtenir de delà pour la satisfaction de M^r. du Fargis en ce qui s'est passé aidez luy a en fortir le plus honorablement qu'il se pourra, mais aussy le plus doucement, & pour suivez l'effect de vostre Commission, qui n'a rien de commun, puis que c'est plustost contre eux, qu'en leur faveur.

L E T-

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*escrite a Joüan de Cerica , Secetaire**d' Estat du Roy d'Espagne du Mardy**16 Mars, a Madrid.*

Como yo he entendido de V. S. que lo gusto de
 V. S. Magestad Catholica era ser Informado por
 escrito de la ocasion de my venida en esta corte ,
 he pensado que questa carta basteria para esse
 effeto , y que V. S. como uno de los mas princi-
 pales Ministros , le daria della la parte que con-
 viene. Y aunque los negocios que tengo de trat-
 tar sean en alguna manera conoscidos de V. S.
 y delos demas del conseio de estado de su
 Magestad Catholica, contoïo esso non dexare de
 tocarlos de mas arriba , y desir a V. S. que co-
 mo muchos meses aura, qu'el Rey my Señor ha
 sabido la Investitura que el Ducque de Feria,
 Gobernador de Milan, avia hecho de la Valteli-
 na, y del contado de Bormio, y Tierras que partien-
 en a los Grisones , sus confederados, y que mas
 de cientos años a esta parte Uiden de Baxo de
 su amparo y protecion , lo sintio de la manera,
 que avia de sentir cosa tan extraordinaria ,
 con todo esso non dexo de moderar su sentimiento
 con lo que le asseguro el Conde de la Rochepot ,
 Embaxador ordinario, y los Ministros del Rey
 Catholico residentes circa de su Catholica Mage-
 stad, que lo que avia passado en este particular no
 era con ninguna intencion de apoderarse delos

B 5.

dichos

L E T-

dichos lugares, pero par assegurar en ellos la Religion Catholica, de Baxo de cujo pretexto el Duque de Feria avia dado a entender por aca, que avia entrado en las dichas terras; lasquales palabras y seguridades se confirmaron de nuevo por el dicho Duque de Feria, y por Alfonso Casal, Residente en los suiſſaros, como trattava con los Ministros de S. Magestad Christianissima, e como esta bien conforme a la consciencia que el Rey xpamo tiene de la amistad y buena correspondencia del Rey Catholico su suegro, no le ha en alguna manera dado lugar, para que sospechasse que nose auian de executar tales palabras, aunque en perjuſio dellas, el dicho Gobernador de Milan aya continuado y aumentado las fortificaciones y proveido cada dia los lugares de artilleria, bastimientos, y otras cosas necessarias para la guerra: Cosa que ha dado tal sospecho a los que en esto vienen interessados, que recorren agora al Rey my Señor, para pedir, en virtud de las confederaciones que tienen con ellos, les prenen para su proteccion de las armas y ayuda, en que su real palabra viene obligada, lo que ha querido dilatar con la figuridad, que les ha dada despues de las dos promessas de su Magestad Catholica, que sin usar en ello de violencia ninguna, alcançaria la restitution de las dichas tierras y lugares ocupados. Palabras que hasta u ora han tenido el negozio, en esta demas honroso para la corona de Espagna que aventajada a la reputacion de sa Magestad xpriama, el qual no reparando, come fuera rason a los Instancias de los mas principales Interressados

dos y otros, juntamente alborotados y zelosos de la dicha Investidura, ha querido (como a de hazer en qualquier otro en contra miento) render al Rey su suegro el respeto que su amistad y buena correspondencia merece, la qual non se puede mejor corresponder agora, que en compliendo las palabras suso dichas, las quales de parte de su Magestad x̄ma he venido aver effectuar, confiado del toto que no reparan en dificultades para restituer enteramente todas las tierras y lugares ocupados en la misma forma y manera que estavan antes la dicha Investidura, y que tan poco dillatarian en hazerlo, porque su Magestad tiene designos utiles y provechosos para la xp̄i- andad, y tiene mas occasion de creír que su Magestad Catholica ha de gustar dellos, los quales no pueden suffrir ninguna dilacion. Y como a boca esperamos informar mas particularmente los principales del consejo d'Estado, solo con esta embio la Carta que el Rey my Señor escribe en Credencia sobre mi a su Magestad Catholica, la- qualle de mi parte le pora dar V. S. que dios garde.

L E T T R E

D U R O Y

a Monsieur de Bassompierre.

M O N S I E U R de Bassompierre. Je vous tiens maintenant arrivé a Madrid, sur ce que vous aurez sçeu de Monsieur du Fargis, mon Am bassadeur ordinaire, qu'ils se sont mis en
B 6 quelque

la Re-
texto el
por aca,
lasqua-
n de nue
Alfonso
trattava
issima, &
el Rey
corrispon-
le ha en
ospechasse
bras, a
gobernar-
o las for-
res de ar-
rias para
los que en
ra al Rey
confedera-
ra su pro-
real pala-
tar con la
asdos pro-
in usar en
a la resti-
ocupados.
el negozio,
e Espagna
Magestad
uera rason
Interressa-
dos

quelque devoir de faire reparation convenable des choses malpassées avec luy, desquelles a bon droit j'avois reçu mescontentement, ainsy que j'avois fait entendre icy a l'Ambassadeur du Roy d'Espagne, & qu'il estoit raisonnable, & entendois qu'il m'en fust fait satisfaction, en l'un ou l'autre moyen, proposé & escrit au Sieur de Puizieux par ledit Sieur du Fargis. Mais dautant que depuis l'arrivée de son Secretaire j'ay esté adverty par ce qu'il m'en a mandé, que Dom Baltazar de Zuniga luy estoit venu faire des excuses, qu'il estime, & moy aussy, suffisantes, je veux croire, qu'il ne sera besoin d'en faire autre instance, & que tout ce que vous pourrez passer doucement, sans que ma dignité soit interessée je l'auray bien agreable, m'en remettant pour cela a vos affections & jugement, & parce que si la chose n'estoit terminée, il seroit plus seant a vous qu'a luy d'en parler, je vous ordonne de le faire, s'il reste encore quelque chose a parachever: ce que je ne tiens pas pourtant, veu les honnestes paroles, que ledit Dom Baltazar a tenues audit Sieur du Fargis, & qu'il se promettoit de les porter encore plus avant. J'espere donc que ce different est composé, a mon honneur & satisfaction, & ores qu'il ne le fust pas, vous devez poursuivre la pointe de vostre commission sur le fait de la Valte-line, ainsy que vous entendrez derechef par les lettres que j'ay commandé au Sieur de Puizieux

Puizieux de vous escrire, m'asseurant bien que vous n'obmettez rien pour leur faire comprendre le mauvais procedé, en cela, du Gouverneur de Milan, qui a fait un traité avec la Ligue Grise, les demonstrations & consequences perilleuses de telles negociations, contre leurs paroles & assurances, avec mes resolutions certaines & en faveur de mes amis & alliés, comme de l'interest de mes affaires, priant Dieu qu'il vous ait en sa sainte & digne garde, escrit a Saint Germain en Laye le 15 jour de Mars 1621. Signé Louïs, & plus bas Bruflart.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

*a Monsieur de Bassompierre du 15**Mars 1621, de Saint Ger-*
main en Laye.

MONSIEUR.

Nous vous tenons maintenant arrivé à Madrid, & que vous y aurez trouvé les choses pour l'accommodement du mal entendu, qui a passé de ces Messieurs avec Monsieur du Fargis, en meilleurs termes, ainsy que vous aurez sçeu de luy par le menu, & que s'il y reste encore quelque chose pour la dignité du Roy, vous ne vous espargnerez, ainsy que sa Majesté vous l'ordonne, mais presupposant, puis qu'ils ont commencé, qu'ils

qu'ils auront aussy voulu y mettre fin, a nostre satisfaction, nous n'en parlerons plus, & reprenons le courant de la charge, que vous avez emportée, en laquelle pour nous plaindre de nouveau, & leur reprocher en termes honnestes, mais significatifs, nous vous envoyons la derniere capitulation faite par le Gouverneur de Milan avec la Ligue Grise, & ce que Monsieur Gueffier m'a envoyé par sa derniere lettre, aucuns mesmes voulans dire de plus, qu'il est passé outre a des articles secrets plus prejudiciables a la France. Tout cela descouvre clairement, contre les assurances données, que leur intention en ce fait n'a point esté a la Religion, mais a leur seul interest, qu'ils ont entrepris contre nostre alliance, & le bien de nos alliés, en mesme temps qu'ils nous faisoient entendre n'avoir aucun dessein en cette occasion, que de maintenir la Religion, ne rien attenter de nouveau & remettre toutes choses en leur premier estat. Tout cecy y est bien contraire; mais qui ne peut estre supporté de sa Majesté, & qui fait voir a un chacun qu'ils veulent abuser le Monde, & mesme se prevaloir de l'amitié de sa Majesté, pour advantager leurs desseins a ses propres despens, & de ses amis, en mesme temps qu'en Allemagne, en Flandres & ailleurs, elle leur depart liberalement ses bons offices, qui seroit la payer en mauvaise monnoye, & puis que les effects sont si different de leurs paroles, luy donner occasion

sion de prendre des conseils pour elle, & l'in-
 terest de ses amis & confederés, leur adjous-
 tant que s'il n'y est pourveu promptement,
 & de bonne foy sur la seureté publique, & ce
 qui la regarde, elle advisera a d'autres moy-
 ens, & aura sujet de ne pas juger si fainement
 de l'intention en son endroit dudit Roy Ca-
 tholique, ce que vous sçaurez représenter
 avec termes de douceur, mais pleins de verité
 & de sentiment, afin qu'ils le comprennent, &
 qu'ils puissent d'ailleurs, en vivant autrement,
 recevoir de sa Majesté des offices puissans &
 favorables aux affaires des Pays-bas, qui se
 presentent. Vous verrez sur cela comme
 ils en useront, & vous répondront, & apres
 telles declarations abregerez vostre sejour,
 lors que vous jugerez le devoir faire. Il
 fera bon ausly, dautant que l'affaire im-
 porte grandement, que vous fassiez paroiss-
 tre que sa Majesté se tient offensée de ce que le
 Gouverneur de Milan veut contraindre
 Monsieur le Duc de Mantoue a en passer, pour
 le Montferrat, par ses volontés, & de faire
 l'accord de luy avec Monsieur de Savoye,
 sans la participation de sa Majesté, tant pour
 luy estre lesdits Princes si proches de sang,
 que pour s'estre meslée de leurs affaires dès le
 commencement, mais non avec cette envie
 qu'ils pratiquent a nostre exclusion, car sa
 Majesté desira & proposa le faire conjointe-
 ment avec les Ministres dudit Roy, qui veu-
 lent maintenant tirer le tout a eux, selon leur
 ordi-

ordinaire, sans qu'autres y prennent part. Ils doivent, pour ce regard, laisser les choses en l'estat qu'elles sont, ou bien mettre peine de composer leurs differents ensemble avec les Ambassadeurs ou Residents de sadite Majesté, ce qu'elle ne supportera point autrement, ainsy qu'elle a fait dire, par moy, a leur Ambassadeur qui est icy, & l'avons escrit & escrivons encore à Monsieur du Fargis, afin qu'il s'en fasse entendre, & vous semblablement, comme en ayant eu charge expresse, afin que cet office ait plus de force envers le Roy d'Espagne, & autres siens Ministres. L'affaire est de telle consequence qu'elle donneroit grand avantage aux Espagnols en Italie, car l'eschange dudit Montferrat priveroit le Roy de la part qu'il y doit avoir, & descourageroit les amis de la France. Nous escrivons d'autre costé à Monsieur de Mantouë, afin qu'il demeure ferme, & ne se laisse esbranler, & a Monsieur de Savoye nous luy ferons sentir la suite dangereuse de ce poinct. Il semble que nos Religionnaires ayent quelque envie, au moins en apparence, de contenter le Roy. S'ils obeissent, & se separent à la Rochelle, ils feront tres-bien, & a nous plaisir. L'on differe de partir d'icy, ou sa Majesté fera quelque sejour jusques a ce que nous scachions a quoy il se resoudront. En cecy pourra servir la venüe de Monsieur le Marechal de l'Esdiguieres, attendu dans huit jours. Sur l'advis, que le Roy a eu, de la
gros-

grosseffe de Madame la Princeffe, fa Sœur, fa Majesté luy escrit, & fera bien aise qu'en luy presentant sa lettre, vous fassiez sur cela office de conjoiiissance.

Monfieur de Montholon, faute d'argent pour les Grifons, n'est pas encore party, ce qui fait faute a l'affaire, ainfy qu'il remonstre souvent. Ne laissez, s'il vous plaist, de presser delà, & y faire entendre & valoir sur cela les intentions & deliberations de sa Majesté, pour retourner nous voir, & vous asseurer cependant par tout que je suis de cœur & d'affection, &c.

Monfieur enfin l'argent a esté asseuré pour envoyer en Suisse & Grifons, de forte que nous ferons partir Monfieur de Montholon; mais la somme est bien petite pour une si grande affaire.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

au Roy du Feudy 18 Mars

1621, de Madrid.

S I R E.

J'estois obligé, par mon devoir & l'ex-
prés commandement de vostre Majesté, de
la tenir a toutes occasions advertie des pro-
grés de la negotiation, dont il luy a pleu me
charger; mais n'ayant rien avancé depuis
mon arrivée a Madrid, a cause de la maladie
du

part.
choses
peine
avec
te Ma-
autre-
oy, a
s escrit
Fargis,
embla-
presse,
vers le
nistres.
qu'elle
nols en
rat pri-
oir, &
Nous
e Man-
se laisse
ous luy
de ce
ionaires
pparen-
ent, &
es-bien,
r d'icy,
ques a ce
udront.
onfieur
du dans
eu, de la
gros-

du Roy Catholique, qui a retardé mon audience, e n'eusse osé entreprendre d'escire à vostre Majesté, sans l'instance, que vostre Ambassadeur ordinaire m'a faite, de luy mander nos conjectures & esperances sur ce qu'elle m'a commandé de traiter, & tirer vostre Majesté de la peine, ou avec raison elle avoit pû estre, de la nouvelle que luy a apportée le Secretaire dudit Seigneur Ambassadeur, lequel me rencontra pres de Bayonne, & m'ayant déclaré le sujet de son voyage, me convia, de la part de son Maistre, de m'arrester audit Bayonne, jusques a ce que j'eusse un nouvel ordre de vostre Majesté; me disant, que je recevrais peu de contentement a mon arrivée, de voir la plus part de ses domestiques prisonniers, & luy retiré de Madrid, & que mesme il craignoit, qu'il ne luy arrivast pis, veu la violence, & la precipitation, dont on usoit en cett' affaire. Mais ayant considéré, que mon séjour à Bayonne ne luy pourroit en aucune façon profiter, mais au contraire empescher que l'on ne luy donnast une si prompte satisfaction, puis qu'en la dilayant les Espagnols retarderoient mon voyage, & l'effect que vostre Majesté s'en promettroit, esperant aussy que mon arrivée feroit cause qu'on luy donneroit contentement, ou en tout cas, que je luy pourrais servir de secours & de conseil, j'ay creu qu'il estoit plus expedient de haster que de retarder mon voyage, ce qui a assez bien reüssy, car
le

le jour de mon entrée l'on mit en liberté, non seulement les domestiques de Monsieur l'Ambassadeur du Fargis, & ceux de l'Ambassadeur de Venise, qui les avoient assistés, mais aussy tout les autres François, qui pour diverses causes estoient prisonniers a Madrid. Cet excés de satisfaction (assez inusité par deça) & l'honorable reception & magnifique traitement, que l'on me fait, nous oblige de vivre deormais de telle sorte en cette Cour, que si nous avons de fascheuses rencontres, ce sera sur les affaires de vostre Majesté, & non pour nos interests particuliers.

J'ay esté visité de tous les grands, & des Conseillers d'Etat, comme aussy des Ambassadeurs Residens en cette Cour, parmy lesquels celuy de Venise, & celuy de Savoye, m'ont dit avoir ordre de joindre leurs offices & interventions a ma negociation, & d'agir en cette affaire selon que je leur prescrirois, & l'auditeur, qui fait icy les affaires du Pape, en l'absence du Nonce, me vint trouver deux jours apres mon arrivée, qui me monstra la copie d'un bref, que le jour mesme il avoit présenté au Roy, de la part de sa Saincteté, qui parle si hautement sur la restitution de la Valteline, que le Conseil d'Etat en a esté autant estonné que nous, qui n'eussions pas creu que le premier bref de ce nouveau Pape eust deü menacer le Roy Catholique d'employer, pour la restitution de la Valteline, & le

le repos de l'Italie, qui en dépend, non seulement les armes spirituelles, mais aussy les temporelles. Il me dit aussy, que sa Saincteté luy commandoit tres expressement de m'assister de son intervention & conseil, & de se joindre a vostre Majesté en cett' affaire.

Toute cette Cour croit que le Roy n'est point malade, mais qu'il feint de l'estre, pour ne me donner audience jusques a ce qu'il ait eu quelques nouvelles d'Italie, qu'il attend. Je puis neantmoins assurez vostre Majesté, que cela n'est point, & qu'il a encore tous les jours un peu la fièvre. Il a sçeu le bruit, qui court, & pour m'esclaircir davantage de sa bonne volonté, il m'a envoyé dire, que si je voulois luy envoyer la lettre, que vostre Majesté luy escrit en creance sur moy, il deputeroit quelques uns de son Conseil, pour traiter avec moy, ce que j'ay fait, & il a nommé pour ses Commissaires le Comte de Benavente, Dom Baltazar de Zuniga, le Sieur Hieronimo Caymo, Regent du Conseil d'Italie, & Joüan de Cerica, Secretaire d'Etat, lesquels ont pris heure a demain, pour entendre ma proposition, & conferer avec Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy, dont nous donnerons compte incontinent a vostre Majesté, a qui je puis dire cependant, que le Duc de Feria avoit tellement preoccupé les esprits des Ministres de cet Estat, qu'ils estimoient, que le seul Zele de la Religion Catholique, & la manutention

tion d'icelle en la Valteline l'avoient porté a en faire l'invasion. J'ay tafché de les detromper de telle forte, que la plus part voyent maintenant le jour de cet' affaire. Et si ce n'estoit la faction du Duc de Feria, qui est puissante, j'oserois donner des assurances a vostre Majesté (au lieu des esperances) de luy rapporter toute forte de contentement sur ce sujet. Car le Conseil d'Etat n'est point d'avis que le Roy Catholique se broüille avec vous, ny qu'il entreprenne une chose ou tant de personnes s'interessent, principalement en ce temps, ou il a forces affaires en Allemagne, ou celles de Flandres vont recommencer par la fin de la Treve, & en la peine ou ils sont de trouver de l'argent pour fournir a tant de diverses despenses.

Nous avons eu dessein de demander qu'on changeast le Comte de Benavente, qui a commission de traiter avec nous, par ce qu'il est Oncle de la Femme de Duc de Feria, & qui le maintient extremement, mais comme c'est un Seigneur de grand credit en cette Cour, nous avons creu qu'il nous pourroit faire plus de mal (recusé) que Commissaire, & que dans la fuite de cette affaire nous avions tousjours lieu de le faire, si nous le trouvions necessaire pour le bien de vostre service.

Dom Baltazar de Zuniga m'a proposé d'entremettre l'Archevesque de Pise, Ambassadeur du grand Duc vers le Roy, en nostre

nc-

negociation. C'est un tres habil homme, de qui le Maistre a l'honneur d'appartenir aussy bien a vostre Majesté qu'au Roy d'Espagne, & qui a grand interest au bien & liberté de l'Italie. Je luy accorday franchement, croyant que son intervention ne nous feroit que bonne, & que quand nous serions en different, il nous pourroit rapprocher & renouër nos conferences, comme personne esgalement portée pour les deux Couronnes. J'ay eu aussy consideration de ne point desobliger Monsieur le grand Duc, qui avec raison se tiendroit offensé, si nous tesmoignons avoir quelque mesiance de luy. Je tiendray vostre Majesté soigneusement advertie de tout ce que j'avanceray en cette affaire, en laquelle j'espere de la si bien servir, que je meriteray la qualité de sa tres-humble tres-obeissante & tres-fidelle creature.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puizieux du 18

Mars 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

Je sçay bien que je ne devois estre arrivé depuis 9 jours a Madrid, sans en avoir rendu compte au Roy & a vous, mais a quel propos vous depescher un Courrier exprés, pour

pour vous faire ſçavoir que j'ay eſté fort bien
receu, tres-magnifiquement logé & traité,
& que Monsieur l'Ambaffadeur ordinaire eſt
plainement ſatisfait, ſi je ne vous mande
quand & quand quelque eſperance ou con-
jecture de nos affaires, leſquelles nous n'avons
pas encore entamées, a cauſe d'une Erefipe-
le que le Roy Catholique a a la jouë, qui re-
tarde mon audience; ce qui m'a contrainct,
pour haſter m'a negociation, d'eſcrire une
lettre a Joüan de Cerica, Secretaire d'Eſtat,
narrative de tout ce que je viens traiter pour
la Valteline, & puis envoyer la lettre de cre-
ance au Roy, afin qu'il depute quelques uns
de ſon Conſeil pour traiter avec moy; com-
me il a fait, ainſy que vous verrez par la let-
tre que J'eſcris au Roy, a laquelle je me
remetz, pour ne vous importuner par une
double lecture d'une meſme choſe.

Je ne manqueray de parler aux Miniſtres
de cét Eſtat de l'affaire du Montferrat, & ſe-
lon ce qu'ils reſpondront, j'en traiteray avec
le Roy, en ma premiere ou ſeconde audian-
ce. Monsieur l'Ambaffadeur ordinaire n'eſt
pas d'avis que je faſſe maintenant inſtance
pour le tabouret, que ſa femme demande, il
eſpere d'en venir about de luy meſme, &
moy, qui ne cherche pas de me charger d'af-
faires, j'ay eſté tres-aïſe qu'il m'ait deſlivré
de celle là.

Je penſe eſtre obligé de vous dire, que
Dom Balthaſar de Zuniga monſtre eſtre paſ-
ſion-

e, de
r auſſy
pagne,
erté de
royant
e bon-
ferent,
ier nos
lement
eu auſſy
r Mon-
ſe tien-
ir quel-
voſtre
tout ce
laquelle
eriteray
ſſante &
Pierre.

ERR E
18

eſtre arri-
s en avoir
mais a quel
er expreſ,
pour

tionné a servir le Roy, & me promet de porter le Regent Cáymo, & Dom Joüan de Cérica a faire ce que je voudray, & qu'il les a en sa puissance. Si cela est j'ay bonne opinion de nostre affaire, car dans le Conseil le Duc de l'Infantado, Dom Balthasar de Zuniga, & Dom Augustin de Messia n'approuvent en aucune façon tout ce que le Duc de Feria a fait en la Valteline. Je ne vous scaurois assez dire les soins que Monsieur du Fargis a de moy, & comme nous vivons ensemble, aussy ne fais-je rien que par son conseil & advis. Il connoist parfaitement bien cette Cour, & s'il reüssit quelque chose de cette negociation attribuez le a sa seule suffisance. Je finiray par une instante priere que je vous fais, d'avoir le soin de mes interets, que vous m'avez promis, & de ceux du Comte de Tileres aussy, & vous rends graces tres-humbles des assurances que vous me donnez de vous souvenir de moy sur l'estat de la guerre. Je me persuade que le Roy s'en est trouvé l'année passée si bien servy, qu'il ne me laissera pas en arriere si la guerre recommence. Vous scaurez plus de nouvelles de moy lors que je seray moins nouveau en cette Cour. La plus certaine que je vous puisse maintenant mander est que je suis entierement & parfaitement.

Monsieur

Vostre tres-affectionné
& intime amy,

Bassompierre.

L. E. T.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur le Duc de Luynes, escrite**de Madrid le 18, Mars 1621.*

M O N S I E U R.

Je ne me trouveray jamais plus empesché comme je vous dois écrire que maintenant : Car si je vous entretiens des affaires que je traite, vous vous mocquerez de moy, & si j'y manque, vous vous en offenserez. Je veux esviter ce dernier, mesme au prix de ma reputation, esperant qu'il m'arrivera a faire l'homme d'Estat le mesme que quand je voulus entreprendre d'estre des polis de la Cour ; l'on s'en mocqua au commencement & depuis on l'a fort approuvé. Vous sçaurez donc, Monsieur, outre ce que vous apprendrez par les Lettres, que j'escris au Roy, que les dernieres paroles que vous me dites, lors que je pris congé de sa Majesté & de vous, seront cause (bien que mon instruction me le defende) que je feray un traité ; & que je le feray avantageux pour le service du Roy, car il est fort vray, que ces gens icy ne veulent point rompre avec la France, aims nous donner tout contentement, afin que nous leur laissions chastier a leur aise les Princes d'Allemagne, a qui ils en veulent maintenant. Ce qui m'en fait parler avec tant d'asseuran-

C

ce

tre imagination ; mais si portés par vostre
 seule ambition vous avez usurpé la Valteline,
 les Grifons ne vous doivent payer aucuns
 frais sur ce sujet, & le Roy, mon Maistre,
 ne consentira jamais qu'ils le fassent. Je fi-
 niray, Messieurs, en vous suppliant instam-
 ment de vouloir regler & moderer de telle
 façon vos demandes & vos desirs, que nous pu-
 issions amiablement terminer cett' affaire, qui
 traîne apres elle tant de fascheuses suites que
 le bien ou le mal de toute la Chrestienté de-
 pend deormais de ce que nous en resoudrons.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

au Roy du Mardy 23 Mars 1621.

S I R E.

Par ma precedente du 18 du present, je
 donnay advis a vostre Majesté, que pour abre-
 ger mon sejour par deça, & haster l'execution
 des affaires qui m'y ont amené, j'avois fait
 donner au Roy Catholique la lettre, que vostre
 Majesté luy escrivoit, & qu'il m'avoit nom-
 mé des Commissaires, pour conferer avec
 Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy le
 jour suivant ; ce qu'il n'executa point, par-
 ce que le Roy s'estant mieux porté se resolut
 de se lever le Dimanche 21, & me donner au-
 diance publiques. Je m'estois appresté pour y
 al-

aller, lors que je fus contremandé, a cause d'un évanouissement que le Roy eut en s'habillant, qui le fit remettre au lit, & la fièvre luy a repris un peu plus vehemente qu'au paravant, sans toutesfois aucune apparence de danger, ce qui a esté cause, que nous ne nous sommes pû assembler que ce matin, ou le Comte de Benavente, qui est malade, ne s'est pû trouver. J'ay fait ma proposition selon l'Instruction que vostre Majesté m'a fait donner, au mieux que j'ay pû, apres laquelle Dom Baltazar de Zuniga s'est estendu sur les saintes & bonnes intentions du Roy, son Maître, qui n'a esté porté en cette affaire que pour empescher l'oppression des Catholiques de la Valteline, & pour y conserver la Religion, n'y estant entré de son mouvement, mais appelé par les Valtelins, maltraités & tyrannisés par les Grisons. Enfin il a conclu, que pour la Religion Catholique, pourveu qu'elle fust asseurée, le Roy d'Espagne estoit hors de tout interest, demandant neantmoins d'estre satisfait des frais qu'il avoit fait en cette petite guerre, laquelle il avoit entreprise a l'instance & requisition des Grisons Catholique & des Valtelins opprésés.

A cela je luy ay respondu, que le Duc de Feria n'avoit esté appelé avec les forces d'Espagne par le Corps general des trois Ligues; mais bien par quelques bannis & rebelles, & que ne s'agissant point de la Religion, puis que ceux qui luy estoient venus

de-

demander secours estoient la pluspart heretiques, Vostre Majesté ne pouvoit entendre a aucun remboursement de leurs pretendus frais, & que pour ce qui touchoit l'assurance & manutention de ladite Religion Catholique en ces Vallées, le soin en appartenoit, privativement a tout autre, & devoit demeurer a vostre Majesté, comme au seul allié des Grisons, qui depuis cent ans & plus vivent sous sa protection, & qui a un plus particulier interest que personne en la Valteline, parce qu'elle a esté donnée aux Grisons par les Roys de France, ses predecesseurs, avec la reserve du passage.

Sur ce le Regent Caymo nous a dit, qu'il se pourroit trouver des expediens, sans rien faire payer aux Grisons, pour les frais que le Roy Catholique avoit faits en cette guerre, qui ne l'aissent pourtant de satisfaire & contenter ledit Roy, comme de luy accorder le passage par ladite Vallée aux troupes qu'il feroit passer d'Allemagne en Italie, & ce seulement tant que ces deux Couronnes seroient en paix, & non autrement.

A quoy j'ay respondu, qu'il importoit a l'honneur de vostre Majesté de procurer la restitution de la Valteline aux Grisons, sans aucune reserve, ny condition onereuse, & que vostre Majesté ne le consentiroit jamais, ayant defense d'entendre aucune proposition sur ce sujet.

A lors ledit Regent Caymo nous a assureé, qu'il

qu'il n'avoit aucune charge de procurer cela, mais de luy mesme il me le disoit, comme chose qui pourroit estre recüe ou regettée, selon qu'on la trouveroit bonne ou mauuaise.

Sur ce Dom Baltazar de Zuniga nous a dit, qu'il feroit entendre ma proposition au Conseil d'Estat, & qu'au plustot il me fera response, & que je me devois promettre pour vostre Majesté tout contentement & satisfaction en cette affaire. Je sçay de fort bonne part, Sire, qu'ils n'ont autre dessein que de restitüer la Valteline avec reputation, & s'ils peuvent s'acquérir quelque droit de passage, mais que si nous tenons ferme, qu'ils se relascheront.

Monfieur l'Ambassadeur de Florence leur a dit franchement, devant nous, que cette affaire ne regardoit pas seulement vostre Majesté, mais que tous les Princes d'Italie s'y interessoient. Nous nous devons assembler chez moy Jeudy prochain, 26 de ce Mois, pour continüer chaudement cette affaire, & je tiendray vostre Majesté diligemment advertie de tout ce qui s'y traittera, esperant d'apporter tant de soin & de diligence a bien faire reüssir la negociation qu'il a plü a vostre Majesté me confier, que je joindray a la bonne opinion qu'elle a tesmoigné avoir de moy, comme Courtisan & soldat, celle d'estre bon negociateur, afin qu'avec ces trois qualités je serve si dignement vostre Majesté que je puisse meriter le nom de sa tres-humble & tres-fidelle creature.

Bassompierre.

L. E. T.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur de Puizieux du 23 jour de
Mars 1621, de Madrid.*

M O N S I E U R.

Après plusieurs retardemens nous avons aujourdhuy commencé nostre conference avec les Deputés qu'on m'a designés, au Comte de Benavente pres, lequel a pris excuse sur la maladie, qu'il a ou qu'il feint avoir a mon advis, pour ne vouloir venir traiter a mon logis, m'ayant fait sonder ces jours passés si je n'agréerois pas de venir conférer dans le Palais dans une des chambres du Conseil, afin d'estre plus pres du Roy, pour refoudre & terminer promptement les difficultés qui s'y presenteroient dans le cours de cette affaire, mais j'ay respondu, que n'ayant encore veu sa Majesté Catholique je ne pouvois fortir de ma Maison. Monsieur l'Archevesque de Pise nous veut faire prendre son absence a bon augure, & qu'il ne s'y est pas voulu trouver, pour ne desobliger le Duc de Feria son nepveu, jugeant bien que nous terminerons cette affaire contre le desir dudit Duc, & les assurances qu'il luy a données du contraire. Je croy neantmoins, que ledit Archevesque luy a fait pressentir que nous avions quelque mesfiance de luy, & que nous

nous

L E T

nous le pourrions recuser, ce qu'il a voulu sagement prevenir, dont nous ne sommes pas marris, car Dom Baltazar de Zuniga, & le Regent Caymo marchent de bon pied en cette negociation, & font portés a maintenir la paix entre les deux Couronnes, principalement le dernier, qui prevoit bien, que si la Valteline n'est restitüée, le faix de la guerre tombera sur le Duché de Milan, d'ou il est.

Quand a Jouan de Cerica je n'en scaurois que dire, parce qu'il n'a pas ouvert la bouche en ces trois heures que nous avons esté assemblés, qui se font passées en des longues harangues depart & d'autre, taschant chacun de gagner quelque chose au profit de son Maître, par lesquelles neantmoins nous jugeons, Monsieur l'Ambassadeur & moy, qu'ils n'ont autre dessein, que de terminer cette affaire a nostre contentement, & s'ils peuvent y pratiquer quelque petit avantage pour eux. J'espere que nous nous scaurons bien garder.

Dom Baltazar m'a prié de luy donner par escrit ce que j'avois dit & repliqué, & que ce n'estoit que pour faire voir nos raisons plus clairement au Conseil d'Etat; ce que Monsieur l'Ambassadeur m'a conseillé de faire, puis que ce qu'il desire n'est qu'a bonne fin. C'est bien contre mon gré qu'il vous en envoie une copie, encor que pour me satisfaire il vous assure que j'ay bien mieux parlé qu'escrit; ce que vous verrez aisement

en

en le
sieur
vous
l'Ar
renc
faire
sçu
qu'il
la re
ma d
les E
lique
dit t
ces,
a pro
Je
niere
Duc
vous
du p
ledit
un p
qui f
ray
& se
che,
Dons
en f
nier
qui
ce f
part

en le lifant. Sauvez mon honneur, Monsieur, en bruflant ces deux papiers apres que vous aurez passé les yeux dessus. Monsieur l'Archevesque de Pise a assisté en cette conference, se portant si esgalemment en cette affaire, que les Commissaires, ny nous, n'avons sçeu connoistre de quel costé il inclinoit, bien qu'il nous assure en particulier, qu'il desire la restitution de la Valteline; & quand en ma derniere replique j'y ay parlé du tort que les Espagnols faisoient a la Religion Catholique, s'ils dilayoient la restitution, il nous a dit tout haut : *Ancora vostra Signori Frances, ut sete aucusti un poce tard, ma veramente a proposito.*

Je n'ay point voulu parler en cette derniere conferance du Traitté d'Alliance, que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, dont vous m'avez donné advis par la vostre du 8 du present, parce que vous ne m'avez envoyé ledit Traitté, & parce aussy que j'en veux faire un plat a part a nostre prochaine assemblée, qui sera Jeudy 27 de ce Mois. Je continueray a vous dire, que Dom Balthazar persiste & se monstrent passionné a ce qui nous touche, & a nous rendre le Regent Caymo & Dom Juan de Cerica si favorables, que nous en ferons ce que nous voudrons. Le premier m'a envoyé voir par son Secretaire, qui ma prié de prendre creance & assurance ce sur ce que Dom Balthazar me diroit de sa part, & me conjure aussy de faire instance

au

au Roy de donner Doña Maria de Benanides, qui est de ses Parentes, & qu'il affectionne extrêmement, pour Camerera Major de Madame la Princesse. C'est une tres-sage & habille femme; mais je la voudrois de quelque plus relevée qualité, pour exercer cette charge avec dignité, dont la pareille est possédée en France par Madame la Connestable de Montmorancy, ce que j'ay fait consider audit Caymo. Et que neantmoins j'en escrirois au Roy, pour avoir son ordre, que je me promettois qu'il seroit conforme a son desir. J'en ay un extreme, Monsieur, de vous témoigner que je suis parfaitement. &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*au Roy du 27 Mars 1621,
de Madrid.*

S I R E.

Nous n'avons pas jugé a propos de dépêcher un Courrier exprés a vostre Majesté, de peur de donner l'allarme a Madrid; mais de nous servir de celuy que le Duc d'Osone envoie en Italie pour ses affaires particulieres, lequel rendra cette lettre a Monsieur le premier President de Bordeaux, pour la faire tenir en diligence a vostre Majesté, par laquelle elle sçaura l'extremité de la maladie du Roy, son beaupere. Les medecins en desesperent

esperent depuis ce matin, que l'on a commencé d'user des remedes spirituels, comme de faire faire processions generales, mettre le saint Sacrement sur les Maistres Hautels de toutes les Eglises, & faire transporter au Palais l'image de nostre Dame Dathoche, & le corps de saint Isidore. Le pourpre a paru en plusieurs endroits du corps du Roy, qui a de grandes resueries. Chacun s'esmerveille fort, & le Duc d'uscède & le Confesseur sont bien estonnés, & les amis du Duc de Lerme taschent de le faire revenir; mais son fils le retarde toujours. Madame la Princesse, vostre Sœur, se porte tres-bien en sa grossesse, tres-affligée neantmoins du mal du Roy, son beaupere. On regarde icy le Comte d'Olivarez, & Dom Balthazar de Zuniga, son oncle, comme des personnes qui sont (s'il mes arrive au Roy) pour avoir grand part aux affaires. Il ne s'est point parlé des vostres a cause de cet accident. L'Auditeur du Nonce m'est venu voir ce matin, qui m'a dit avoir une lettre, que sa Saincteté escrit de sa main au Roy Catholique, fort expresse sur ce sujet de la Valteline. Il estoit en peine comme il en devoit user, & vouloit retarder a la donner jusques a ce que l'on vist ce qui arriveroit du Roy; mais je l'ay animé de la presenter maintenant, & que s'il differoit, elle seroit de peu de consideration & demoinde effect: ce qu'il m'a promis de faire. Dés que nous aurons permission de vous dépescher un Courrier, nous le

anides,
ne ex-
Mada-
& ha-
quelque
e char-
offedée
ble de
er audit
rois au
ne pro-
desir.
ous tes-

ERRE

de dépe-
Majesté,
d; mais
d'Offone
culieres,
ur le pre-
a faire te-
r laquel-
aladie du
s en dese-
esperent

le ferons en toute dilligence , demeurans
cependant , Sire , de vostre Majesté tres-
humbles, tres-obeïssantes & tres-fidelles Crea-
tures.

Bassompierre.

Pierre Fargis.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puizieux du 27 Mars

1621, de Madrid.

MONSIEUR.

L'extremité de la maladie de sa Maje-
sté Catholique nous devoit obliger d'en-
voyer un Courrier exprés , pour en don-
ner advis au Roy , & a la Reyne , mais
on n'en peut dépescher aucun sans avoir
un passeport , & nous n'avons pas creu le de-
voir demander , pour ne monstrier en cette
Cour nostre curiosité a mander de mauvaises
nouvelles. Nous nous servons maintenant de
la commodité , que le Duc d'Osse nous
donne par ce Courrier , pour en advertir sa
Majesté , & vous dire aussy le regret parti-
culier , que nous en avons , car nous estions
asseurés de la restitution de la Valteline par
ce Prince devotieux , qui faisoit scrupule de
rien posséder qu'il ne luy appartint legitime-
ment , & qui n'en avoit permis l'invasion
que sur la creance , qu'il avoit , que la Re-
ligion Catholique y fust opprimée ; de forte
que

que luy faisant voir le contraire, comme il estoit desja persuadé, nous ne faisons aucun doute d'obtenir ce que nous demandons. Nous adjouſtons a cela que les deux qui gouvernent l'Etat, a ſçavoir le Duc d'Uzede & le Confesseur estoient a nostre devotion, par le moyen du personage que nous avons mandé, & s'il mesadvenoit du Roy, comme sans miracle il ne peut reschaper, il nous faudra traiter avec de nouveaux Ministres d'un jeune Roy, qui ne voudront peut estre pas consentir a la restitution des conquestes de son Pere, pour ne donner mauvaise opinion de luy a son advenement. Nous avons aussi a craindre les amis du Duc de Feria, qui pourront estre puissans en ce changement, qui sans doute sera grand & perilleux pour ceux qui gouvernoient du temps de ce Roy, estans hais & mesprisés de tous. Vous ſçaurez bientôt de nos nouvelles, & de celles qui arriveront icy, ou nous continuerons de servir le Roy aux occasions qui se presenteront, avec toutes sortes de soyn & de fidelité. Cependant, Monsieur, nous vous asseurerons que nous sommes parfaitement vos plus humbles & tres-affectionnés serviteurs.

Bassompierre.

du Fargis.

D

L E T -

eurans
é tres-
Crea-

R R E
rs

Maje-
r d'en-
n don-
, mais
avoir
u le de-
en cette
u vaies
nant de
ne nous
vertir fa
et parti-
s estions
eline par
upule de
egitime-
invasion
e la Re-
de forte
que

MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monsieur de Bassompierre du 17

*Mars 1621, de St. Ger-
main en Laye.*

MONSIEUR.

Depuis avoir baillé nostre dépesche au Sec-
rctaire de Monsieur du Fargis, nous avons
eu advis de Rome comme le Pape se veut
monstrer pere commun, & ayder a la conser-
vation de la liberté d'Italie, en quoy nous
conforterons sa saincteté en ces affaires de la
Valteline, que l'on dit qu'elle affectionne,
ce qui servira grandement a nostre dessein.
Nous sommes aussy recherchés de Ligue par
les Venitiens en cette occasion, & par autres
Princes semblablement a mesme fin; de quoy
il est bon que vous leur donniez jalousie &
apprehension, pour les disposer mieux & plus-
tost a contenter le Roy & le public en la re-
stitution de la Valteline; car il est tout cer-
tain & en la deliberation de sa Majesté, que
nous en viendrons a l'effect, si les Espagnols
n'y acquiescent, ou y apportent les difficul-
tés & longueurs affectées selon leur coustume
& ne deferent en cela aux sages & justes re-
monstrances & raisons du Roy, que sadite
Majesté, non seulement entrera esdites al-
liances & confederations; mais prendra en-
core

core les conseils qui pourront porter les choses plus avant ; ce qui sera tousjours contre sa volonté , mais pour une honorable nécessité, qu'elle ne pourra esviter , si lesdits Espagnols ne s'y comportent autrement ; dequoy vous devez & elle desire que vous fassiez entendre aux Ministres de delà ce que jugerez plus a propos , mesme au Roy d'Espagne, afin qu'il en ait connoissance , avec les termes de respect neantmoins que vous sçavez luy appartenir. Ils doivent croire , si le branle commence une fois , qu'ils feront a s'en repentir , & trouveront plus de Princes de la partie qu'ils ne se persuadent. J'estime donc quand ils auront bien pensé a tout cela , selon la naïve representation que vous leur en sçaurez faire, qu'ils y auront esgard , & a ne s'attirer sur les bras tant d'affaires & d'ennemis ensemble , comme ils en seroient cause. C'est ce que j'ay eu ordre d'adjouster , & je demeure,

Monsieur ,

Vostre &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monsieur de Bassompierre du 18 Mars

1621, de St Germain en Laye.

M O N S I E U R .

Depuis avoir depesché le Secretaire de Monsieur

D 2

sieur

seigneur du Fargis, & vous avoir fait une seconde depefche, pour vous advertir de ce qui estoit survenu depuis, nous avons encore receu des capitulations & traittés faits avec le Gouverneur de Milan par les Deputés de la Ligue Grise, afin que vous puissiez mieux fonder ce que vous avez a leur representer par delà sur ce sujet, conformement a ce que nous vous en escrivons, a quoy je n'adjousteray rien que l'assurance que je vous prie prendre tousjours de mon bien humble service, comme estant,

Monsieur,

Vostre tres-humble, & tres-affectionné serviteur & bon amy,

Puizieux.

T R A I T T E'

E N T R E L E

G O U V E R N E U R D E M I L A N

& les Ambassadeurs de la Ligue Grise.

du 9 Janvier 1621.

Che nella Valtelina non si possa professare altra Religione che la Catholica Apostolica Romana, ne potendo per cio i lutherani habitarui, ma solo dimorarui due mesi del anno in tre volte, con consegnarsi ogni volta al console della terra, & questo per occasione di vendere, suoi beni, o metterli in altrui testa, overo per riricever i frutti fra tanto, e dimorando
oltre

oltre il detto termine debbano esser castigati, ne in detta valle potranno entrar i apostati ne predicante alcuno. Alle chiese si restitueranno suoi beni & entrate, sara lecito il fabricar Monastery & chiese, introdur qual si voglia Religione, al Vescovo & superiori Ecclesiastici si lasceranno la piena autorita, & si riservano le sue Ragioni & in occasione di bisogno deura l'ufficiale prestargli ajuto.

Si concede allo stato di Milano il transito per il paese de Signori Grisoni & Valtelina de Soldati, e che pedoni no possino alloggiar armati pui di 400 per volta & a Cavallo 150, con pagar l'alloggiamento come fa con Singori suizzeri.

Si fa lega perpetua con promessa di reciproco ajuto con legha Grisa, & con quelle altre communita che fra un mese concorrerano nella capitulatione, e si promette ajuto contro qualunque invasione.

Ghi forti de Bormio, Tiranno, & Morbegno resteranno per duoi anni, levandosi le barricate di Sondrio, e restera solo il castello, la Riviera della Riva & Poschiano resteranno per cinque anni se accade che concorra la legha Grisa con la capitulatione.

Le chiavi de i forti si daranno a gli ufficiali Regij ogni volta che saranno rechiesti. Gli ufficiali e Soldati dei presidij non saranno sotto-posti agli ufficiali Grisoni, ma solo a suoi superiori: occorrendo cosa mista doua intervenire l'un & l'altro, & unirsi nel foro doue sara il foro del Reo.

Finiti gli otto anni si uniranno in Chiavenna o. Zurico gli agenti per parte, per vedere se gli forti si dovranno demolire o tenergli in piedi, e seguire la determinatione loro. S. M. potrà far levata, ma che non sia maggiore di 24 insegne, ne minore di 12.

Si concede a S. Grisoni e suoi sudditi, il commercio libero, l'estrabere per proprio uso.

Dovera S. Magestad 1500. ducatonì ad ogni legha che acettera la capitulatione, ogni anno seguendosi in pui cose conforme al stabilito nella lega de Suizzeri Castolici.

Dovera anco la capitulatione esser firmata fra un mese d'alle communita Grisone, e fra sei mesi da S. Magestad.

Si riservano le Leghe del Papa, Imperatore, casa d'Austria, Francese, suizzeri, de vallesiani, & altre piu antiche.

Si permette a Signori Grisoni di ritornare nello antico possesso, & autorita della Valtelina, che non siano impediti nelle cose di giustizia civile o criminale, da quelli delli presidij, & si habbia a pardonare a Valtelini tutte le cose & qualunque delitto fino a quel giorno.

Si riservano e si conviene, che alli vallesiani siano mantenute le sue leggi, statuti, privilegi, consuetudini, dritti, usi & buoni costumi.

Non si potranno riceuere banditi di uno stato nell'altro.

Se alcuno della valle vorra habitare fuori potrà a suo bene placito andare e venire a godere i suoi boni & entrate, e dispor di quelle,

*Sa Magestad terra an Ambassre presso li sei-
ñori Grisoni.*

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*au Roy du 30 Mars 1621,
de Madrid.*

S I R E.

Je suis forcé, avec un extrême desplaisir, d'annoncer a vostre Majesté l'effect du mal, dont je luy avois mandé la crainte & l'apprehension par ma precedente du 27 de ce mois, & de luy dire comme il a plû a Dieu appeller a une meilleure vie le Roy Catholique, son beaupere, qui est decedé aujourd'huy a neuf heures du matin, ayant laissé, avec le regret general d'un si bon & si pieux Prince cette consolation, que sa faincte vie a esté suivie d'une pareille mort, vrayement digne de la qualité de Roy Catholique. J'envoye a vostre Majesté une relation de ce qui s'est passé durant sa maladie, & son decedz, selon que je l'ay pû apprendre, a quoy me remettant, je diray seulement a vostre Majesté que ce nouveau Roy est en tresgrande opinion de tout le Monde, sa personne est tres bien faite, son esprit agreable en discours, & fort porté aux affaires, desquelles il donne la principale administration a Dom Baltazard de Zuniga, qui est le plus capable de les bien conduire de tout cet Estat, & ce

D 4

choix

choix a esté grandement approuvé de tout le Monde. Ce luy qui a l'eminente faveur est Dom Gaspard de Guzman, Comte d'Oliveres, nepveu dudit Dom Baltazard, estime homme de courage & d'honneur, qui portera le Roy aux choses bonnes. L'on a envoyé defendre au Duc de Lerme de venir a Madrid jusques a un nouveau commandement du Roy, & la haine des grands & du peuple se montre tres-grande contre le Duc d'Uzede & l'Inquisiteur general, Confesseur du feu Roy, qui durant le regne passé avoient tout pouvoir, & je ne croy pas qu'ils tardent gueres sans estre pour le moins chassés de la Cour. Je ne puis rien mander a vostre Majesté des affaires particulieres, par ce que cet accident a interrompu le cours de nostre negociation, & je crains qu'il nous foudra recommencer de nouveau. Je ne puis plus avoir pour Commissaire Dom Baltazar de Zuniga, qui a maintenant sur les bras toutes les affaires de cet Estat. Je presseray autant qu'il me sera possible mes audiances & expeditions, pour rapporter promptement a vostre Majesté le contentement qu'elle desire, & me promets que le traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, & dont Vostre Majesté se sent avec raison offensée, sera avantageux pour avancer ses affaires par deça, puis que par là l'on fera voir clairement au Conseil d'Espagne, que le but dudit Duc est tout autre que celuy de la conservation de la Religion Catholique.

tholique, qu'il a proposée par deça pour son principal motif de cette derniere guerre. La Reyne, vostre Sœur, a tesmoigné un violent desplaisir de la perte du Roy, & certes avec raison; elle en estoit particulièrement aymée & honorée. La qualité de Reyne (qu'elle vient d'acquérir par cet accident) luy fera passer ce dueil, ou pour le moins aidera a le faire souffrir avec patience. Dieu vueille conserver vostre Majesté longuement avec le bonheur & la gloire que luy desire toutes tres humble & tres obeissante creature.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur le Duc de Luynes du 30**Mars 1621, de Madrid.*

M O N S I E U R.

Il me semble que la Comete, dont nous nous mocquions a saint Germain, ne s'est pas mocquée, d'avoir mis par terre en deux mois un Pape, un grand Duc & un Roy d'Espagne. Le dernier vient d'expirer si saintement, que si apres les longues années que je vous fouhaitte en toute prosperité, vous faites une pareille fin, vous aurez eu le comble de bonheur en tous les Mondes. Je ne vous puis rien mander de nos affaires. Tout ce que

D 5

je

je vous puis assurez, Monsieur, est que j'y travailleray avec autant de soin & de passion, que si c'estoit pour posseder les bonnes graces de Madame la Comtesse de Rochefort. Vous m'avez si solemnellement promis les vostres, que puis qu'il n'y a que moy qui m'en puisse priver, je suis certain de les avoir eternellement, & de meriter par mes tres humbles services la qualite de Monsieur, vostre &c.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur de Puizieux du 30 Mars**1621, de Madrid.*

M O N S I E U R.

Voicy un grand revers pour l'avancement de nos affaires. Le Roy Catholique est mort ce matin a neuf heures d'une fièvre de pourpre, qui apres son eresipelle ne l'a fait languir que cinq jours qu'il a passés avec si peu de confiance de la misericorde de Dieu, & tant de regrets de n'avoir si bien Gouverné ses Estats pendant son Regne, que l'on a eu toutes les peines du Monde de le rassurer. Ce pauvre Prince avoit une conscience si tendre, que les moindres pechés venielz le perçoient a our. Il a laissé peu de regret de luy, bien que
ce

ce fust un tres bon & saint Prince , parce que le Gouvernemenent du Duc d'Uzede & du Confesseur estoient en telle horreur , que le changement a esté desiré d'un chacun. On espere beaucoup de ce Nouveau Roy , que le Comte d'Olivarez & Dom Baltazard de Zuniga possèdent absolument. Je crains que la Reyne , sa femme , qui aujourdhuy a senty bouger son enfant , ne sera pas si heureuse qu'elle estoit du vivant du Roy , son beaupe- re , lequel elle a grandement regretté. J'en- voye une relation au Roy de ce qui s'est pas- sé en sa maladie & en sa mort, ce qui m'em- peschera de vous en rien mander ny de nos af- faires aussy , parce que je ne scay plus là ou nous en sommes , & qu'il ne nous est pas bien feant d'en presser maintenant l'expedi- tion. Je puis cependant vous asseurer , que la Trefve de Hollande ne fera pas continuée, par- ce que Dom Baltazard de Zuniga , qui main- tenant a tout pouvoir , y est du tout contrai- re. Cela me donne bonne esperance de nos af- faires de la Valteline ; car je les tiens trop ad- visés pour vouloir attirer sur leurs bras tant d'ennemis a la fois. Vous verrez aussy par les dernieres paroles du feu Roy , comme ils n'ont jamais eu intention de marier l'Infante Marie au Prince de Galles , dont vous pour- rez donner advis en Angleterre , afin de les destromper , & sur cela engager le pour par- ler du Mariage de Madame avec ledit Prince , dont j'ay desja eu quelques propos avec un

Agent d'Angleterre qui est icy, nommé Colinton, qui est tres-habile homme, & qui commence de s'appercevoir des fourbes Espagnolles. Je parleray, a ma premiere audience, du traitté que le Duc de Feria a fait avec la Ligue Grise, ce que je feray avec plus de violence que vous ne m'en permettez; car l'affaire le requiert, vous asseurant neantmoins que je ne gasteray rien. J'ay a vous dire ausly, que depuis ma dépesche du 27 je pensay estre obligé d'aller visiter le Comte de Benavente, qui pour sa maladie, feinte ou veritable, n'avoit pû estre de nos Commissaires, & pour ne tesmoigner avoir quelque mefiance deluy, non seulement je luy parlay de nos affaires de la Valteline, mais ausly le voulus charger de celles du Montferrat, & apres luy avoir desduit & fait nos plaintes sur ce sujet, je le priay, puis que la maladie du Roy m'empeschoit d'en traiter moy mesme, qu'il se voulust charger d'en parler au Conseil privé, ce qu'il a fait, & Samedy 27 de ce mois il m'en vint apporter la responce, qui est que le Roy n'a convié les Ducs de Savoye & de Mantoüe, ny directement ny indirectement, de se remettre a son seul arbitrage de leurs differents, bien leur a il fait scavoir, qu'ils n'eussent par leurs divisions a troubler le repos d'Italie, offrant son intervention pour les pacifier. Que par ces paroles il n'entend point exclure sa Majesté, & qu'il seroit tres-aise que pour un si bon oeuvre elle y apportast de son costé

costé ce quelle pourroit , pour la terminer. Et que si ses Ministres d'Italie avoient donné a entendre quelque autre chose aux parties , que c'estoit contre son intention : de laquelle responce j'ay tesmoigné que le Roy en feroit satisfait. Je le feray bien fort, Monsieur, si vous me croyez, &c.

R E L A T I O N

E N V O Y E'E

A U R O Y,

*le 30 Mars 1621, de ce qui s'est**passé depuis la maladie du Roy**Philippes III. jusques**a sa mort.*

Le Roy Catholique fut en Chapelle le Dimanche, dernier jour de Fevrier, & apres avoir oüy la Messe & le sermon, il s'en revint avec la fièvre, qui luy ayant duré huit jours avec une eresipelle, qui luy parut principalement au visage, sembla luy diminuer, mais ayant arrivé un vomissement & une fièvre lente, il continua jusques au 21 que les Medecins furent d'avis de le faire lever du lit, ce qu'il fit ce jour là, mais sur l'heure du disner, il luy prit un evanouissement qui l'estonna, & la nuit du 23 la fièvre luy redoubla, avec un vomissement, flux de ventre, & une grande melancholie & opi-
nion

nion de mourir, laquelle fièvre luy continuë avec redoublement, sans que les Medecins en ayent eu mauvaïse opinion, jusques au Samedi au soir 27, que le redoublement fut violent, les urines mauvaïses, & que le Roy continuë de dire, qu'il voyoit bien qu'il se mouroit.

Il commanda que l'on transportast l'image de Nostre Dame de Atocha aux descalées, ce qu'on fit le Dimanche 28, avec une grande procession, ou assisterent les Conseils d'Espagne.

On fit le soir commandement aux Eglises que l'on mist sur les Autels le St. Sacrement, & que l'on portast le Corps de saint Isidore dans le Palais.

Le Lundy 29 sur les quatre heures du soir son mal fut violent, & quelques ulceres luy parurent au ventre, aux reins & aux cuisses, & le Roy assurant qu'il se mouroit: les Medecins alors luy ayant tasté le poux dirent, que veritablement ils estoient conformes a l'opinion que le Roy avoit de son mal. L'on envoya a l'heure mesme querir le President de Castille & le Confesseur, qui ayant parlé quelque temps avec le Roy & le Duc d'Uzede, envoyerent querir les Conseillers d'Estat & les Presidents des autres Conseils, devant lesquels & les Grands d'Espagne, avec quelques Gentilshommes de la Chambre, qui se trouverent là, le Roy signa son Testament, que Jouan de Cerica, Secre-
taire

taire d'Etat, avoit escrit en sa presence.

Il declara executeurs de foudit Testament en ce mesme ordre le Cardinal de Lerme, le Duc d'Uzede, le Confesseur Aliaga, les Presidens de Castille & d'Arragon, & le Duc de l'Infantado. Apres on le fit un peu manger, & luy ayant esté dit, qu'il feroit bien de dormir, il respondit : *Quen jornada tan larga y tempo can breve no era monester reposar.*

Il envoya querir le Prince & l'Infant Dom Charles, auxquels ayant parlé assez longuement en particulier, il dit tout haut au Prince, qu'il luy recommandoit l'Infant, & qu'il luy servist de Pere, & a l'Infant que la *pesava mucho de dexar le solo Pero que le dexava en manos de un buon hermano.* Apres il dit au Prince, qu'il le prioit de ne pas faire comme il avoit fait a son advenement, d'avoir esloigné les vieils Ministres & Serviteurs de son Pere, & qu'il se servist des siens, qui estoient experimentés aux affaires, puis luy recommanda particulierement Dom Barbane de Vinanea, Secretaire des memoriaux & son confesseur, puis le Duc d'Uzede. L'on fit entrer incontinent apres l'Infante Marie & l'Infant Cardinal. Il s'escria quand il vit l'Infante, & luy dit, Marie, que j'ay regret de mourir sans t'avoir mariée, mais ton frere en aura le soin, puis se tournant vers son frere, il luy dit, Prince ne la laissez que vous ne l'ayez faite Imperatrice, puis dit a l'Infant Cardinal, qu'il luy ordonnoit de se
faire

faire Prestre aussytost qu'il seroit en aage, & qu'il auroit grand regret s'il croyoit qu'il ne deust prendre cette profession. Il avoit envoyé querir Madame la Princesse; mais elle s'efvanoüit entrant a la porte de sa chambre, ce qui fut cause que l'on la remporta en la chienne, craignant que cela ne fist mal a sa Grossesse, ce qui ayant esté remonstré au Roy, il en monstra grand ressentiment, & dit qu'il avoit tousjours eu ferme creance que Madame la Princesse l'aimoit autant qu'aucun autre de ses enfans. Delà il se mit a parler de la Reyne, disant qu'elle perdoit un bon pere, qui l'avoit tousjours uniquement aimée, puis il partagea au Prince & a l'Infante des Reliques, & autres hardes particulieres, qu'il avoit, hormis un crucifix qu'il avoit pendu au chevet de son lit, qu'il dit au Prince ne luy pouvoir maintenant donner, pource que c'estoit celuy avec lequel son ayeul & son pere estoient morts, & qu'il mourroit avec luy, qu'il luy recommandoit de le servir en reverence apres sa mort, & que les Papes luy avoient concedé de grandes indulgences, puis leur ayant a tous donné sa benediction, il les fit sortir, & ayant demandé la communion, qui luy fut donnée sur le minuiet, le Mar- dy 30, il reçeut l'extreme onction sur les dix heures du matin, puis fit recommander son ame. Il ne laissa pour cela de signer grande quantité de papiers, & se plaignant fort, & refusant les viandes, & remedes qu'on luy

vou-

vouloit donner, sur le midy on mit le corps de Sainct Isidore aupres de son lit, & le pere Florence luy dit, qu'il fist vœu de bastir une Chapelle audit Saint, ce qu'il fit en disant. *Pero y a esta tarde.* Il demanda ausiy que son corps ne fust ouvert apres sa mort. Il continua tout le reste du jour, parlant au pere Confesseur. Florencia, au Docteur Villegas, Gouverneur de l'Archevesque de Toledé & Rivas. On fit force processions de penitens par la Ville, & le Conseil d'Estat fut deux fois assemblé. Sur le soir son mal redoubla avec violence, & ayant languy toute la nuit dés le matin on publia son decedz, lequel neantmoins n'a esté qu'environ les neuf heures avant midy, dernier de Mars, le mesme jour de nos depesches, lesquelles informeront vostre Majesté des choses qui se sont passées depuis, du moins de celles qui sont arrivés a nostre connoissance.

La Reyne n'a bougé de tout le jour du liêt, de crainte que le travail & la peine de son esprit, dont par beaucoup de larmes elle a rendu tesmoignage, ne portast dommage a sa fanté & a son fruit, lequel elle a senty, graces a Dieu; ce que nous mandons a vostre Majesté, pour finir par cette bonne nouvelle le discours d'un accident si triste & si inopiné.

P R E-

P R E M I E R E

A U D I A N C E

D U R O Y

a Monsieur de Bassompierre le 4 Avril
1621, a Madrid.

Señor aqui me ha embiado el Rey Christianis-
simo mi Señor, para trattar de algunos
negocios Importantes a la Christiandad, con el
Rey padre de V. Magestad (que Dios tiene en el
Cielo) ahora antes que empear lo mismo con
V. Magestad, diremos en el mombre del Rey
mi Señor, que nos pesa, que su Magestad aya
Tenido tan grande occasion de pesadumbre, y
que su Magestad Christianissima ha de partici-
par della Como tan afficianado y interessado en
todo loque puede tocar a vuestra Real persona y
estados.

Y para cumplir de la misma parte del Rey
Christianissimo con V. Magestad, le diremos tan
bien el gusto que recibera que V. Magestad
(que Dios guarde, aya con tan buena salud
llegado a tan poderoso Senorio, y a ser dueño de
tan grande Monarquia, y asseguramos a V.
Magestad que el Rey mi Señor desea, y deseara
conferbar con V. Magestad toto genero de ami-
stad y buena corrispondentia.

Demas desto dire a vostra Magestad que ha al-
gun tiempo, que llegue a esta corte, y tope a su
Magestad, que esta engloria, ya malo de su
ultima enfermedad, por laqual no me fue pos-
sibile

sibile
el. Per
de Co
dava
tar,
qual
me co
go al
todo l
si a c
forma
sustan
Maga
inva
Mila
tado
Grise
a ño
lo ser
nario
timie
Rock
nistr
siden
dos l
este p
de lo
Reli
que
entra
bras
dich

sibile de dar le parte de loque tenia de trattar con el. Pero alcabo de algunos Dias el Secretario Fojian de Cerica me adverti, que su Magestad mandava que pusiessse per escrito loque venia a trattar, y funtamente presentasse la carta por la qual constava que su Magestad Christianissima me confiava esta negociation, la qual embie luego al dicho Cerica y un Papel, el qual contenia todo loque seme avia ordenado pusiessse en el y para caso vostra Magestad ne estuviesse todo informado de loque contenia, le refirere a hora la sustancia delque era que muchos meses a que su Magestad Chrestianissima, aviendo sabido la invasion, quel Duque de Feria, Gobernador de Milan, avia hecho de la Valtelina, y en el congado de Bormio, tierras pertinecientes a los Grifones sus confederados, que mas de cien años viven de Baxo su Empero y proteccion, lo sentio como era justo sentir cosa tan esotraordinaria, y contodo esto no dexo de moderar su sentimiento, con loquale asseguro el Conde de la Roche pot, su Embaxador ordinario, y los Ministros del Rey, padre de vostra Magestad Residentes acerca de la Chrestianissima, que todos le certeficavan, que loque avia pasado en este particular, no era intencion de apoderarse de los dichos lugares, sino assegurar en ellos la Religion Catholica; de Baxo de cuio pretesto el Duque de Feria avia hecho escrivir por aca que avia entrado en aquellas tierras. Las quales palabras y segurdades le confirmaron de nuevo por el dicho el Duque de Feria, y por Alonso Casal, Residente

sidente en los Suissaros tratando con los Ministros
 de su Magestad Christ. y como esto convenia con la
 confiença, que el Rey Chrestianissimo tenia de la
 amistad y buena correspondencia del Rey Catho-
 lico su suegro, no le dexo dudar que nose huvieffen
 deponer per obra tales palabras, aunque en per-
 juicio della se viesse, que el Gobernador de Mi-
 lan venia cada dia aumentado sus fortificacio-
 nes proveyendo artilleria, bastimientos y muni-
 ciones, y otras cosas necessarias para la guerra.
 Cosa que ha dado tal sospecha a los que estan in-
 teressados en esto, que acuden al Roy mi Señor,
 para pedirle que en virtud de las confederaciones
 que con el tienen, les ayuda para su proteccion y
 defença, con las armas y ayuda en que su Real
 palabra esta oblegada. La execucion de lo qual
 ha querido dilatar con la seguredad, que les ha
 dado despues de las dichas promessas de su Ma-
 gestad Catholica, el que le assegura va, que sin
 usar en ello de Violencia alguna alcançarian la
 restitucion de las dichas tierras y Lugares occu-
 pados; palabras que hasta agora han entreteni-
 do esta materia, y puesto este negocio en esta de-
 mas honroso para la Corona d' Espana que auto-
 risado pora la reputacion de su Magestad Chris-
 tianissima, el qual ne reparando, como fuera
 rason, en las instancias que le hasen los prin-
 cipales interressados, y otros justamente alborota-
 dos, y zelosos de la dicha invasion, ha queri-
 do, como hazer en qualquier otro acontecimi-
 ento guardar al Rey su suegro y a vostra Magestad
 como su hermano y cuñado, el respeto que su
 ami-

amistad y buena correspondencia merece, a la qual a hora nose puede corresponder mejor que cumpliendo Vostra Magestad las palabras, que contanta fuerça el Rey su padre, que està en el Cielo, dio, y que yo de parte de su Magestad Christianissima he venido a ver effectuer, confiando todo, que vostra Magestad ne reparara en dificultades, sino que restituira enteramente todas las tierras y lugares oocupadas, en la misma forma y manera que estavan antes de la dicha invasion.

Este es Señor el estado que tenia esta negociacion, & lo que contiene en sustancia el Papel que escrivi al dicho Cerica, antes de la muerte de su Magestad Catholica del Rey su padre: despues se ha sabido, que el Duque de Feria, contraveniendo a todas las palabras dadas y replicadas, de que la restitucion se haria enteramente, como su Magestad Christianissima se estava ofrecida, y el desseava, a hecho una confederacion con la Ligua Grisa, en todo y por todo contraria a lo que hasta agora se ha tratado, atendido quizas mas a la autorita y reputacion que se puede seguir a su persona, manejandedo las Armas de V. Magestad en el d' Estado de Milan, que a la quietud de la Christianidad y ala buena correspondencia entre estas dos Coronas, confio que V. Magestad ne dara lugar a que quedan frustradas las esperanças que toda la Christianidad a conceuido de que se haya de accomodar este negocio que es que agora puede perturbar su quietud, por no executarse los ofrecimien-

tos, que hasta agora estan hechos, resultaran sin duda efectos contrarios a lo que el Rey mi Señor a desseado, por que deura d'assistir a sus confederados, hasta que a alcançen su entera satisfacion.

La Reyna Christianissima mi Señora me ha comandado, de dar en manos de V. Magestad essa Carta suya, en laqual me dixo escribir en los Negocios del Duque de Monteleon, dando me orden apretadamente que hablasse dellos en su nombre a V. Magestad; pues attende, que lo dessea per consuelo de lo dicho Duque, de quien se tiene par tan servida que le va en ello la de su Magestad Christianissima reputacion y opinion, pero siendo las partes del Duque y sus servicios tan notorios, me parece que seria ocupar sin necesidad a V. Magestad alargando esta platica, y assi solo digo, que los Franceses fusgan ally permuy dichos a su Monarchia de V. Magestad en que tenia Vasallos y criados que le servian como el Duque aca, y le suplico humilmente que se serva de que puede llevar con esto las buenas Nuevas a la Reyna, que tanto dessea.

L E T T R E

D E

DOM BALTAZAR DE ZUNIGA
a Monsieur de Bassompierre.

Aunque las devociones desta semana, y las Negocios que concurren en esta sazón, vienen a embaraçar tanto el tiempo ha mandado su
Ma-

Magestad que se junte el consejo de estado, y mañana espero que se porra comenzar a tratar con V. S. Illustrissima; pero de lo cierto tendre cuidado de visar la. De casa 4 de abril 1621.

A U T R E

L E T T R E

du mesme du 5 Avril 1621.

Si V. S. Illustrissima quisiesse venir spor acá mañana a las nueve a oyr missa tratariamos del negocio, que oy se ha visto en consejo, que en el y en todo desseo yo servir a V. S. Illustrissima, y que le garde Dios muchos años St. Geronimo a 5 d'abril 1621. su major servidor Dom Baltazar du Zuniga.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

a Monsieur de Bassompierre du 28

Mars 1621, de Paris.

MONSIEUR.

Je ne sçay si celley vous trouvera encore a Madrid, presumant bien que vous aurez mis peine a vous acquitter promptement de vostre commission & aussy dignement. Quant a l'utilité, puis qu'elle ne depend pas de vous, nous en attendons de vos nouvelles. Ce mot fera seulement pour faire sçavoir comme depuis mes dernieres, portées par le

Secre-

NIGA

na, y las
on, vie-
andado su
Ma-

Secrétaire de Monsieur du Fargis, j'ay eu commandement d'aller trouver a sainct Germain en Laye l'Ambassadeur d'Espagne en cette Cour, pour luy faire scavoir derechef, que le Roy ne pouvoit souffrir l'attentat fait en la Valteline contre ses amis & alliés & son alliance, par celle n'a gueres faite avec la Ligue Grise par le Gouverneur de Milan, chose bien contraire aux promesses reiterées en Espagne, & ailleurs par leurs Ministres, & qui denote evidemment le dessein d'Estat qu'ils ont en cette affaire, pour a quoy obvier sa Majesté estant recherchée par les Venitiens & autres, de faire une bonne Ligue, pour empescher tels progrès, elle sera contrainte d'y entendre, plustost que de supporter cette offense & dommage, dequoy ledit Ambassadeur a esté un peu surpris & veritablement il n'a sceu que respondre, l'ayant trouvé assez mal informé de l'affaire, en quoy il a esté requis d'en advertir en diligence le Roy, pour en prevenir le mal & l'effect, en donnant ordre que toutes choses, pour ce regard, soient remises en leur premier estat. Vous en devez parler de là en conformité & bien franchement, mais tousjours avec le respect & la discretion requise, & faire connoistre, que ce sera avec regret, & forcé par interest & reputation. Nous avons un peu de rumeur en nostre Cour, a cause du different qui est entre Monsieur le Cardinal de Guise & Monsieur de Nevers, pour le prieuré de la Charité,

rité
teur
rés,
am
auth
ra si
forte

E
dela
el S
ello
verj
aña
a pa
nisj
Gri
Au
del
der
Dio
cas

rité, s'estans rencontrés chez leur rappor-
 teur, il y a eu grosses paroles & coups four-
 rés, qui a divisé nos Princes, les parens &
 amis des uns & des autres. Le Roy, par son
 autorité, accommodera le tout, impose-
 ra silence entre ces Seigneurs là, & fera en-
 sorte qu'ils feront bons amis.

L E T T R E

D E

J O U A N D E C E R I C A

du 15 Avril 1621.

Embio a V. S. Illustrissima el Papel, que
 esta tarde acordamos en los particulares
 dela Valtelina, para que V. S. Illustrissima, y
 el Señor Conde dela Rochepot puedan pensar en
 ello, como le dise al fin del dicho Papel ya di-
 verso a V. S. Illustrissima, que solo se ha
 añadido en el capitulo que trata dela obligacion
 a parte, que haura de hazer el Rey Christia-
 nissimo, que mantengan tam bien los Señores.
 Grifones los pattos antiguos, hechos con la casa de
 Austria, y particularemente con el Condado
 del Tirol, loqual esta justo, como se dexa consi-
 derar, y que no difficulta nada delo tratado.
 Dios guarde a V. S. Illustrissima como desseo de
 cas a, oy jueves 15 Abril 1621.

E

L E T-

L E T T R E

D U R O Y

*a Monsieur de Bassompierre
du 10 Avril 1621.*

Monsieur de Bassompierre. J'ay receu avec tres-grand desplaisir l'avis du decedz que vous m'avez envoye du Roy d'Espagne, mon beaupere, qui m'a d'autant plus surpris, que je faisois peu de compte du dernier accident qui luy estoit survenu, & que je le tenois bien remis de la longue & fascheuse maladie, qui l'avoit detenu l'annee passee; mais puis que Dieu en a ainisy voulu ordonner, il faut se soumettre a ses saintes volontes, & vous trouvant sur les lieux, mesmes quand vous en feriez party, je desire & vous commande de retourner a Madrid, pour y accomplir, de ma part, envers le Roy, mon beaufreere, & la Reyne, ma Soeur, les offices de condoleance, en termes qui leur fassent juger de mon sentiment, & de mon amitié tout ensemble. Je vous envoye lettres exprés pour ce sujet, n'ayant voulu retarder ce porteur plus long-temps, pour ne de failir a ce devoir d'honneur, de Charité, & de bien seance. Vous vous en acquitterez semblablement envers la Reyne, ma Soeur, de laquelle je veux croire, que l'ennuy sera bien tost foulage par le tiltre & qualite qu'elle y a acquise. Je ne doute point que vous ne vous fo-

soyez acquité depuis de la Commission que je vous avois donnée pour l'affaire de la Valteline. Peut estre que cet accident, qui pourra apporter du changement ailleurs, rendra leur responce plus favorable. Il me semble que ce Prince aura bonne grace de Commencer son Regne par une action de justice, qui fasse connoistre evidemment qu'il ne veut rien du bien d'autruy, ains conserver l'amitié de ses amis, voisins & alliés. Vous observerez l'ordre qu'ils donneront sur tout cela a leurs affaires, pour m'en informer a vostre retour, afin que je sçache pourvoir aux miennes, faisant estat de prendre le chemin de la Riviere de Loyre, si ceux de la Religion pretendüe reformée ne se mettent en leur devoir. J'ay fait mon Cousin le Duc de Luynes depuis peu de jours Connestable de France, pour la grande confiance que j'ay en sa personne, ensemble la connoissance de ses vertus & merites, duquel partant je me promets d'estre utilement servy; pareillement du Duc de l'Esdiguières, que j'ay fait Marechal general de mes Camps & armées. Dieu vueille que je n'aye occasion par les Comportemens desdits de la Religion pretendüe reformée d'employer leur fidelité, assistance & service dans mon Royaume, ains plustost a maintenir le repos public en la Chrestienté, avec la liberté & seureté des Princes & Potentas, mes amis. Je prie Dieu, Monsieur de Bassompierre, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Escrit

100 A M B A S S A D E
a Fontaineblau le 10. Avril 1621. Signé
Loüis & plus bas Bruflart.

L E T T R E
D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

*a Monsieur de Bassompierre du 10
Avril 1621, de Fontainebleau.*

M O N S I E U R .

J'ay bien fait entendre [au Roy ce que
vous m'avez escrit sur la maladie & decedz
du feu Roy d'Espagne , & en ay fait voir
a sa Majesté le Memoire , que m'avez en-
voyé. C'est un bonheur qu'en ce malheu-
reux accident vous vous soyéz trouvé sur les
lieux , pour accomplir , sans plus differer ,
l'office du dueil , & tesmoigner par cet ad-
vancement l'affection de sa Majesté , estant
a propos de cultiver celle de ce jeune Roy ,
duquel nous ne pouvons encor sçavoir les in-
clinations. La cause publique le requiert ain-
sy , & si vous reconnoissiez qu'ils eussent desiré ,
pour plus grand honneur , que l'on eust plus-
tost attendu davantage , pour leur envoyer
un exprés , en ce cas vous ne leur en osterez
l'opinion & l'esperance , mais que le Roy ,
pour preuve de son amitié & sentiment , a
voulu estre des premiers a rendre ce devoir de
bonne volonté , qui ne peut estre que tres
bien receüe. Vous aurez icy deux lettres
pour

pour ledit Roy, une de sa main & l'autre a l'ordinaire, afin d'y operer avec plus d'efficace; mais ce qui nous fait a voir est, s'il sera mieux porté au bien & repos du public, ce que vous jugerez aucunement par la response qui vous sera baillée, & l'effect qui s'en ensuivira en l'affaire de la Valteline, car de paroles nous ne doutons point qu'ils n'en foyent liberaux; mais nous nous attendions d'en connoistre la verité, surquoy nous n'avons rien a vous dire de nouveau, ny adjouster a nos precedentes. La façon de laquelle ils en useront fera faire jugement des intentions de ce jeune Prince; partant il luy importe qu'elles soient droites & sinceres, sur tout pour donner bonne odeur de foy a ce commencement.

Quand vous aurez donc accompli vostre commission, j'estime que vous ferez bien de nous revenir voir & sur vostre rapport nous mettrons peine de donner ordre aux affaires. Il sera aussy expedient d'entretenir avec soin la Reyne d'Espagne, comme le Roy a bien de libere de faire, & se promet qu'elle aura toujours le mesme bon naturel.

Les Espagnols ont maintenant de grandes affaires sur les bras, & par consequent besoin de leurs amis. La trefve des Pais-bas semble se vouloir rompre. Elle finit le jour d'hier. Il nous en faut voir la suite, & y profiter pour le public du Royaume. Les propositions & responses faites en Hollande a celuy que les

Archiducs y avoient envoyé pour les fonder de paix, monstre assez, que les Estats sont resolus a la guerre, s'ils ne changent d'avis, comme ces peuples font souvent & legere-ment.

Quant a nos affaires d'icy, le Roy fait estat de s'acheminer sur la Riviere de Loyre, si dans peu de jours sa Majesté n'a satisfaction de ceux de la Rochelle, qui sont tousjours assem- blés. Monsieur le Marechal d'Esdiquieres, qui blasme leur procedé, promet d'y bien servir le Roy, si cela est vous nous trouverez en chemin, & m'asseure que comme vous aurez contentement de la charge dont sa Ma- jesté a honoré Monsieur le Duc de Luynes, qu'en fait de guerre vous aurez a plaisir de servir sa Majesté sous son autorité, ainisy que je luy ay bien dit, & avons communi- qué ensemble de vos dernieres lettres. Je vous baise bien humblement les mains & suis.

Monsieur,

Vostre &c.

L E T T R E

D U

R O Y A U R O Y

d'Espagne.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere. Nous avons appris avec un extreme

re-

regret la perte que vostre Majesté a faite n'a-
gures du Roy, son pere, qui soit en gloire,
de laquelle comme nous ne doutons point
qu'elle n'ait esté touchée de poignante dou-
leur, pour plusieurs respects, aussy l'avons
nous ressentie a proportion, & si par autre
office ou demonstrence nous pouvions adou-
cir cette amertume, nous le ferions vo-
lontiers; mais nous croyons bien, que sa
pieté luy fournit des moyens suffisans a sa
consolation. Cependant nous avons bien vou-
lu sur cette triste occasion luy faire sçavoir
nos ressentimens, & renouveler en mesme
temps les offres de nostres bonne amitié, qui
luy feront confirmés plus particulièrement par
le Sieur de Bassompierre, nostre Ambassadeur
Extraordinaire, & par le sieur du Fargis. Nous
prions Dieu tres-haut, tres-excellent & tres-
puissant Prince, qu'il luy plaise envoyer a
vostre Majesté la consolation de son esprit
tres-saint, & la vueille tenir en sa saincte
garde. De Fontainebleau le 10 Avril
1621.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUIZIEUX

*a Monsieur de Bassompierre du 4
Avril 1621, de Paris.*

M O N S I E U R.

Nostre Cour est tousiours fertile & produit
des choses nouvelles. Monsieur le Cardinal

E 4

de

de Guise a esté mis a la Bastille ces jours passés, ayant outragé Monsieur de Nevers au logis du Rapporteur de leur different, contre les defenses du Roy, & sa vie estoit tellement desreglée, que les proches mesmes en ont remercié le Roy. Messieurs de Nevers, de Longueville & de Mayenne font ensemble vers la Cassine. Le Roy a envoyé vers eux; j'espere qu'ils retourneront bientôt, mais sur tout je crois que vous ferez bien content d'apprendre, que le Roy a fait Monsieur le Duc de Luynes Connestable de France, qui nous fait tout bien esperer de la chose publique du Royaume. En mesme temps Monsieur le Marechal d'Esdiquieres a esté fait Marechal de Camp General. Achevez, Monsieur, & bien si pouvez, les affaires, & revenez bientôt. Je suis,

L E T T R E

D E

MONSIEUR LE CONNESTABLE

a Monsieur de Bassompierre du

4 Avril 1621.

M O N S I E U R .

Je ne doute nullement que tout ce que vous entreprenez ne réussisse en perfection, vous ayant toutes les qualité nécessaires a un homme, pour venir a bout de tout ce a quoy il sera employé. Je ne vous recommande donc
rien

rien
exac
aya
des
l'eff
lon
mie
m'y
vou
l'eff
pou
pui
pass
qui
ain
vir
je f
M
S
no
di
lin
cu
di



rien sur ce fujet, m'asſeurant que vous ferez
 exactement tout ce qu'il faudra faire; mais
 ayant achevé là, vous devez, ce me ſemble,
 deſirer deſtre bien-toſt icy, pour me voir en
 l'eſtat ou vous m'avez ſouhaitté eſtre il y a
 long temps, j'advoüe que vous eſtes des pre-
 miers qui m'avez deſiré cet honneur, & qui
 m'y avez le plus ſollicité. Cela eſt, Dieu l'a
 voulu, noſtre Roy me ba concedé, & mis
 l'eſpée en la main; venez donc promptement,
 pour y joindre la voſtre & que ſous icelle vous
 puiſſiez faire voir la ſuitte de ce que l'année
 paſſée vous aviez ſi bien commancé. Quoy
 qui m'arrive je ne feray pas moins voſtre,
 ains au contraire plus puiſſant pour vous ſer-
 vir. Je le vous promets de nouveau, & que
 je feray auſſy.

Monsieur, &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

au Roy du 17 Avril de Madrid.

S I R E.

Lors qu'il a plû a voſtre Majeſté m'hon-
 norer de la charge d'Ambaſſadeur Extraor-
 dinaire en Eſpagne, ſur l'affaire de la Valte-
 line, j'ay conſideré, que (hors l'entiere exe-
 cution de cette affaire) je ne luy pouvois ren-
 dre plus grand ſervice que de l'eſclaircir

E s

promp-

promptement de ce qu'elle devoit attendre, & de ne confommer inutilement le temps en une longue negociation, qui fait perdre a vostre Majesté l'occasion d'employer ses forces a reconquerir ladite Valteline, injustement occupée & detenüe, ou de les tourner aux autres desseins, & de la Religion. C'est ce qui m'a fait promptement partir de vostre Cour, haster mon arrivée a Madrid, & presser mon expedition avec toutes sortes de soin & diligences. Cependant, Sire, mon malheur veut qu'au bout de neuf semaines je n'en puisse encore mander a vostre Majesté aucune certaine resolution, & la maladie du feu Roy, sa mort en suite, ces festes de Pasques, qui ont donné dix jours d'intermission a ces affaires, qui me fournissent d'excuses, ne me donnant point de satisfaction. J'ose maintenant respondre a vostre Majesté que je luy porteray, dans peu de jours, un traité qui la contentera, & qu'elle peut prendre la dessus ses mesures & ses autres desseins; car je suis assuré, par les intelligences que j'ay icy, par la connoissance des affaires particulieres de cet Estat, & par ce que je puis comprendre des Ministres, qu'ils vous veulent contenter, a quelque prix que ce soit, & d'autant plus qu'ils voyent vostre Majesté disposée de s'embarquer a la guerre contre vos sujets rebelles de la Religion, ce qu'ils desirent infiniment, a mon advis pour trois raisons principales, pour occuper V. Majesté pendant qu'ils font leurs pro-

progrez en Allemagne, & qu'ils ouvrent la guerre en Flandres, pour empescher que les Huguenots de la France ne puissent secourir ceux de leur mesme Religion, assaillis en ces deux Pais, & pour destacher vostre Majesté des alliances qu'elle a avec les protestans, avec les deux susnommés & le Roy d'Angleterre, lequel ils continüeront de tromper sur ce pretendu Mariage le plus longtemps qu'ils pourront, mais enfin ils rompront avec luy avec esclat, car il ne se peut autrement. J'adjouste a cela, Sire, qu'apres, qu'ils auront satisfait vostre Majesté par un ample & specieux traité, comme je suis certain qu'ils feront, s'ils peuvent trouver du delay en l'execution, ils le prendront. Si la dessus les affaires de vostre Majesté s'embrouïllent ils ne l'executeront point. Je suis obligé de dire cela a vostre Majesté & que comme son Ambassadeur je feray mon devoir, qui est de luy rapporter des paroles, mais puis apres ce fera a elle a en procurer les Effects.

Sire, j'eus audience du Roy, vostre beaufrere, le quatriesme de ce mois, en laquelle Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy fîmes les compliments du desplaisir de la mort dudit feu Roy, & de la rejouissance de son heureux advenement a ses Couronnes, selon la coustume usitée en ces occasions, avant que luy parler d'affaires, desquelles je traitay puis apres plus d'une heure durant, sur

toutes lesquelles il me respondit particuliere-
ment par ordre plus exact que je n'eusse at-
tendu de son aage, & du peu de connoissan-
ce que jusques a cette heure il avoit eu des af-
faires, & enfin il m'ordonna d'asseurer Vos-
tre Majesté qu'il estoit resolu de la contenter
en tout & par tout, & de garder avec elle une
tres-parfaite intelligence & amitié, & que
pour cet effect il ordonneroit a quelques uns
de ses Ministres d'en traiter incessamment
avec moy, & de terminer au plustost, afin de
faire voir, par cette promptitude, a Vostre
Majesté les preuves de ses bonnes intentions;
ce qui a tres bien reüssy depuis. Car le mes-
me jour le Roy commanda, que le Conseil
d'Estat fust assemblé pour le lendemain, pour
ce sujet, apres lequel Dom Baltazar m'envo-
ya prier de venir ouïr messe a Saint Hierosme,
ou il me vint parler plus de deux heures, avec
tant de compliment, que j'entray un peu en
soupçon de son excessive courtoisie. Enfin il
me fit deux propositions. L'une de faire con-
tenter les Grisons, moyennant cinq cens mil-
le escus, que le Pape donneroit, moyennant
quoy il auroit la propriété & Souveraineté de
la Valteline, qui seroit un tres bon moyen
pour conserver la Religion en ladite Vallée,
& la vie des Valtelins, qui ne seroit jamais
asseurée, s'ils retournoient sous la sujet-
tion des Grisons, attendu l'esprit violent
de ces peuples, animés par la derniere revol-
te des Valtelins, suivie du Massacre de tous
les

les Grisons, qui s'estoient trouvés dans la Vallée.

A cela je dis, que je n'estois pas venu en Espagne, pour vendre la Valteline, mais pour la ravoir, que je n'escoutois cette proposition, & ne la ferois sçavoir a vostre Majesté, & que je luy demandois seulement que l'on respondist particulièrement a ma demande, & que je prendrois telle response que l'on me donneroit, pourveu qu'elle fust d'oüy ou de non. A autrement, & non cela il respondit, que sicette ouverture n'estoit approuvée par vostre Majesté, l'on en pourroit trouver d'autres, comme de faire la Valteline un quatorzième Canton, lequel estant Catholique fortifieroit les autres contre les Protestans. Que vostre Majesté, qui estoit si bonne & pieuse ne refuseroit d'escouter & de favoriser tout ce qui feroit pour le bien de la Religion, & que ce seroit un grand avantage aux Ligues generales de la Suisse d'avoir une voix de plus qui fust Catholique. Il s'estendit longuement la dessus, & moy je ne luy respondis autre chose, sinon que cela n'estoit point a faire, & que vostre Majesté vouloit, que la Valteline fust restitüée aux Grisons, leurs vrais & legitimes Seigneurs, aux memes droits & prerogatives qu'ils y avoient precedamment, & que hors cela je n'avois rien a dire, sinon demander audience au Roy Catholique, & prendre congé de luy. Il m'embrassa, & me dit, que les propositions
n'es-

n'estoient point des resolutions, que l'on m'en feroit peutestre plusieurs avant que d'en convenir d'une bonne, & que je luy permiffé, comme persone qui avoit employé vingt années en Ambassade, de me conseiller d'escouter tousjours toutes les ouvertures, que l'on me feroit, & d'en choisir la meilleure, ou de les refuser toutes, si elles ne m'agreoient. Je le remerciay de son advis, & l'asseuray que de toutes les ouvertures que l'on me fçauroit faire, il n'y en avoit qu'une qui me pust contenter, qui estoit la restitution pure & simple; que je n'avois pour le bien de vos affaires rien de plus cher que le temps, & qu'il falloit necessairement que vostre Majesté fust resoluë de cet affaire en une façon ou en l'autre, pour faire paix avec les Huguenots, & aller reconquerir la Valteline, ou pour assaillir vivement les Huguenots de son Estat: que la saison estoit avancée, & que vous ne la vouliez perdre, & qu'estant un nouveau Negociateur, qui ay a traiter avec les plus habilles gens du Monde, je ne pretendois point de sortir des termes de ma proposition, de peur de me mesprendre & d'estre trompé. La dessus je me separay de luy, & les festes de Pasques, qui ont succedé de nouveau, ne nous ont pas permis de nous rassembler qu'aujourd'hui, que le Regent Caymo & Joüan de Cerica, accompagnés de l'Archevesque, nous ont fait une nouvelle proposition, de faire la Valteline une quarte Ligue, qui payeroit,

roit
500
Sou
rer
ave
vis
cou
qu'
qui
pou
lou
fan
fça
je
l'h
fa
luf
ju
ve
ve
vo
ga
te
R
th
m
m
n
n
fi
tr
D

roit, par chacun an, a chacune des trois autres
5000 escus de pension, pour leur liberté &
Souveraineté, & qui seroit obligée de demeu-
rer dans les termes des precedentes alliances
avec les autres Ligues, sans rien innover. Je
vis bien, Sire, que si je ne fortois tout d'un
coup, & par violence, de tous ces pourparlers,
qu'ils tireroient les affaires en une longueur
qui porteroit prejudice aux vostres; c'est
pourquoy je me levay, & leur dis, que je
loüois leur dexterité de me donner un refus,
sans me le dire ouvertement, & que je le
sçavois aussy bien prendre; de telle sorte que
je n'avois a leur demander autre chose que
l'heure de l'audiance, pour prendre congé de
sa Majesté Catholique, & quoy qu'ils me vou-
lissent dire, je ne les voulus point escouter,
jusques a ce que par l'entremise de l'Arche-
vesque de Pise, ils me firent dire, que les ou-
vertures que Dom Baltazar & eux m'a-
voient faites par cy devant, n'avoient esté pour
gagner ou pretendre quelque chose en ladi-
te Valteline, ny pour le profit particulier du
Roy; mais pour le bien de la Religion Ca-
tholique, comme l'on pouvoit juger par les
mesmes propositions, & que puis qu'elles ne
m'agreoient point, qu'ils avoient charge de
m'offrir la restitution pure & simple, dont ils
ne me demandoient autre profit ny interest,
sinon qu'il parust en quelque chose que nos-
tre Religion y eust esté meliorée, a quoy je
m'accorday si franchement, que je les priay
de

de proposer aux mesmes les moyens de cet ameliorissement, & que je n'en refuserois aucun, pourveu qu'il ne prejudiciast a la Souveraineté des Grisons.

Surquoy je les ay trouvé si justes, qu'ils ne m'ont demandé autre chose, si non que les innovations ou prejudices qui auront esté faits a la Religion Catholique depuis le commencement de l'année 1617 fussent ostées, dont je suis a l'heure mesme demeuré d'accord, & leur ay offert que s'ils desiroient quelque chose davantage, pour ladite Religion, que j'y acquiescerois. Ils m'ont demandé aussy que les Grisons ne fassent dorénavant aucune Ligue avec d'autres Princes ny Republiques, & que la seule Ligue du Roy persistast, dont je suis demeuré d'accord, comme de chose avantageuse pour vostre Majesté.

De forte, Sire, que s'ils ne me forgent de nouveaux monstres, pour les combattre, je me promets une resolution finale de nos affaires en nostre premiere conference, qui sera dans deux jours, pendant lesquels je feray voir a l'auditeur du Nonce, & aux Ambassadeurs des Princes qui se conjoignent aux interests de vostre Majesté, les Articles que nous avons projetés, pour voir s'ils leur agréent, afin de ne rien faire qu'avec leur participation, ce qui les oblige, & les interesse tousjours davantage dans vos affaires.

Je finiray par un tres-humble pardon, que
je

je demande a vostre Majesté de l'importunité que luy causera la lecture de ma longue lettre, que j'ay esté forcé d'estendre, pour luy faire voir les particularités de toutes nos conferences, & a quoy il a tenu qu'elle n'aye esté plus promptement servie. Vous le ferez tousjours, Sire, avec nompareille passion de vostre tres-humble, tres-obeissante & tres-fidelle Creature.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

M O N S I E U R D E B A S S O M P I E R R E

*au Roy du 17 Avril 1621,
de Madrid.*

S I R E.

J'ay tant de differents sujets d'escrire a vostre Majesté, que pour ne tomber dans l'inconvenient de faire un livre, au lieu d'une seule lettre, si je voulois d'une seule fuitte luy en rendre compte, je l'ay voulu separer en trois, vous faisant sçavoir tout ce qui concerne ce traité de la Valteline distinctement des autres affaires, que vous m'avez ordonné, & outre cela nous luy enverrons une relation de tout ce qui s'est passé depuis le deceds du feu Roy Catholique jusques a ce jour, & bien que le traité de la Ligue Grise

avec

avec le Duc de Milan, & les fortifications construites en la Valteline, & l'Artillerie qui y a esté menée, fussent du mesme sujet que ma precedente, neantmoins ayant eu ordre particulier par lettres expressees de vostre Majesté, d'en faire plainte, je l'en separeray, & luy diray maintenant, Sire, que sur la fin de l'audiance, que j'eus du Roy le 5 de ce mois, je m'animay bien fort sur ce sujet, & luy dis, que vostre Majesté feroit le dernier a croire sur ces apparences qu'il eust mauvais dessein, mais que vous ne demureriez pas seul a ne le croire pas, & que vostre Majesté pourroit bien estre trompée, mais non pour long temps, que si je n'eusse point esté desja en sa Cour, a la nouvelle de cette nouvelle Ligue vostre Majesté ne m'y eust pas envoyé.

A cela le Roy me dit, qu'il m'en feroit donner responce lors qu'il en feroit mieux informé, laquelle j'eus le lendemain de Dom Baltazar de Zuniga, a sçavoir que les Artilleries & munitions portées en la Valteline, & les fortifications construites n'estoient a autre fin que pour n'en estre chassés par les Grisons, ce qu'ils avoient tenté lors que les Regimens de Berne & Zurig vindrent a leur secours, & que cela n'emprescheroit ny ne retarderoit la restitution, & quant a ce qui est du traité de la Ligue Grise, sa Majesté Catholique ne l'avoit voulu accepter ny agréer, dont je pouvois asseurer vostre Majesté de la part du Roy. Je

Je
sur le
Ager
Vost
dé de
trou
l'Em
qui a
du R
ne,
luy,
cede
voir
Maj
ne,
moi
gran
ne fo
tina
S
du C
Maj
les c
feu
sieu
me
Du
mo
cra
la C
dre
la,

Je parlay auffy en cette meſme audience ſur le ſujet du Memoire, que le Sr. Borſtel, Agent de l'Electeur Palatin, avoit donné a Voſtre Maieſté, lequel elle m'avoit commandé de joindre a mon inſtruction, a quoy je trouvay de la froideur; Car il remit cela a l'Empereur & m'y renvoya comme a celuy qui avoit l'entier pouvoir, & que les forces du Roy n'eſtoient qu'auxiliaires en Allemagne, ou il ne pretendoit aucune choſe pour luy, bien me vouloit il aſſeurer, qu'il intercederoit envers l'Empereur, de tout ſon pouvoir, pour ſatisfaire aux inſtances de Voſtre Maieſté & a celle du Roy de la Grand'Bretagne, qui les preſſoit auffy. Je diray neantmoins, par advis, a voſtre Maieſté que ce ſera grand hazard ſi ceux de la Maieſon d'Autriche ne ſont plus long temps poſſeſſeurs du Palatinat que l'Electeur n'a eſté Roy de Boheme.

Sire, je receus avant-hier, par le retour du Gentil-homme que j'avois envoyé a voſtre Maieſté, commandement de faire de ſa part les compliments de condoléance de la mort du feu Roy Catholique, & conſultaſmes, Monſieur l'Ambaſſadeur ordinaire & moy, comme j'avois a m'y gouverner, parce que le Duc de Feria avoit fait le meſme office a la mort du feu Roy, voſtre pere, & que je craignois, qu'ils ne vouluſſent un officier de la Couronne, ou un Duc, pour y correſpondre; car ils regardent icy extremement a cela, & comme je n'eſtime pas que pour choſe

de

de cette estoffe Vostre Majesté leur doive donner du degoust, nous allasmes trouver Dom Baltazar de Zuniga & luy dismes, qu'il nous fist scavoir quelle personne le Roy avoit plus agreable pour cette Ambassade, lequel apres avoir fait consulter au Conseil privé nous vint dire hier, que le Roy Catholique avoit desja fait faire instance, par son Ambassadeur a vostre Majesté, que j'eusse cette commission, mais qu'au paravant que la declarer, il falloit que je prisse congé du Roy, pour m'en retourner, & en effect que je fusse jusques a Burgos, & que de là j'envoyasse prevenir ma venue, & que je ferois mon entrée, comme j'avois fait, hormis que toute ma suite seroit habillée de dueil; ce que j'executeray dès que j'auray resolu les autres affaires, dont vostre Majesté m'a chargé.

Sire, vous avez fait un si digne choix de la personne de Monsieur le Duc de Luynes, en luy donnant l'espée de Conestable, que je n'ay pas moins de sujet d'admirer la prudence & la sagesse de vostre Majesté en cette action, que d'estimer la fortune de Monsieur le Conestable, d'autant qu'il aura le moyen de rendre tant de grands & signalés services a un Maistre si reconnoissant. Il fera tres bien secondé de Monsieur le Mareschal d'Esdiquieres en la charge, dont vostre Majesté l'a aussi honoré, car c'est un des plus grands & renommés Capitaines de ce temps.

J'envoye a vostre Majesté une relation particu-

ticulier
du feu
vous v
aussy
tres,
quand
J'en
re pou
a Flor
siderat
Vostre
que je
ment

De

L
jour
Mati
qui e
cham
& lu
en fu
gneu
Duc
escri
la Ca
reco

ticuliere de ce qui s'est passé depuis la mort du feu Roy jusques a ce jour, par laquelle vous verrez, Sire, que les changemens sont aussy frequents en cette Cour qu'aux autres, mais aussy qu'ils vont bien plus viste quand ils s'y mettent.

J'envoye aussy a vostre Majesté un Memoire pour ee qui concerne le bien de son service a Florence, sur lequel elle pourra faire consideration. Je n'en ay gueres d'importuner Vostre Majesté si longuement par ma lettre; que je finis en l'asseurant que je suis parfaitement sa tres-humble & fidelle creature.

R E L A T I O N

*De ce qui s'est passé depuis le dernier Mars
jusques au 17 Avril 1621,
a Madrid.*

Le Roy Philippes III deceda au Palais Royal de Madrid le Mecedry, dernier jour de Mars 1621, sur les neufheures du Matin. Incontinent apres le Duc d'Uzede, qui estoit son sommelier de corps, vint en la chambre du Prince, mit un Genouil en terre & luy baïsa la main, comme a son Roy, & en suite tous les Grands & Principaux Seigneurs qui se trouverent la presens, puis le Duc presenta au Roy les Clefs des Cabinets & escrivoires du feu Roy, son pere, ensemble la Cassette & les sacs de ses papiers, auquel il recommanda qu'il les mist entre les mains de
Dom

Dom Baltazar de Zuniga, qui fut le premier acte de la faveur dudit Dom Baltazar de Zuniga, & la ruine du Duc d'Uzede, lequel voulut en mesme temps sortir du Palais, ou il est logé; Mais le Roy luy commanda qu'il y demeurast jusques a un nouvel ordre, qu'il receut incontinent apres, & quitta son appartement audit Dom Baltazar de Zuniga & au Comte d'Olivarez, son nepveu, qui est celuy qui a le plus de pouvoir sur l'esprit du Roy.

Sur les deux heures apres midy du mesme jour le Roy envoya casser du Conseil Royal les Seigneurs Pedro de Tapia, & Benal. Le lendemain on mit le corps du Roy en la Salle ou le jeune Roy, & le Prince Dom Charles, son frere, luy furent donner de l'eau beniste, puis les Ambassadeurs, les Grands & Principaux de la Cour & des Conseils, & sur l'advis que le Roy eut que l'on avoit envoyé querir le Duc Cardinal de Lerme, pour venir a Madrid, il demanda au Duc d'Uzede s'il luy avoit escrit de venir, lequel respondit, que son fils le Duc de Sea luy avoit fait scavoir, que le feu Roy, son pere, avoit fort desiré de le voir avant mourir, & que sur l'incertitude de sa mort, il s'estoit mis en chemin pour venir a la Cour; surquoy le Roy depescha, a l'heure mesme, Dom Alonze Cabrera, du Conseil Royal, pour luy commander de s'en retourne a Vailladolid, & n'en bouger qu'il n'eust ordre particulier

ticulier
voya q
cade D
vafils,
sonnie
beir.

On
lo, Se
place
Conf
donn
de Ga
Came
esté c
le Du

Le
corps
ceren
lais le
en l'
a bo
min
un r
a l'E
cher
d'ou
sole
Ma
aux
pre
mo

particulier de sa Majesté, & mesmes l'on envoya quand & ledit Alonze de Cabrera, l'Alcade Dom. Loüis de Paredes avec trente alguvafils, pour mener ledit Duc de Lerme prisonnier a un Chasteau, s'il faisoit refus de beir.

On chassa le mesme jour Thomas d'Angulo, Secretaire de Camera, & on mit en sa place le Secretaire Contreras. Les papiers des Consultes furent ostés au Secretaire Cerica & donnés a Antonio de Arostichi. La Duchesse de Gandie rentra au Palais avec la qualité de Camerera Major de la Reyne. Elle en avoit esté chassée quelques années auparavant par le Duc de Lerme.

Le soir du Vendredy 2 l'on transporta le corps du feu Roy a l'escorial en fort petite ceremonie. Aussytost qu'il fut fort du Palais le Roy en sortit aussy, pour aller loger en l'abbaye de saint Hierosme, & l'on prit a bon augure de ce qu'il rencontra en chemin le saint Sacrement, que l'on portoit a un malade. Il le fut accompagner & ramener a l'Eglise sainte Croix, puis il continua son chemin audit Convent de saint Hierosme, d'ou il ne partira que pour faire son entrée solemnelle a Madrid. La Reyne, l'Infante Marie, & l'Infant Cardinal s'en allerent loger aux descalfes.

Le Dimanche 4, le Roy se laissa voir en la premiere audience qu'il me donna en ceremonie audit Convent de saint Hierosme.

On

On a pris le Mecredy, 7 de ce mois, le Duc d'Osionne prisonnier, que l'on a envoyé avec bonne garde a Sallemarque proche de Madrid.

On a arresté en mesme temps ses Secretaires & son tresorier.

Ce mesme jour on a chassé un Regent du Conseil d'Italie, nommé Quintana Dovia, Marquis de la Floresta.

Le lendemain de Pasques 12 Avril, le Roy envoya offrir au Duc de l'Infantado la charge de Grand Escuyer (que l'on avoit ostée au Comte de Sardaigne, gendre dudit Duc) lequel ne la voulut lors recevoir, mais il l'accepta deux jours apres, ayant sçeu que ledit Comte avoit demandé d'espouser une Damoiselle du Palais, nommée Doña Mariana de Cordoüa, a qui il avoit donné une promesse de Mariage. Ils doivent estre mariés le 21 de ce mois, & puis bannis de la Cour.

Le Comte d'Olivarez fut fait Grand d'Espagne le mesme jour, & eut pour son fils aîné, s'il en avoit, le tiltre de Comte de Castelleio.

Le Marquis de Renty, de la Maison de Croüy, a eu la charge de Capitaine de la Garde Allemande, auparavant possédée par Dom Rodrigue Calderon, a qui on l'a ostée avant sa condamnation, qui doit estre dans peu de jours.

Avant hier 15 de ce mois, le Roy declara, que suivant le contenu du Testament
du

du feu Roy, son pere, par lequel il decla-
roit, qu'il revoquoit les dons immenses qu'il
avoit autrefois faits, il ostoit au Duc de Ler-
me les quatorze cens mille Escus, que ledit
feu Roy avoit donnés audit Duc de Lerme
sur les traittés de Seville, & que pour cet ef-
fect il ordonnoit que les biens du Duc de Ler-
me fussent saisis & arrestés, jusques a ce qu'il
eust restitüé cette somme.

On a fait aujourdhuy Major d'home de la
Reyne le Comte de Benavente, a la place du
Duc d'Uzede, a qui on a osté cette charge, qui
est un tres-digne choix, estant ledit Comte
un des premiers & plus entendus personna-
ges de ce Royaume.

Le Comte de Gondommard, qui est Am-
bassadeur vers le Roy d'Angleterre, a esté de-
claré du Conseil de guerre.

Dom Augustin Messia a esté fait Gentil-
homme de la Chambre, & comme j'ache-
vois cette depesche le Comte d'Olivares a esté
declaré sommelier de Corps, qui est une char-
ge pareille a celle de Grand Chambellan. Voy-
la ce qui s'est passé depuis la mort du feu Roy
jusques a ce jour, que j'ay creu devoir man-
der a Vostre Majesté separement, pour ne la
divertir point en lisant ma lettre, & y mesler
des nouvelles qui ressemblent plustost a celles
de la Gazette qu'a la dépesche d'un Amba-
sadeur. J'ay creu neantmoins que Vostre Ma-
jesté seroit bien aise de scavoir le menu de ce
qui s'est passé icy, & de voir combien de

changemens font arrivés en cette Cour, si defreglée en peu de jours. Dieu conserve les vostre auffy long temps & heureux que le desire, vostre tres-humble creature,

Bassompierre.

M E M O I R E

Pour Florence.

Le Gouvernement de l'Etat de Toscane, durant la minorité du Grand Duc a present Regent, est demeuré, par ordre particulier bien exprimé dans le Testament du feu Grand Duc Cosme, entre les mains de la Grande Duchesse, & de l'Archiduchesse, ayeule & mere du Prince mineur, auxquelles il a adjoint quatre personnages, par l'avis desquels l'Etat doit estre gouverné sous ellee, & qui doivent avoir part & communication de toutes les affaires.

A sçavoir

D E

L'ARCHEVESQUE DE PISE

nommé Julian de Medicis,

LE COMTE ORSO DE LEY,

LE MARQUIS COLOREDO,

NICOLAS DE LANTELLE.

Le premier est Ambassadeur en Espagne depuis deux ans, lequel est d'inclination & de cœur François, bien que son frere, nommé

Jo-

Jouian de Medicis, soit au service d'Espagne. Le Comte Orso de Ley est entierement porté pour la faction d'Espagne, aussy bien que le Marquis, Colorado, qui est Serviteur de l'Archiduchesse portée pour l'Espagne. Le Seigneur Nicolas Lantelle & ledit Archevesque ne demandent que d'estre considerés par quelques demonstrations du Roy vers eux, pour empescher le progresz que les Espagnols pourroient faire en cet Estat, par l'appuy qu'ils auront de l'Archiduchesse Douïariere.

Il est a consider, que dans le Testament du feu grand Duc, il a mis une clause particuliere qui defend de recevoir autres Ambassadeurs Residents que ceux qui y estoient auparavant; Neantmoins on doute que Dom Jouian Vivés Ambassadeur pour le Roy Catholique a Gennes, qu'il envoie maintenant a Rome vers sa Sainteté, devant passer par Florence, ne tasche de porter l'Archiduchesse a tout ce qu'il pourra pour favoriser les Espagnols, & luy donner des conseils prejudiciables audit Estat, mesmes a la broüiller avec Madame la Grande Duchesse, & l'on sçait de bonne part, que ledit Vivés a secrette charge de demander avec l'Archiduchesse, s'il en peut trouver le moyen; c'est pourquoy il feroit a propos que le Roy offrît a la Grande Duchesse toute sorte d'assistance & d'appuy, prenant le sujet de cette minorité & du changement d'Estat, tant pour contrecarrer les offices, que les Espagnols luy feront faire par Dom Jouian Vivés,

F 2

que

our, si
rve les
e le de-

oscane;
c a pre-
e parti-
du feu
ns de la
esse, ay-
quelles
l'avis
s ellée,
ication

S E

Y,

O,

E.

agne de-
ation &
nommé
Jo-

que pour l'animer & affermir, & ses partisans
aussy, qui ont bonne volonté, pourveu qu'ils
croient estre protegés, si on les vouloit decre-
diter & opprimer.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur de Puizieux du 27 Avril**1621, de Madrid.*

M O N S I E U R .

Si par les deux lettres, que j'escriis au Roy,
& par la relation, que je luy envoie, de ce
qui s'est passé icy depuis la mort du feu Roy
Catholique, vous ne demeurez amplement in-
formé de moy, je ne me persuade pas, que
cette cy soit capable d'achever de vous satis-
faire, me voulant contenir dans les regles qui
ordonnent, que quand l'Ambassadeur fait
une longue depesche a son Maistre, celle qu'il
escrit au Ministre doit estre courte. Nous au-
rons contentement du costé d'Espagne, Mon-
sieur, je vous en donne parole, & que je rap-
porteray en paroles (qui est la marchandise
dont l'on m'a envoyé faire amplette) ce que
nous en pouvons desirer. Ne craignez donc
plus de donner la guerre aux Huguenots, puis
qu'ils sont si insolens. J'espere de m'y trouver a
laveille de la feste, & d'y estre un des Menestri-
ers qui les feront danser. On fait grand bruit de
la querelle de Monsieur le Cardinal de Guise

&

& de Monsieur de Nevers, & croit on, que cette broüillerie en fera naistre de grandes dans la France, mais je ne m'en suis pas alarmé; connoissant les rumeurs de nostre Cour, & sçachant combien elles s'appaisent aisement. Peutestre que cette petite mortification, que le Roy a donnée a Monsieur le Cardinal, luy servira a le remettre dans sa profession, dont il s'estoit par trop retiré. On fait une remarque en cette Cour, que les trois plus grands de la Chrestienté & les plus pieux tiennent chacun un perroquet rouge en cage, a sçavoir les Cardinaux Glezel, Trecha & Guise. Je souhaitte la prompte deslivrance de ce dernier, pour son contentement & a la satisfaction de ses proches. Je me rejoüis extremement du digne choix que sa Majesté a fait du Duc de Luynes, pour luy mettre l'espée de Connestable en main. J'espere qu'il l'employera dignement a la gloire de son Maistre & a la sienne particuliere. Pour le Mareschal d'Esdiquieres je ne vous en dis rien; car ses actions parlent pour luy, & pour moy je suis.

Monsieur,

vostre &c.

Bassompierre.

F 3

L E T

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur le Connestable du**17**Avril 1621, de Madrid.*

MONSIEUR.

La puissance du Roy a esté capable de reconnoître vos insignes services, mais elle n'a peu encore satisfaire a mes desirs, qui surpassent vos plus relevées esperances. Dieu fasse le reste, conserve longuement, sans trouble ny disgrâce, vos prosperités, & accroisse de jour en jour vostre gloire, puis que par cette supreme dignité le chemin vous en est si bien ouvert, & puis que ma profession vient maintenant se joindre avec les obligations qui mattachent a vostre service tres-humble, soyez assurez, Monsieur, que vos commandements seront dignement exécutés, & avec une parfaite obeissance de vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur.

Bassompierre.

LETTRE

DE

DOM JOUAN DE CERICA

*a Monsieur de Bassompierre du**21 Avril 1621.*

*Emblio a. V. S. f. copia de la capitulacion
En lo de la Valtelina, para que sirva de
Man-*

Mandar que el se porra en lengua Francesa, como quedamos de acuerdo oy, porque la podamos firmar mañana placiendo a Dios, dexando el que le escrevere el blanco de quatro dedos, en la ferma que ha en esta copia para las firmas. Dios guarde a V. S. J. como desseo, de casa, oy Miercoles a 21 de Abril 1621.

D. Joüan de Cerica.

AUTRE LETTRE

DE

DOM JOUAN DE CERICA

a Monsieur de Bassompierre

du 24 Avril 1621.

Acaban delle guarda de san Geronimo ami a casa y me dicen que V. S. J. me ha embiado un recaudo diziendo que la junta que se ha ajustado en presencia del Sigñor Dom Baltazar de Zuniga se hara puntualmente como alli se platica ya punto por mano de Secretario de V. S. J. y que mañana prodremos todos firmar la a la hora que parecerale mejor y assi digo que ne pariciendo otra cosa a V. S. J. sera buena hora mañana a las Dies antes de medio Dia, para que con la benedicion de Dios firmemos todo el concierto, y assi supplico a V. S. J. se sirva de avisarme lo que tuvere por mas commodidad Dios guarde a V. S. J. como desseo, de Madrid oy sabado a 24 Abril 1621.

Alla iremos a la hora dicha el Señor Regente Caymo y yo mandando V. S. J. otra cosa a.

Joüan de Cerica.

F 4

TRAIT-

titulacion
sirva de
Man-

du 25 Avril 1621.

Ayant esté envoyé sur la fin du mois de Fevrier de la presente année de la part du Roy tres-Chrestien le Sieur de Bassompierre, Chevallier des Ordres de sa Majesté, Conseiller en son Conseil d'Etat, Colonel General des Suiffes, & son Ambassadeur Extraordinaire en Espagne, pour traiter avec le Roy Catholique du restablissement de la Valteline, a cause des interests qui obligoient sadite Majesté tres-Chrestienne de conserver & maintenir les Grisons en leur pays, il trouva sadite Majesté Catholique malade de telle sorte, qu'il ne peut executer sa Commission de vive voix, mais ayant donne sa lettre des creance, & mis par escrit les principaux poinets de sa Commission, la mort non preveüe de sadite Majesté Catholique (que Dieu absolve) fut cause qu'elle ne peut mettre en effet la bonne intention, qu'elle avoit, de restitüer ladite Valteline, selon la demande & le desir du Roy tres-Chrestien, d'autant plus qu'en ce mesme temps sa saincteté en fit instance fort expresse, par un bref particulier; mais ayant sadite Majesté Catholique, d'heureuse memoire, en mourant, laissé aux clauses adjoustées a son Testament le Chapitre suivant.

D'au-

D'autant que le 27 de Mars de la presente année je receus une lettre de la main de sa saincteté Gregoire XV, par laquelle il m'exhortoit & enchargeoit, qu'en sa consideration, & pour l'amour de luy, ayant esgard au bien public, j'avifasse de pacifier l'affaire de la Valteline, & oster toute occasion de scandale qui en pourroit arriver, j'ordonne au Serenissime Prince, mon tres-cher & tres amé fils, de recevoir en cecy le conseil paternel de sa saincteté, en la forme susdite, puis que ma principale intention n'a esté que pour le bien public & seureté des Catholiques de cette Vallée, dont sa saincteté prend soin comme pere universel. Et veux que ce mien escrit & ordonnance soit tenue pour clause speciale de mon Testament, comme si elle avoit esté comprise dans l'article contenu en mon dit Testament, par lequel je commande, que tous les papiers qui paroissent signés de mon nom soient tenus pour partie d'iceluy. Fait a mon Palais Royal de Madrid le 30 jour de Mars 1621.

La Majesté du Roy Dom Philippes IV. Incontinent apres estre venue a la Couronne, voulut accomplir ce que le Roy, son Seigneur & Pere, luy ordonnoit, & que sa saincteté desiroit, pour la tranquillité commune, & ce que le Roy tres-Chrestien luy demandoit, conformement a ce que sa Royale parole estoit obligée envers les Seigneurs des trois Ligues, & deputa avec ample pouvoir pour

Commissaires les Seigneurs Hierosime Caymo, Regent de son supreme Conseil d'Italie, & Jouan de Cerica, Chevallier de l'Ordre de sainct Jaques, Commandeur de Rivera, Conseiller de sadite Majesté Catholique, & son Secretaire d'Etat, pour traiter sur ce sujet avec ledit Sieur de Bassompierre, & le Comte de Rochepot, Conseiller du Conseil de sadite Majesté tres-Chrestienne, & son Ambassadeur Ordinaire en cette Cour, lesquels ont convenu aux noms desdites Majestés des articles suivans, en vertu de la lettre de creance qu'a rapportée ledit Sieur de Bassompierre dudit Roy tres-Chrestien en date du 30 Janvier de la presente année, & du pouvoir que lesdites Sieurs Commissaires ont de sadite Majesté Catholique, dont les teneurs sont inferées a la fin du present traité;

Premierement que toutes choses seront remises en leur premier estat, tant d'un costé que d'autre, retirant chacun ses forces & garnisons, que l'on avoit mises sus de nouveau, & consequemment que sa Majesté Catholique retire les troupes qu'elle a aux confins de l'Etat de Milan joignant la Valteline & Val de Chiavenne, en façon qu'il n'y ait autres troupes que celles qui avoient accoustumé d'y estre avant cesdites mouvemens derniers, & que d'autre part Messieurs les Grisons en feront de mesme en la Valteline, Comtés de Chiavennes & Bormio.

Secondement sera fait pardon general par
Mes-

Messieurs des Ligues, de tout ce qui a esté fait en ces derniers mouvements, sans que les sujets de la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio puissent jamais estre recherchés ny inquietés en leurs personnes ny en leurs biens pour tout ce qui a esté fait en cette occasion, & a cette fin lesdits Sieurs Grisons mettront tout ce qui s'est passé en perpetuel oubly.

Troisiesmement il a esté arresté & accordé, que pour ce qui concerne la Religion en la Valteline, Comtés de Chiavenne & Bormio, on osterá toutes Nouveautés preiudiciables a la Religion Catholique, lesquelles y pourroient avoir esté introduites dés le commencement de l'année 1617 jusques a present.

En quatriesme lieu, que les Ligues desdits Sieurs Grisons feront les serments & promesses requises, conformément a ce qui est accoustumé en semblables occasions, pour l'entretènement de ce qui est accordé cy-dessus, & donneront lesdits sermens & promesses en forme authentique aux trois personages déclarés au chapitre suivant, & le Roy tres-Chrestien promettra de faire entretenir la mesme chose, comme feront pareillement les treize Cantons & Valesiens, ou la plus grand part d'iceux.

En cinquiesme lieu, que le Roy Catholique donnera incontinent advis au Seigneur Archiduc Albert, son oncle, afin qu'il en voye le President du Parlement du Comté de

Bourgogne, ou autres personnages du mesme Comté, a Lucerne pour se trouver là le plustost que faire se pourra, mais au plus tard & pour tous delays au dernier de May prochainement venant, auquel lieu ledit personnage se joindra avec le Nonce de sa Sainteté, & l'Ambassadeur que sa Majesté tres Chrestienne aura agreable de commettre, pour accomplir & mettre toutes les choses presentement concertées en effect & execution en entendant, & declarant on outre, que les anciens traittés faits avec la Maison d'Austrie, & en particulier pour le Comté de Tirol, seront entretenus & gardés.

En fixiesme lieu, que le personnage qu'envoyera le Seigneur Archiduc Albert du Comté de Bourgogne, portera avec soy une lettre anticipée de son Altesse pour le Duc de Feria, luy donnant advis que l'affaire est entiere-ment achevée, & qu'il execute maintenant l'ordre qu'il aura de sa Majesté Catholique de restablir le tout & de le laisser au premier estat ou il estoit auparavant, laquelle lettre il envoyera aussytost audit Duc de Feria, apres l'accomplissement des choses mentionnées au quatriesme chapitre cy dessus, & a cette fin sera envoyé par sa Maj. Catholique audit Duc de Feria tres-exprés commandement pour executer promptement ledit restablissement, & remettre le tout en son premier estat aussytost qu'il en aura eu advis de sadite Majesté.

En septiesme lieu, que cette capitulation
fera

sera ratifiéé par le Roy tres-Chrestien, & que la ratification sera delivrée a Paris au Marquis de Mirabel, Conseiller de guerre de sa Majesté Catholique & son Ambassadeur ordinaire Resident en la Cour de France, & incontinent apres que ledit Sieur de Bassompierre y sera arrivé.

En dernier lieu il est arresté, qu'il se fera deux copies de cette capitulation, l'une en langue Françoise & l'autre en langue Castillane, toutes deux Signées desdits Seigneurs de Bassompierre, Comte de la Rochepot, Regent Caymo & Secretaire Cerica, pour estre mises es mains de chacun desdites parties, a sçavoir la Françoise audit Sieur Secretaire Jouan de Cerica & la Castillane audit Sieur de Bassompierre. Fait a Madrid le 25. jour d'Avril 1621, Signé Bassompierre. d'Augennes, Regent Caymo, & Jouan de Cerica.

Ensuit la lettre du Roy.

Tres-haut, tres-excellent & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé, bon frere & beaupere. Nous envoyons exprés nostre Ambassadeur extraordinaire par de la le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos Ordres, Conseiller de nostre Conseil d'Estat & Colonel general des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, importantes au bien & repos public, comme a nostre interest, & a celuy de nos anciens amis & alliés.

Et

Et comme nous estimons de l'amitié & equité de Vostre Majesté, qu'elle voudra rendre en cette occasion les témoignages ordinaires de son affection a la manutention de la concorde generale de la Chrestienté, nous la prions aussy de mettre en consideration ce que ledit Sieur de Bassompierre exposera plus particulièrement a Vostre Majesté de sa part sur ce sujet, que nous avons a cœur, & luy adjoûter toute foy & creance comme a nous mesmes, qui prions Dieu, tres-haut, tres-excellent, & tres-puissant Prince, nostre tres-cher & tres-amé bon frere & beaupere, qu'il vous tienne en sa digne garde. Escrit a Paris le 30 Janvier 1621.

Vostre bon Frere & Beaufilz

Loüis.

Bruslart.

*Ensuit le pouvoir du Roy Catholique
aux Sieurs Regent Caymo &
Secretaire Cerica.*

D'autant que le Roy tres-Chrestien, mon frere, a envoyé au Roy, mon Seigneur & pere, avec une Ambassade extraordinaire le Seigneur de Bassompierre, Chevallier de ses Ordres, Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, & Colonel general des Suisses, sur les affaires qui se passent en la Valteline, avec les lettres de creance du 30 Janvier de cette presente année, & ayant ordonné a vous Regent Hierosme Caymo, de mon Souverain Conseil

seil d'Italie, & a vous Joüan de Cerica, Sec-
 cretaire d'Etat, que vous vous vissiez avec
 ledit Seigneur de Bassompierre, & pratiquas-
 siez avec luy les moyens qui se pourroient
 trouver pour la tranquillité desdites affaires,
 & ayant pareillement entendu que cela s'est
 fait entre vous & ledit Seigneur de Bassom-
 pierre, Ambassadeur extraordinaire du Roy
 tres-Chrestien, & le Comte de la Rochepot,
 Conseiller aux Conseils de la mesme Majesté
 tres-Chrestienne, & son Ambassadeur ordi-
 naire en cette Cour Resident, qui a assisté a
 tout ce que dessus, & que l'on a desja resolu
 ce qui s'y doit faire. Partant, en vertu de la
 presente, je vous commets & vous donne, a
 vous Regent & Secretaire, mon pouvoir &
 commission autant entiere & suffisante qu'il
 est besoin, afin que par moy & en mon nom,
 comme moy mesme je le pourrois faire, vous
 concluiez avec lesdits Sieurs de Bassompierre,
 & Comte de la Rochepot, une capitulation
 en forme de ce qui s'est traité & resolu en
 cette matiere, & que vous le signiez en mon
 nom, promettant, comme je promets, que tout
 ce que vous ferez en cela je le tiendray ferme
 & stable, comme s'il avoit esté fait par moy
 mesme; car telle est ma volonté. Donnée a Ma-
 drid le 24 Avril 1621, *yo el Rey*. Par com-
 mandement du Roy nostre Seigneur Anth.
 de Arosteguys.

Lequel pouvoir de sa Majesté Catholique
 a esté fidelement collationné & traduit de son
 ori-

original comme les paroles y deffus transmises demeurent approuvées fans rature : ce que nous certifions, & avons voulu figner de nostre main.

Bassompierre.

Compromis particulier passé avec le precedent Traitté.

Aujourdhuy date des presentes, s'estant conclue la capitulation & traitté des affaires de la Valteline entre le Seigneur de Bassompierre, Ambassadeur extraordinaire du Roy tres-Chrestien en cette matiere, d'une part, avec l'assistance du Seigneur Comte de la Rochepot Ambassadeur ordinaire Resident en cette Cour pour ladite Majesté, & les Seigneurs Regent Hierosme Caymo, du Conseil supreme d'Italie, & Joüan de Cerica, Chevallier de l'ordre de saint Jacques, & commandeur de Rivera, du Conseil de sa Majesté Catholique & son Secretaire d'Estat, commis a cette fin par sadite Majesté Catholique, d'autre. Il a semblé convenable, afin que la principale intention de ce qui a esté fait aye fermeté & affermissement pour la paix, d'arrester icy a part & sous secret, que le Roy tres-Chrestien promettra par escrit, qu'il continuera d'empescher, comme il a fait jusques a present, que les Seigneurs Grisons ne fassent autres Ligues avec autres Princes, mais qu'ils maintiennent l'ancienne qu'ils ont avec la Couronne de France, conformément

ment
de Ba
jesté
tion
tiner
Maro
fa M
dina
née c
taire
Mad

A
la Va
Mag
Chri
mis
de ca

M

M
N

ment a leur obligation. Et ainſy ledit Seigneur de Baſſompierre promet, au nom de ſa Ma- jeſté tres-Chreſtienne, d'en donner la ratifica- tion de ſa Majeſté tres-Chreſtienne ineon- tinent apres ſon arrivée par de là au Seigneur Marquis de Mirabel, du Conſeil de guerre de ſa Majeſté Catholique & ſon Ambaſſadeur or- dinaire y Reſident, donnant icy celle cy, ſig- née de ſon nom audit Joüan de Cerica, Secre- taire d'Eſtat de ſa Majeſté Catholique. Fait a Madrid le 15 Avril 1621, ſignée.

Baſſompierre.

L E T T R E

D E

J O U A N D E C E R I C A

a Monsieur de Baſſompierre le

26 Avril 1621.

*A*noche deſpacha Correo a Flandres que llevo a los deſpachos tocantes á la ſiento de las coſas de la Valtelina, y a qui envio a V. S. J. la carta de ſu Mageſtad Catholica, en que traie reſpuesta al Rey Chriſtianiff. a la creencia que trajo V. S. J. ſobre la miſma materia. Dios guarde a V. S. J. como deſſeo, de caſa, oy lunes a 26 de Abril a Joüan de Cerica.

L E T T R E

D E

M O N S I E U R D E P U I Z I E U X

a Monsieur de Baſſompierre

du 16 Avril 1621.

M O N S I E U R.

Nous vous eſcrivifmes l'autre jour en grand haf-

haste, pour vous envoyer le Sieur de la Fontaine, de crainte que vous fussiez party avant son arrivée, pour vous ordonner de faire les offices de condoléance sur cette funeste occasion du tres pas du feu Roy d'Espagne. C'est un devoir auquel la Reyne ne put satisfaire pour lors, d'autant qu'a dessein on luy avoit celé cette nouvelle, pour luy laisser passer plus tranquillement les festes de Pasques. Elle luy a esté depuis annoncée fort crvement par l'Ambassadeur d'Espagne, lequel n'a point usé de circonlocutions ny d'aucuns traittés de Rhethorique pour luy faire plus doucement avaller cette pilule, mais luy a dit tout simplement avoir advis d'Espagne, que le Roy son pere estoit decedé, de quoy elle a esté grandement surprise, ores qu'aucunement preparée par la maladie (& quasi l'extremité d'icelle) ou il estoit réduit. Veritablement elle y a tesmoigné son affection & tendresse, & il est a propos que faissiez connoistre par de là combien elle en a esté affligée, & qu'en son nom vous faissiez les excuses, si par lettres envers le Roy, son frere, & ailleurs elle n'a peu encore satisfaire a ses devoirs. Elle y est assistée, outre la bonne compagnie que luy tient le Roy & les Princesses qui s'y trouvent, de l'Ambassadeur & Ambassadrice d'Espagne. Toute nostre Cour va prendre le dueil, & sera ordonné un service solemnel a nostre Dame de Paris. Maintenant nous seront attendants de vos nouvelles (apres avoir

ren-

rendu ces premiers offices, en vostre personne mesme) & ne doute point, selon que les choses continuent icy, que vous ne nous rencontriez par les chemins. Croyez, Monsieur, si nous faisons quelque estat de la guerre, que nous aurons bonne souvenance de vous, & de vous mettre au rang qui vous contente, & que Monsieur le Connestable, avec lequel pour la guerre nous avons toujours a faire, vous y fera bien favorable. Depuis le traitté de Milan fait avec la Ligue Grise, les autres deux demeurent encor fermes en l'alliance, & plusieurs de ces peuples & Cantons commencent de s'appercevoir du peril qui est en la chose, & leur touche de pres. Il semble donc qu'ils reprennent courage; surquoy l'arrivée de Monsieur de Monteleon sera bien a propos avec quelque argent qui a esté envoyé sur les lieux, & ce que nous esperons de vos responfes. Je vous baise bien humblement les mains & suis.

Monsieur,

Vostre &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIÈRE

au Roy du 27 Avril 1621,

de Madrid.

S I R E.

Avant que de conclurre & signer le traitté
que

que j'envoye a Vostre Majesté, j'ay bien considéré, que j'entreprenois une affaire de tres-grande consequence, regardée de toute la Crestienté, ou plusieurs Princes estoient interessés, & laquelle deux si Grands Roys comme Vostre Majesté & le Roy Catholique compromettoient, que j'estois nouveau Negotiateur, qui avois a traiter avec les Espagnols, qui sont tres-fins & rufés, coustumiers de faire traittés, & qui y inferent toujours quelque clause destructive. Ces considerations, Sire, eussent esté capables de m'empescher de le terminer jusques a ce que j'eusse envoyé a Vostre Majesté pour en apprendre son intention, & recevoir ses commandemens; mais ayant jugé que par le present traitté toutes choses sont entieres pour la reputation de Vostre Majesté, que les Espagnols ne gagnent rien, que les Grifons recouvrent leur ancien heritage avec les memes avantages qu'ils y avoient auparavant, & que les Ambassadeurs, Residens en cette Cour, des Principaux Princes interessés l'approuvoient grandement, nous avons signé Dimanche passé 26 de ce Mois, Monsieur l'Ambassadeur ordinaire & moy, le traitté que le Sieur de Comminges (que j'envoye a Vostre Majesté) luy porte de nostre part. J'espere que Vostre Majesté y trouvera son compte, & celuy de ses alliés.

Quand a ce qui est de l'execution, je ne luy en peux, pas respondre, puis que cela depend

pend de la volonté d'autrui, bien luy diray je, qu'ils y sont estroittement obligés par leur parole, & qu'ils en ont la volonté, si quelque accident, qui leur ouvre un moyen de dilayer, ne leur fait changer; car il ne restituent jamais que le plus tard qu'ils peuvent. C'est donc a Vostre Majesté d'envoyer promptement ledit traité a Monsieur de Monthelon en Suisse, pour faire agréer aux Grisons la part que Vos Majestés leur donnent en cette affaire, & les disposer a en promettre l'observation, comme aussy de moyenner que sa Saincteté envoie, sans delay, un Nonce en Suisse, afin qu'avec vostre Ambassadeur & celuy de l'Archiduc Albert on exécute le tout, & que le temps n'y cause point de difficulté, ou n'en fasse naistre.

Sire, nous avons aussy promis & signé en vostre nom, par un acte a part, que Vostre Majesté continueroit a s'employer, comme elle a fait jusques a present; pour procurer de faire en sorte que les Grisons ne fissent autres alliances avec aucuns Princes, que celles qui ont esté de long temps contractées avec la Couronne de France, lequel acte & le traité de la Valteline nous avons promis que Vostre Majesté ratifiera un Mois apres mon retour en France, que j'entreprendray dès que j'auray fait le compliment de condoléance dont Vostre Majesté m'a chargé, a qui je suis obligé de dire, que de tout ce qu'elle trouvera de bien fait audit traité, elle en doit attribuer

tribuer la gloire a Monsieur l'Ambassadeur ordinaire, & si quelque chose a esté faite avec moins de jugement & plus de precipitation qu'une si importante affaire ne requeroit, Vostre Majesté la donnera a l'impatience que j'ay euë de la retourner promptement trouver, pour luy faire voir par les effects de mon courage en cette guerre, qu'elle va entreprendre, que je merite la qualité de sa tres-humble, tres-obeissante & tres-fidelle creature.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puizieux du 27

Avril 1621, de Madrid.

MONSIEUR.

Je confesse que mon instruction ne me permet pas de faire un traité; mais elle m'ordonne de tirer une responce par escrit, & le Roy & Monsieur le Connestable m'ont dit, que si je voyois jour a quelque chose de bon, qu'ils remettoient a ma suffisance de l'entreprendre. Or ma suffisance l'a executé. J'ay fait, au gré de nos alliés, un traité qui oblige les Espagnols de parole, de foy & de reputation au l'execution; il n'oblige le Roy, ses amis, ny les Grifons a aucune condition

one-

onereuse. Je fais voir, que le Roy d'Espagne ne pretend aucun droit sur la Valteline, & luy concede de colorer son usurpation du pretexte de la Religion, pour laquelle il demande si peu de chose, que cela n'est pas considerable, & je luy en eusse accordé davantage s'il me l'eust demandé. Au reste s'il manque deormais de parole au Roy, a qui il l'a donnée par ce present traité, nous luy ferons bien tenir. Ce n'est pas maintenant l'affaire de Grisons, mais sa propre cause. Nous ne serons point obligés a cela, si nous en pressons l'execution, mais si selon nostre coustume nous nous contentons d'avoir esbauché une affaire, & puis la negligions, il nous tiendront longtemps le bec en l'eau. Pour moy je voudrois voir la fin de cette cy avant que de commencer la guerre contre les Huguenots, & puis que je l'ay heureusement commencée en Espagne, je l'iray terminer en Suisse si le Roy le veut, & qu'il n'y ait point de guerre en France, car en ce cas mes charges & mon honneur m'y retiennent fortement. Vous y adviserez, Monsieur, avec le bon conseil du Roy. Je m'en retourneray en France dès que j'auray fait le compliment de condoléance, & je m'asseure tellement, Monsieur, de la faveur de vos bonnes graces, que je me promets que vous ferez valoir le traité que j'ay fait, tant au Roy qu'a Monsieur le Connestable, qui peut-estre y trouvera a redire, s'il a encor gardé sur le cœur

ce

ce qu'il avoit a Blayes, & je puis dire avec raison qu'il m'a tesmoigné en partant n'en avoir plus de ressentiment; mais s'il a pris ce degoust de moy sans fujet, il le pourra conserver de mesme. J'en ferois infiniment marry; mais je continueray de vivre comme un fort homme de bien, & laisseray faire le reste a la fortune. J'estimeray en avoir une tres bonne si vous me conservez vos bonnes graces, & la qualité de vostre &c.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur le Connestable du 27

Avril 1621, a Madrid.

M O N S E I G N E U R.

J'ay signé deux papiers d'importance depuis quelques années, l'un pour le Roy, & l'autre pour moy, tous deux sans en avoir demandé permission ny advis a ceux que je le devois faire. C'est cette promesse de Mariage, dont vous & tout le Monde avez tant ouï parler, & ce present traité, duquel peut estre on parlera a l'advenir, lequel j'ay signé hardiment, sans en demander congé au Roy, ny en avoir ordre, comme je ne l'avois aussy demandé a mes parens quand je fis la promesse; ce qu'ils m'ont enfin pardonné apres
m'avoir

m'avoir fort grondé, & j'attens du Roy & de vous la mesme grace, Il y a cette difference, qu'en cette derniere action j'ay creu bien faire, & en l'autre je scavois bien que je faisois mal. Au pis aller, Monseigneur, si ces deux papiers ont un mesme succez, vous plaiderez six ans pour le vostre, comme j'ay fait & puis il sera déclaré de nul effect & valeur comme le mien. Cela n'arrivera pas si l'execution en est prompte, mais si on la retarde, que nos affaires se changent, & que les Espagnols puissent trouver quelque sujet de delay, asseurement ils ne restitueront pas la Valteline; car elle leur est de trop grande consequence. Cela m'obligeroit de vous donner un advis de retarder pour quelques mois vostre dessein de la guerre Huguenotte jusqu'a ce que les Grisons fussent en possession, & puis ayant gagné nostre procès de la Valteline, nous en ferions tout a loisir payer les Espices aux Huguenots rebelles, de qui il faut chastier l'insolence. Celle que j'ay de vous conseiller est bien grande, mais puis qu'elle part d'un grand excez de passion au service du Roy, vous l'excuserez, Monseigneur, de vostre tres-humble & tres-affectueux serviteur.

Bassompierre.

G

R E-

R E L A T I O N

*de ce qui s'est passé a Madrid de depuis le 16
Avril jusques au 10 May 1621.*

Il fut resolu au Conseil d'Etat le 17 du mois d'Avril, que l'on establirait une congregation de six personages, a scavoir le Docteur Vilegas, Gouverneur de l'Archevesque de Toledé, le Prieur de l'Escorial, le Marquis de Malpica, le Comte de Medelin, Dom Alonso de Cabrera & le Confesseur du Roy, lesquels s'assembleront tous les jours, pour adviser de corriger les vices & defordres qui estoient depuis quelques années introduites a la Cour de Madrid; mais comme l'inclination de ce jeune Roy est un peu portée a la desbauche, on croit que les Ministres de cet Estat ont plustôt desiré montrer a ce commencement leur bon dessein a la reformation, qu'ils n'ont esperé y reüssir a l'advenir.

Le 20 dudit mois le Roy declara ne vouloir avoir aucune paix ny trefue avec les Heretiques, & qu'il rompoit celle que son Pere avoit eüe avec les Hollandois.

Le 21 le Comte de Saldaigne fut marié avec Donna Mariana de Cordoia, & puis ils furent tous deux bannis de la Cour.

Le mesme jour, l'on retira des Moines de l'Escorial une terre nommée Campillo, qui vaut 18000 escus de rente, que le feu Roy leur avoit donnée, & ce en vertu de la clause de
son

son testament, par laquelle il revoquoit les dons immenses qu'il avoit faits.

On renvoya le lendemain l'Inquisiteur Major, Confesseur du feu Roy, nommé Alcaga, au Monastere de Govette, d'ou il estoit venu.

Le 24 on relegua le Duc d'Ucede en une sienne Maison a dix lieues de Madrid, avec defenses d'en sortir sans ordre particulier de la Cour.

On prit prisonnier en mesme temps l'Intendant de sa maison, nommé Jouan de Salazard.

Le 25 le traitté de la restitution de la Valteline fut signé.

Ce mesme jour on prit prisonnier Dom Garcia de Parefia, favory du Duc de Lerme.

Le 28 on osta l'office de Grand Escuyer de la Reyne au Comte d'Altamira.

La charge de Lieutenant General de la mer sous le Prince Philibert de Savoye, fut donnée au Marquis de Sainte Croix; celle de General des Galeres d'Espagne a Dom Pedro de Leyva, & celle des Galeres de Naples au Duc de Fernandine, fils de Dom Pedro de Toleda.

On fit le 29 quatre Conseillers d'Estat, sçavoir le Duc de Monteleon, Dom Diego d'Ibarra, le Marquis d'Aytona & le Marquis de Montefclaros.

Le 2 May on leva la banniere, pour proclamer Roy Philippes I V. qui est une façon usitée en Espagne.

Les 3 & 4 se firent les funerailles du feu Roy. Le Prince Philibert arriva le soir a Alcala, auquel on manda qu'il allast a Baraxas, & n'en partist jusques a un autre ordre.

Le Samedy 8, le Roy donna la clef de Gentil-homme de sa Chambre a l'Admirante de Castille & au Marquis de Portalegre, & fit couvrir comme Grand le Marquis de Castel Rodrigo.

Le Dimanche 9 de ce mois le Roy Philippe I V. a fait son entrée a Madrid, partant de Saint Gerofme, ou tous les ordres & Confeils l'estoient venus salüer. Il marcha sous son daiz le long de la grand' rue jusques dans son Palais.

Voyla, Sire, les diverses choses arrivées depuis un mois en cette Cour, laquelle je quitte dans deux jours, pour aller trouver vostre Majesté en son armée, & meriter par mes bonnes actions, en la bien fervant, la qualité de sa tres-humble &c.

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

au Roy du Lundy 16 May de Madrid.

S I R E.

Après avoir heureusement terminé le traité de la Valteline, je pensois n'avoir plus rien

rien a faire en cette Cour pour le service de vostre Majesté, que je ne peusse achever en une audience, puis que ce n'estoit qu'un simple compliment de condoléance; mais comme les Espagnols sont fort exacts aux formalités, il m'a fallu absenter pour quatre jours, puis revenir en ceremonie, apres quoy le Roy Catholique a desiré, que je visse celle de son entrée en cette ville, qui se fit hier en grande magnificence pour Madrid, mais qui n'égale point les moindres de celles que l'on fait en France.

Cest, Sire, ce qui m'a arresté jusques au 14 de ce mois, que je partiray, ayant receu en la qualité d'Ambassadeur de vostre Majesté toute sorte d'honneur, de courtoisie & de bon traitement, & semble que le Roy, & les Ministres de cet Estat ayent pour principal but de conserver une estroite amitié & ferme correspondance entre vos deux personnes & Couronnes, pour tesmoignage dequoy en l'audience que j'eus hier, pour prendre congé du Roy, vostre beau-Frere, luy ayant dit que vostre Majesté commengoit a me desgager des assurances que j'avois données, qu'aussy tost que l'affaire de la Valteine seroit conclue, elle commenceroit la guerre des Huguenots, il me respondit, que j'estois fort ponctuel a mes paroles, & que le Marquis de Mirabel luy avoit donné advis des preparatifs que vostre Majesté faisoit pour cette guerre, ce qui le convioit d'offrir a vostre Majesté,

non seulement ses moyens & ses forces pour une si bonne & sainte action, mais sa personne mesme. Je le remerciay de la part de vostre Majesté de ces honnestes offres, & l'asseuray que vostre Majesté luy en scauroit le gré & en auroit l'obligation qu'elles meritent, & que ce seroit une tres-agreable nouvelle que je luy apporterois a mon retour; surquoy il me dit que je despeschasse un Courier exprés sur ce sujet a vostre Majesté, afin que plus promptement il le pust scavoir, pour s'y preparer & faire voir a vostre Majesté avec quel zele & affection il s'y porte. Qu'il eust pû donner charge au Marquis de Mirabel de le dire de sa part a vostre Majesté, mais qu'il m'avoit voulu faire la faveur de me la commettre, & me monstrier par là combien il estoit satisfait de moy.

Sire, ce sont des paroles, mais qui ne laissent pas d'estre bien seantes entre si grands Roys & beaux-Freres, & qui monstrent une franchise qui est a loüer, a quoy vostre Majesté scaura bien respondre.

Dom Baltazard de Zuniga, qui gouverne maintenant les affaires de cet Estat, m'a fait une proposition, qui sera bien utile a vos Majestés, si elle peut reüssir, qui est de croistre le prix du sel aux estrangers, & le diminuer a vos sujets, & par la demonstration qu'il m'en a faite, vostre Majesté en profiteroit plus de quatre millions d'or par an. Je m'en instruiray le mieux que je pourray, pour

pour
ciffen
esper
é
l'ost

MO

M

J

lean

hor

par

sur

fau

tar

vay

serv

tre

mo

par

ne

vo

qu

des

pe

ter

pour en rapporter a vostre Majesté, l'esclair-
cissement que merite une si grande affaire,
esperant que s'il reüssit, & que vostre Majes-
té devienne si riche, elle se souviendra
l'oster de l'Hospital sa tres-humble, &c.

Bassompierre.

A U T R E L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

a Monsieur de Puixieux dudit jour 10

May 1626 de Madrid.

M O N S I E U R.

J'y si bien fait le compliment de condo-
leance, que le Roy m'avoit ordonné, que
hormis que je n'ay point pleuré toutes les ap-
parences de desplaisir & de tristesse ont paru
sur mon visage, qui quitte maintenant ce
faux masque, puis que rien ne peut plus re-
tarder mon retour en France, ou je m'en
vay avec mille joyes, & mille desirs de bien
servir mon Maître a la guerre, ou ma maî-
tresse, si nous avons la paix. C'est pour vous
monstrer Monsieur, comme je suis bien pre-
paré a tous evenements, horsmis de retour-
ner a une nouvelle Ambassade, a quoy je
vous conjure d'employer dorenavant ceux
qui auront plus d'ambition de s'entremettre
des affaires que moy, qui ne reüssirois pas
peut estre tousjours si bien que j'ay fait main-
tenant. Vous verrez par la lettre que j'escris a

sa Majesté les grandes offres que le Roy, son beau-Frere, luy fait, si elle a la guerre contre les Huguenots.

Ce sont belles paroles, que vous sçaurez bien payer en mesme monnoye au Marquis de Mirabel, ou par une honneste lettre, que vous adresserez a Monsieur du Fargis; car je pars dans quatre jours d'icy, avec toute sorte de satisfaction, tant des compliments honorables, que favorables responses de toutes les affaires que j'ay negociées en cete Cour, horsmis pour les pauvres habitans d'Andaye, que le Roy m'avoit ordonné en partant de proteger, & Monsieur de Grammond instamment recommandé. J'avois pressé d'entrer en conference sur cette affaire, mais le Conseil d'Arragon m'envoy: un accord, qui estoit signé par les Commisaires Deputez par le Roy, pour convenir des limites des deux Royaumes, il y a plus de cinquante ans, par lequel il apparoit que le cours de la Riviere de Fontarabie, depuis la source jusques a l'emboucheure, appartient au Roy d'Espagne, & que les limites de la France se terminent a la Riviere d'Andaye; de sorte que je ne me sçaurois assez estonner que l'on ne tienne en France aucun Registre des Contracts, accords & traittés qui se font entre nous & nos voisins, pour nous empescher la honte de faire des instances sur des affaires desja jugées. J'ay oublié d'escrite au Roy, & je satisfais par ce mot a cette faute, que le Prince

Prince Philebert de Savoye, Generalissime de la mer, arriva en Alcalá le Mardy 4 de ce mois. Cela estonna cette Cour, parce qu'il n'avoit aucun ordre de venir, & on n'a point accoustumé en Espagne de venir a la Cour sans permission, au moins les gens de grande qualité, & de charges eminentes; Ce qui fut cause que le Conseil d'Etat s'assembla sur ce sujet, apres quoy le Roy luy commanda d'aller a un Chasteau nommé Varaxas, a trois lieües de Madrid, & d'attendre là ses commandemens. J'ay creu qu'estant Frere de Monsieur le Prince de Piedmont, qui a espoufé Madame, Sœur du Roy, j'estois obligé de l'aller visiter; ce que j'ay fait contre l'advis de Monsieur l'Ambassadeur ordinaire, qui ne l'a pas approuvé; mais j'ay considéré, que je ne fascherois gueres les Espagnols en ce faisant, & que je desobligerois beaucoup Monsieur le Prince de Piedmont en ne le faisant pas. Je vous envoie, selon ma coustume, ma gazette de ce qui s'est passé en cette Cour depuis le 17 du passé jusques a maintenant, que je separe tousjours d'avec mes lettres, afin que le Roy sçache ce qui se passe, & que mes depeschés ne soyent remplis de nouvelles de ville.

Il ne me reste plus rien a faire, maintenant que j'ay achevé ces deux Ambassades, que de vous rendre graces tres-humbles des soins que vous avez eu de moy, de faire valoir mes actions, s'il y en a eu quelque bonne, & d'a-

voir caché mes defauts, dont je vous demande pardon d'un des plus grands, qui est l'importunité & peine que je vous ay donnée durant mon employ. J'espere, Monsieur, les reconnoistre, & payer par mille signalés services, si ma bonne fortune & vos commandemens me donnent le moyen de vous dignement tesmoigner combien je suis, Monsieur, vostre &c.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE BASSOMPIERRE

*a Monsieur le Connestable du 10**May 1621 de Madrid.*

M O N S E I G N E U R .

Les deux dernieres audiences que j'ay eües du Roy Catholique se sont passées, une partie en complimens, offres & tesmoignages d'affection vers le Roy son beau-Frere, & l'autre partie sur vostre sujet. Il m'a premierement chargé de vous remercier des signalés services que vous rendez tous les jours a la Reyne, sa Sœur, dont il est bien informé par elle mesme, & des soins particuliers que vous avez de la maintenir aux bonnes graces du Roy, dont il vous sçavoit le gré que merite cette digne action. Apres il s'est estendu sur le contentement qu'il avoit qu'une personne si bien intentionnée eust la part que vous avez aux bonnes graces du Roy, son beau-Frere, & qu'il souhaittoit que vous jouissiez
longues

long
qu'il
vous
don
rabel
le pa
part
te la
du R
fin M
latio
vous
bonn
de la
que
nou
teni

M
J
par
me
join
Mo

longues années de cette eminente faveur ;
 qu'il s'estoit resjoüy de l'honneur que le Roy
 vous avoit fait de la charge de Connestable,
 dont il avoit eu advis par le Marquis de Mi-
 rabel, & qu'il m'ordonnoit de vous en faire
 le parabien, & que je fisse aussy scavoir de sa
 part, qu'il participoit a l'obligation que tou-
 te la Chrestienté vous avoit d'animer le cœur
 du Roy a extirper l'heresie de ses Estats. En
 fin M. Paul Emile a raison, vostre constel-
 lation vous porte a estre aimé des Roys. Je
 vous puis asseurer que vous estes fort aux
 bonnes graces de celuy-cy. Je vous deman-
 de la continuation des vostres, jusques a ce
 que vous ayez conneu, en servant sous vostre
 nouvelle charge, que je merite que vous me
 teniez, Monseigneur,

Vostre tres-humble serviteur

Bassompierre.

L E T T R E

D E

MONSIEUR DE PUISIEUX

a Monsieur de Bassompierre du 6 May

1621 d'Amboise.

MONSIEUR.

Je doute que celle cy vous trouve encor
 par delà ; c'est pourquoy accusant simple-
 ment vostre lettre du 16, avec ce qui estoit
 joint, j'adresse le principal de la depesche a
 Monsieur du Fargis, qui vous fera commu-

G 6

ne,

ne, si a tout hazard vous n'estiez party, comme l'on ne se debarasse pas d'avec ces gens là quand on veut. Vostre derniere nous donne quelque joye par advance sur la responce que vous attendez, laquelle nous avons occasion d'esperer de l'estat auquel mesmes l'affaire est reduite aux Grisons, qui aidera a la vous faire voir plus favorable. J'ay envoyé le menu a Monsieur du Fargis, ayant chargé le Courrier de vous bailler ce mot, s'il vous rencontre par les chemins. Vous ne scauriez qu'avoir pris bon party pour le service & la dignité du Roy en ce que vous aurez avancé de là par dessus vos instructions; car scachant les intentions de sa Majesté, sage & considéré comme vous estes, j'ay dit que vous ne pouvez que bien faire, vous me ferez, s'il vous plaist trouver véritable, & ne craindray point d'estre ainfty pour vous hardie caution; de sorte que sur ce sujet de la Val-teline, je n'ay rien plus a vous escrire; mais attendre ce que vous mesmes nous apporterez. Vous trouverez que nous faisons chemin, resolu (si les Huguenotz n'obeissent point) de les y contraindre par la force, vous viendrez a point a l'entreprise. Si cependant il se fait quelque estat pour la guerre, fiez vous en ma memoire & en mon affection a vostre service, que je parleray de vous comme il faut. Vous apprendrez des nouvelles de ce qui se fait & se passe en Guienne & en Bearn au passage que vous y ferez a vostre retour; c'est pour-

pouro
ne vo
confi
M
pour
Nou

S

M

C

le S

&

me

duc

l'on

C

po

bé

ve

co

en

Q

de

fo

co

le

ils

m

pourquoy escrivant a Monsieur du Fargis je ne vous en mande point. Seulement je vous confirme la qualité Monsieur de vostre &c.

Monsieur, les changemens venus de là en pourront aucunement causer aux affaires. Nous en attendons de vous le particulier.

AUTRE LETTRE

D U

S I E U R D E P U I Z I E U X

a Monsieur de Bassompierre du

12 May 1621 de Tours.

M O N S I E U R.

Ce mot n'est que pour vous asseurer, que le Sieur de Cominges nous a rendu vos lettres & bon compte de vostre negociation, comme le succez d'icelle, avec la copie du traité, duquel nous attendons par vous dans peu l'original.

Cette nouvelle a esté bien agreable, & vous pouvez croire qu'il ne vous a esté rien derobé de la gloire qui vous en est deüe. Dieu veuille que par effets prompts & reels ils confirment la bonne opinion que vous avez en cet endroit de leur candeur & sincérité. Quant a ce qui est de nous, rien ne defaudra de nostre part, pour leur en donner occasion, soit en ce qu'il convient faire suivant l'accord du costé des Cantons de Suisse, ou ailleurs; mais il est besoin que promptement ils depeschent a Milan, pour y faire clairement entendre leurs intentions; car ils font
ren-

rentrés avec armes dans le pays des Grifons, qui fera encor du mal & de la confusion, & nouvelles difficultés a l'accommodement de l'affaire; mais de cela est superflu de vous escrire, vous tenant party selon le rapport dudit Sieur de Cominges, & vous attendons, pour estre informés de tout le particulier par vous mesme, faisant toutes les diligences de nostre costé requises pour faire voir les effects des paroles & promesses desdits Espagnols. J'ay communiqué le tout a Monsieur le Connestable avec le memoire en chiffre, & mettrons peine de nostre part de bien faire succeder les choses, pourveu que ces gens là marchent de bon pied en cette importante occasion. Nous approuvons aussy les avis que vous donnez pour ce qui est necessaire de faire & contribuer pour en avancer les effects, & vous louons derechef de ce que comme sage Ministre vous ayez sçeu prendre vostre temps en une affaire si espineuse, nonobstant que n'eussiez ce commandement exprés. Vous sçaurez par les chemins de ce porteur le bon commencement du voyage du Roy, & ce que Monsieur d'Espernon y a si bien operé avec les armes & l'authorité du Roy, qui va poursuivre sa pointe. J'espere, Monsieur, vous voir en bref, pour vous tesmoigner en effect ce que j'ay esté & suis.

Monsieur.

Vostre plus affectionné serviteur & affectué amy

Puizieux.

R A-

T

L o

A

ront

fait r

l'acco

line p

de no

d'Est

Amb

Sieur

fy C

Amb

d'Av

ré to

cun

prou

pron

qu'a

ne f

mai

poir

E

tre r

nost

d'A

le de

le R

R A T I F I C A T I O N

D U

T R A I T T É

de Madrid.

L O U I S &c.

A tous ceux qui ces presentes lettres ver-
ront SALUT. Sçavoir faisons, que nous estant
fait représenter le traité fait en Espagne pour
l'accommodement des affaires de la Valte-
line par le Sieur de Bassompierre, Chevallier
de nos ordres, Conseiller en nostre Conseil
d'Etat, Colonel general des Suisses, & nostre
Ambassadeur extraordinaire audit pays, & le
Sieur du Fargis, Comte de la Rochepot, aus-
sy Conseiller en nostre dit Conseil d'Etat &
Ambassadeur ordinaire audit pays le 25 Jour
d'Avril dernier, apres avoir revu & confide-
ré tous & chacuns les articles d'iceluy & cha-
cun deux, nous les avons agréé ratifié & ap-
prouvé, agréons, ratifions & approuvons,
promettant en foy & parole de Roy (entant
qu'a nous est) accomplir & executer de bon-
ne foy tout le contenu en iceux, & tenir la
main a ce qu'il y soit satisfait de point en
point.

En tesmoin de quoy nous avons fait met-
tre nostre seal a ces dites presentes, signées de
nostre main au Camp devant Saint Jean
d'Angely le 24 Juin 1621, & de nostre Regne
le douziesme, signé Louïs, & sur le reply par
le Roy. Brulard. R A-

R A-

R A T I F I C A T I O N

D U

C O M P R O M I S.

L O U I S &c.

A tous ceux qui &c. Que le Sieur de Bassompierre, Chevallier de nos ordres, Conseiller en nostre Conseil d'Etat, & Colone general des Suisses, que nous avions n'agueres envoyé nostre Ambassadeur extraordinaire en Espagne, & le Sieur du Fargis, aussy Conseiller en nostredit Conseil, & nostre Ambassadeur ordinaire audit pays, y ayant fait resoudre le traité pour la restitution de la Valteline entre les mains des Sieurs des trois Ligues Grises, nos bons amis, alliés & confederés, auroient aussy estimé a propos de promettre en nostre nom, par acte particulier du 25 Avril dernier, que nous continuerons a nous employer, comme nous avons fait jusques present, pour procurer a faire en sorte que lesdits Sieurs des trois Ligues Grises, ne fissent autre alliance avec aucuns Princes que celle qu'ils ont de long temps contractée avec nostre Couronne, ains la maintiennent & gardent, conformement a ce qu'ils sont obligés par icelle: Nous, ayans veu le contenu en ladite promesse, avons icelle agréé, approuvé & ratifié, agreons, approuvons & ratifions, promettant, en foy & parolle de Roy, de tenir la main a l'exécution

tion de
 soit co
 avons f
 tes, f
 Sainct
 1621
 Louis

M O

M o

J'a
 Jean
 gande
 debte
 que j
 des v
 C'est
 de vo
 quel
 bon
 s'en
 vous
 re si
 gner
 qu'e
 Gou
 este

tion de ladite promesse, sans souffrir qu'il y
 soit contrevenu. En tefmoin de quoy nous
 avons fait mettre nostre feel a cesdites presen-
 tes, signées de nostre main au Camp devant
 Sainct Jean d'Angely le 24 Juin l'an de grace
 1621, & de nostre Regne le douziefme, signé
 Louïs & sur le reply par le Roy, Brulard.

L E T T R E

D E

M O N S I E U R D U F A R G I S

*a Monsieur de Bassompierre du 15**Juin 1621 de Madrid.*

M O N S I E U R

J'advoüe si la nouvelle du siege de Sainct
 Jean d'Angely est vraye, que je vous dois les
 gands, mais vous eussiez davantage verifié la
 debte, s'il vous eust pleu me l'escire, encore
 que je vous pardonne, si le bruit des canona-
 des vous a fait oublier les Ambassadeurs.
 C'est en effect un si grand changement que
 de voir ce que vous voyez, apres avoir passé
 quelque temps en cette Cour, qu'un moins
 bon esprit que Monsieur de Bassompierre
 s'en oublieroit luy mesme; mais quoy que
 vous fassiez vous nous avez laissé une memo-
 ire si vive de vous, que pour vous le tesmoi-
 gner l'Espagne mesme ne fera pas si sterile
 qu'elle ne vous en produise des occasions. Le
 Gouverneur de Milan a fait, depuis que vous
 estes party mille artifices, comme Mon-
 sieur

sieur de Puizieux vous pourra asseurer plus amplement ; mais j'espere qu'il y perdra son escrime, tant il importe que Monsieur de Bassompierre se soit meslé d'une affaire ; ce qu'on sçait bien dire de par deçà, ou selon l'ordinaire vous estes loüé & estimé en absence encor plus (si je l'ose dire) que quand vous y avez esté présent. Je vous prie de procurer que ceux, qui ont la charge de l'execution de vostre traitté, ayent soin de l'interest des Catholiques, ces gens icy n'ayans desormais autre chose qui les blesse que cela ; ce que le Roy n'aura, je m'asseure, nulle peine a accorder, veu le zele qu'il tesmoigne en effect aux choses de la Religion. Je prie Dieu que ce ne soit point au prejudice de la santé de ceux que j'honore, & qu'il ne vous en couste ny bras ny jambe, afin que si vous revenez jamais par deçà, vous y conserviez aussy bien le tiltre de l'Ambaxador de mexor traze de la tierra, que je vous conserveray fidelement un entier pouvoir sur toutes les volontés de celuy qui est & sera eternellement Monsieur &c.

L E T T R E

D U R O Y

*Catholique au Serenissime Archiduc
de Flandres.*

*Serenissimo Señor, yo he entendido que el
Presidente de Borgoña, a quin V. A. or-
de-*

*deno que
negocio
en la ca
Abril,
Francia
raça a q
niente
por esta
den al d
en estos
baxado*

deno que, fuesse a Lucerna, para poner en effeçto el negocio de la Valtelina, conforme a lo dispuesto en la capitulation, que qui se hiso en 25 de Abril, pretende proceder alli el Embaxador de Francia, y que una delas causas porque se embaraça a quella negociation es por y siendo conueniente que la conclusion della no se difiera, por esta causa holgare que V. A. de luego orden al dhõ. Presidente, paraque no se ponga en en estos puntos, pues concurre alli como Embaxador de V. A. 20 de Julio 1621.

F I N.



X.

Top 5349

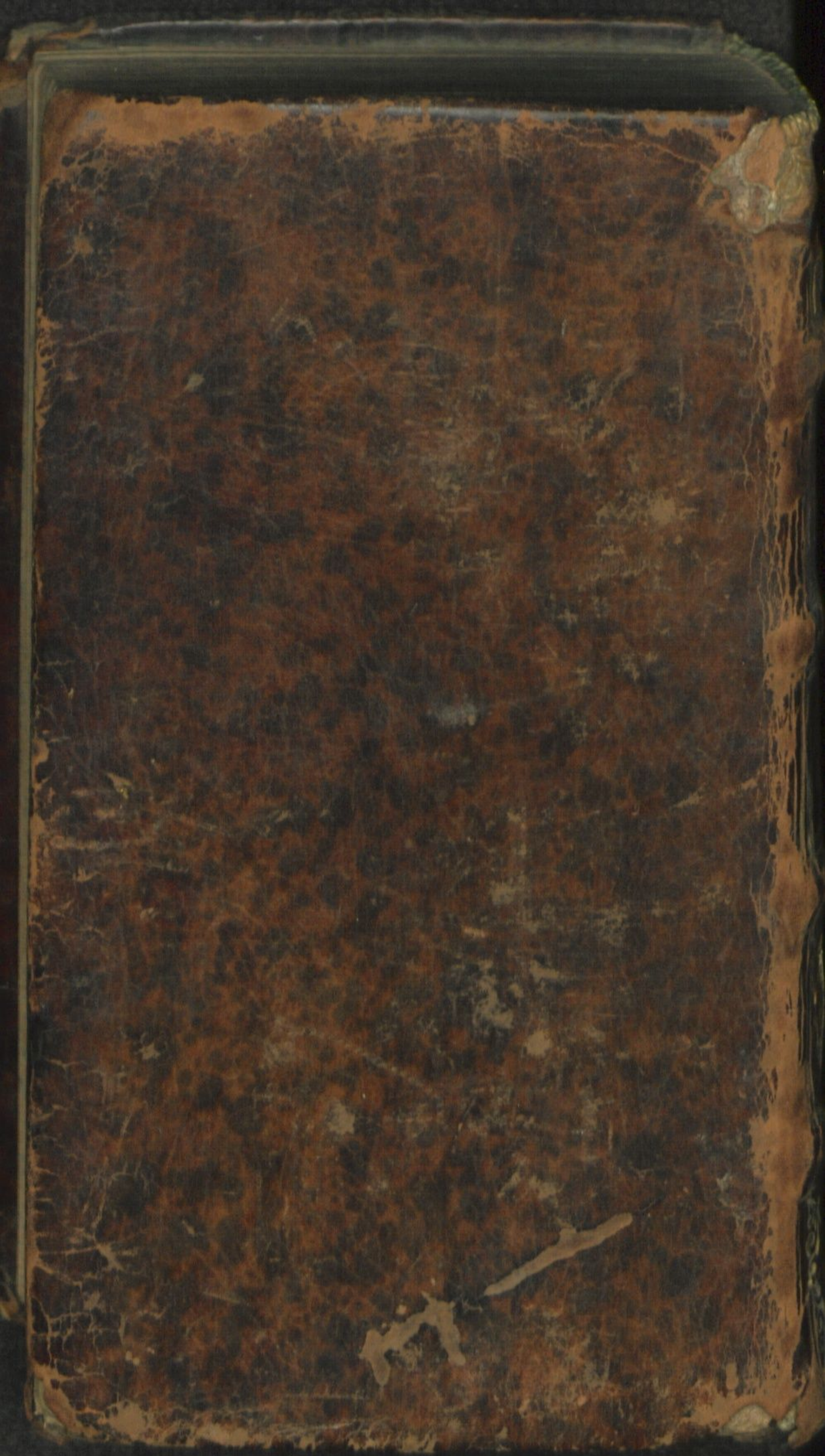


ULB Halle 3
 004 772 164


1002

M.C





Inches 1 2 3 4 5 6 7 8
Centimetres 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 8

Kodak
LICENSED PRODUCT

© The Tiffen Company, 2000

KODAK Color Control Patches

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black

